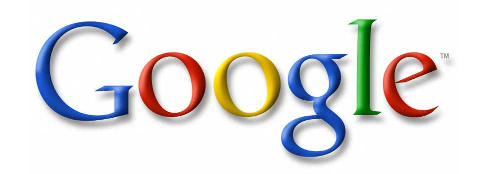
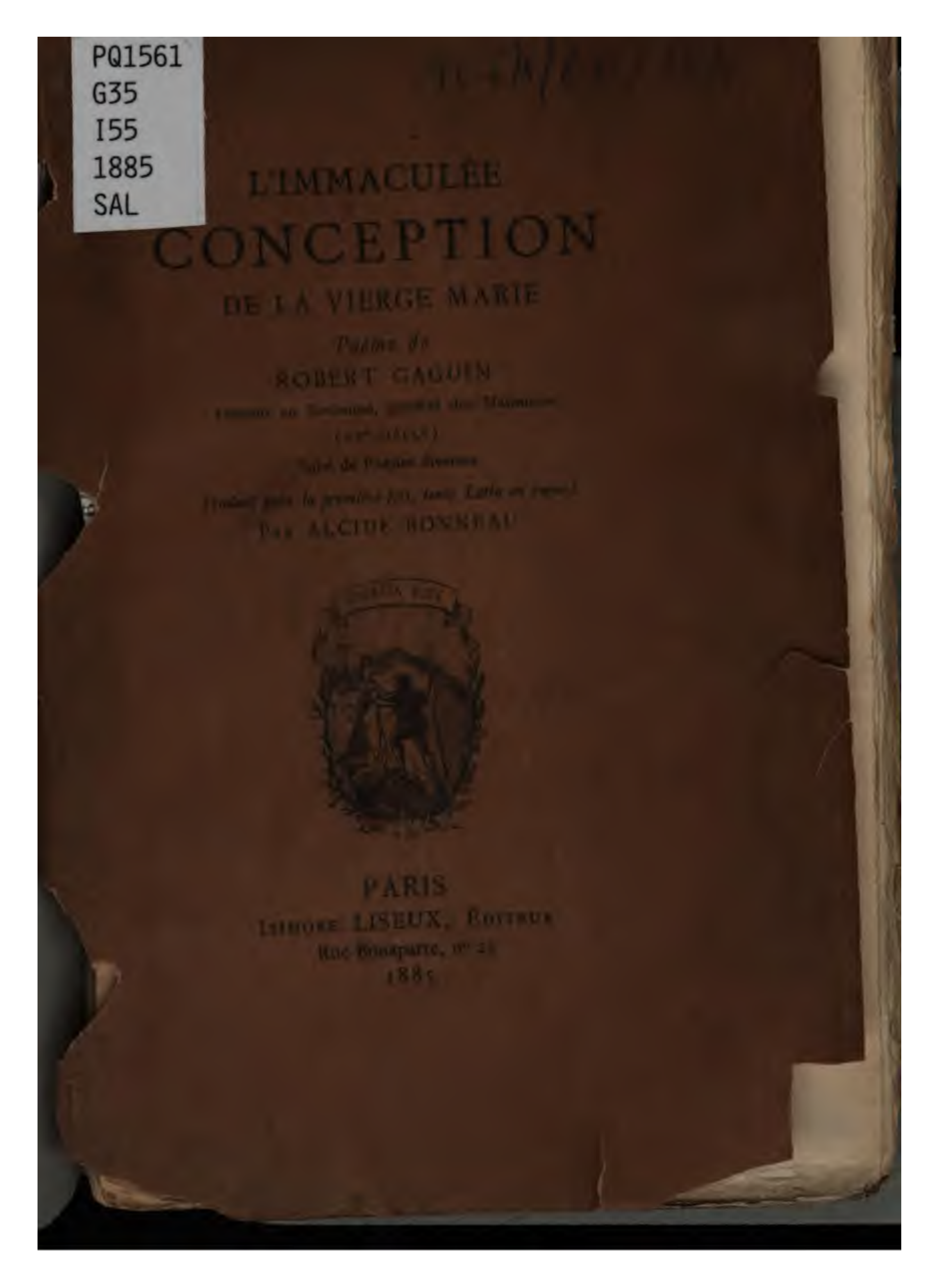




L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA VIERGE MARIE

Poëme de

ROBERT GAGUIN

Ministre ou Trinitaire, général des Mathurins

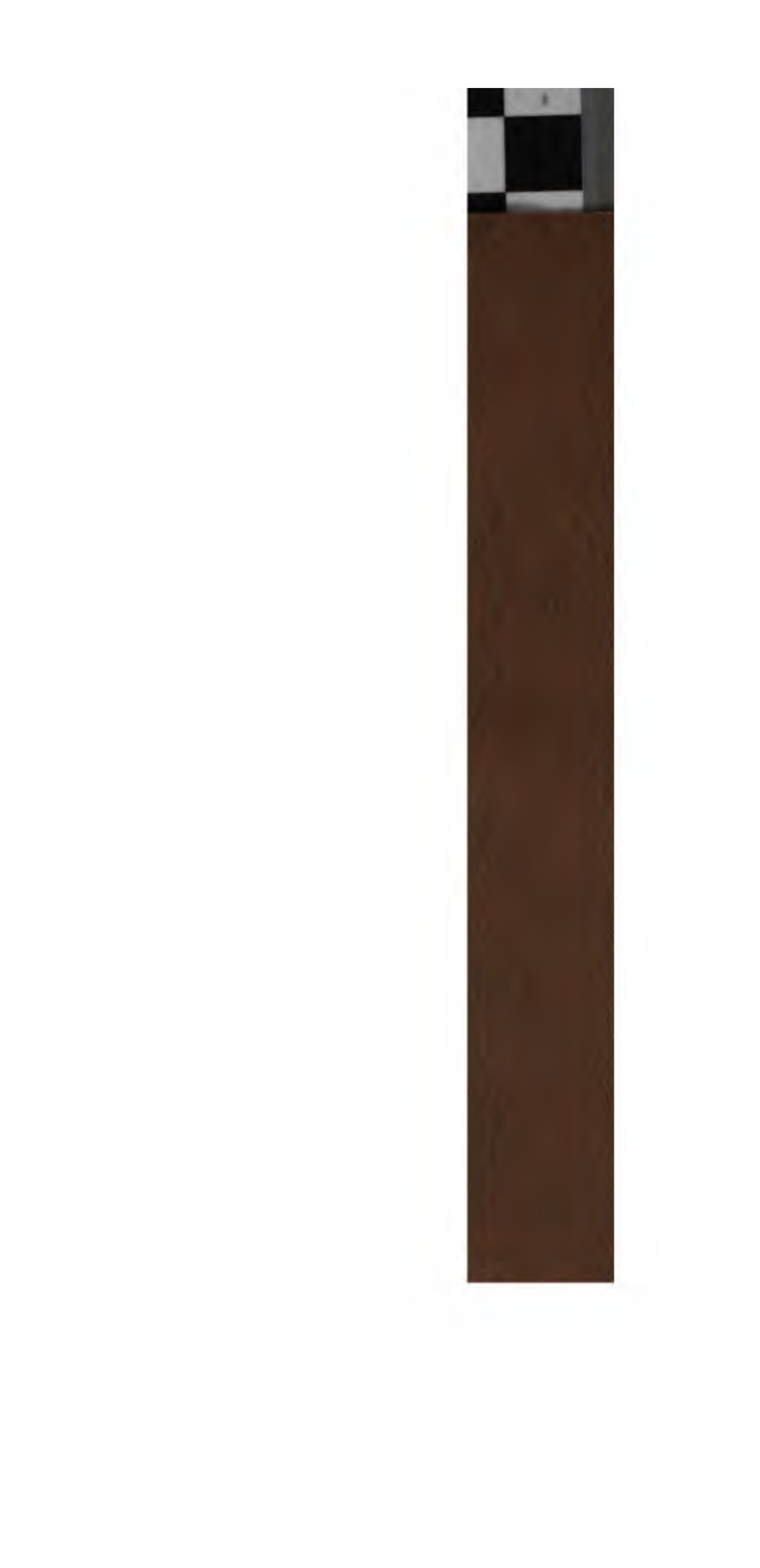
(XVe siècle)

Suivi de Poésies diverses

Traduit pour la première fois, texte Latin en regard

Par ALCIDE BONNEAU

PARIS
ISIDORE LISEUX, ÉDITEUR
Rue Bonaparte, nº 25
1885



Tirage limité à [illegible] exemplaires

L'immaculée Conception

DE LA

VIERGE MARIE

POÈME

Édition unique
à cent soixante-dix exemplaires

N° 149

L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA VIERGE MARIE

Poème de

ROBERT GAGUIN

Docteur en Sorbonne, général des Mathurins

(XV[e] SIÈCLE)

Suivi de Poésies diverses

Traduit pour la première fois, texte Latin en regard

PAR ALCIDE BONNEAU



PARIS

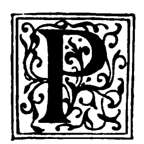
ISIDORE LISEUX, ÉDITEUR

Rue Bonaparte, n° 25

1885



INTRODUCTION



UISQUE ce grand Saint Paul ne dédaignait pas de se faire Gentil avec les Gentils, Chrétien avec les Chrétiens et Juif avec les Juifs, pourquoi ne nous ferions-nous pas quelque peu théologien avec un docteur en Sorbonne, maître Robert Gaguin, ministre général d'un ordre renommé de Religieux, et auteur, entre autres œuvres remarquables, d'un trés curieux poème sur l'Immaculée Conception? Tout le monde sait à quelles controverses acharnées donna lieu l'acceptation de ce dogme, avant que la Bulle *Ineffabilis Deus* ne vînt, en 1854, mettre un terme à des dissensions intestines qui duraient depuis des siécles, et pacifier enfin l'Église. Ce combat séculaire était celui de la raison contre le sentiment. La raison voulait que l'Église, qui prétend être, dès sa fondation et par institution divine, en possession de l'ensemble complet de ses dogmes, n'en inaugurât pas un nouveau, inconnu

aux premiers et même aux seconds Chrétiens. Le sentiment fut plus fort et finalement l'emporta. Lentement, par la puissance des choses, celle qui d'abord n'était qu'une femme, une simple fille d'Ève, et qu'ignorèrent presque les Évangélistes, est montée au ciel, devenue déesse, et, disons-le, ceux-là avaient le cœur dur et la poitrine cerclée d'un triple airain, qui refusèrent si longtemps d'ajouter un nouveau fleuron à sa couronne. *Manibus date lilia plenis...*

Devant elle jetez des lys à pleines mains,

aurait dit Virgile, qui, comme on sait, l'avait pressentie. Ce type unique de candeur virginale et de tendresse maternelle, qui a mis tant de siècles à s'élaborer avant d'arriver à sa complète perfection, doit répondre à quelque secrète aspiration de l'âme humaine, puisqu'on en trouve les linéaments vaguement ébauchés dans de vieilles légendes Hindoues, Chinoises et Égyptiennes. Figure idéale et ondoyante, une et multiple, ayant autant d'aspects qu'il y a de versets dans ses Litanies : rose mystique, palais doré, tour d'ivoire, porte du ciel, reine des Anges, refuge des pécheurs, étoile du matin, la Vierge est la poésie du catholicisme, et au besoin pourrait lui survivre, car son culte est à lui seul une religion; elle met une grâce et un sourire dans la sombre église du Moyen-âge.

Ainsi sans doute la comprenaient d'instinct, ou poussés par le sentiment populaire, tous ces théolo-

giens qui imposaient silence à leur raison pour donner à la Vierge une origine autre que celle des simples mortelles. Mais au moment où Robert Gaguin venait si vaillamment combattre à leurs côtés, ou plutôt à leur tête, la croyance non encore dogmatique à l'Immaculée Conception avait parcouru diverses phases dont il convient de présenter un bref résumé, ne serait-ce que pour l'intelligence des passages obscurs de son poème.

On n'en trouve aucune trace dans les écrits des premiers Pères de l'Église, Irénée, Épiphane, Ambroise, Cyprien, Basile, Jean Chrysostome, Jérôme, Augustin ; en revanche on y relève maints passages qui, soit directement, soit indirectement, lui sont contraires. « Dieu seul est sans péché, » dit Tertullien, avec sa concision énergique, « et le Christ est le seul homme qui fut sans péché, parce que le Christ était Dieu. » *Solus Deus sine peccato, et solus homo sine peccato Christus, quia est Deus Christus.* Et Augustin : « Celui-là seul est sans péché qui a été conçu sans les embrassements de l'homme, non dans la concupiscence de la chair, mais dans l'obéissance de l'esprit, par une vierge. Celui-là seul qui fut à la fois Dieu et homme n'eut jamais de péché et ne prit point la chair de péché, quoiqu'il ait pris de sa mère une chair qui était chair de péché : ce qu'il en prit, il le purifia, ou avant de le prendre, ou en le prenant... Le corps de Jésus-Christ a été pris de la chair d'une femme qui avait été conçue de la filiation de la chair de péché. Puisque dans la semence de l'homme se trouve et la matière visible

et l'invisible principe, l'un et l'autre découlent d'Abraham, ou plutôt d'Adam lui-même, jusqu'au corps de Marie, qui fut conçu et formé de la façon ordinaire. » Voilà qui est on ne peut plus explicite, et telle était, dans les premiers siècles, l'opinion de l'Église tout entière.

Mais puisque S. Augustin admettait que Jésus avait dû purifier le corps de la Vierge, soit au moment de sa propre conception, à lui Jésus, soit quelque peu auparavant, des théologiens du Moyen-âge crurent pouvoir faire remonter cette purification ou sanctification à l'époque même de la conception de Marie. Cette croyance commençait à être assez répandue au IXe siècle. « On ne célèbre dans l'Église, » dit Paschase Ratberg, évêque de Corbie, « que la Nativité de Jésus-Christ, de Marie, et de Saint Jean-Baptiste. Celle de Jean-Baptiste est fêtée parce que l'Écriture nous apprend qu'il a été sanctifié avant sa naissance; celle de Marie ne l'est de même que parce qu'elle fut également sanctifiée dans le sein de sa mère. » Cette fête de la Nativité de la Vierge n'avait pas soulevé d'objections; il n'en fut pas de même de celle de la Conception, sans épithète, non encore Immaculée, dont l'usage semble remonter au VIIIe siècle dans l'Église d'Orient, et qui ne s'établit en Occident qu'au XIIe. S. Bernard s'opposa de toutes ses forces à cette innovation qu'il qualifiait de superstitieuse, et qu'il attribuait à la simplicité de quelques gens ignorants. Les chanoines l'ayant instituée à Lyon, S. Bernard leur écrivit en ces termes : « Je ne puis assez admirer à

ignare, et qui n'est ni approuvée par la raison, ni autorisée par l'ancienne tradition. Pourquoi établir cette fête? Pour honorer la conception de Marie? Mais comment cette conception eût-elle pu être sainte et devrait-elle être honorée? Parce qu'elle fut prévenue par la sanctification? Mais Marie ne put être sainte avant d'exister. La sainteté se serait-elle donc tellement unie à la conception, au milieu des embrassements conjugaux, que la Vierge fût à la fois conçue et sanctifiée? La raison ne permet pas de l'admettre. » Innocent III professait la même doctrine et la résumait dans cette brillante antithèse : « Ève a été formée sans péché, mais elle a conçu dans le péché; Marie a été conçue dans le péché, mais elle a conçu sans péché. »

La fête de la Conception ne s'en établit pas moins à peu près partout, tant le culte de la Vierge était et est resté populaire. Aussitôt, ses dévots firent un pas de plus en avant, et le Franciscain Duns Scot, surnommé le *Docteur subtil,* enseigna le premier, vers le commencement du XIVe siècle, que cette conception devait être immaculée. Il le fit assez timidement d'ailleurs, se bornant à déclarer que des différentes manières dont avait pu s'accomplir la sanctification de Marie, la plus glorieuse pour elle était, évidemment, une conception sans tache, et qu'en conséquence il convenait de la lui attribuer. C'est l'argument que va reprendre tout à l'heure

d'une voix triomphante maître Robert Gaguin, dans son célèbre poème :

Si decuit, voluit; si voluit, quid obest?

Si cela convenait, Dieu le voulut ; s'il le voulut, qui s'y oppose ?

Thomas d'Aquin, le rude logicien en qui mieux qu'en tout autre théologien se personnifie le combat de la raison et de la foi, aurait pu résoudre la question, de sa haute autorité; mais tantôt il avait suivi l'opinion commune, et tantôt cédé, comme Duns Scot, à ce motif de convenance et de sentiment : ce qui fit que les deux partis aux prises purent s'étayer également de lui, dans une lutte à laquelle la rivalité des deux grands ordres mendiants, Franciscains et Dominicains, allait donner un caractère particulier d'acharnement. De part et d'autre, on se battit à coups de syllogismes. Les Dominicains, adversaires de l'Immaculée Conception, s'appuyant sur tous les Pères et la plupart des Docteurs, disaient : — « *Majeure :* La conception de Marie n'est pas immaculée, n'est pas sainte. *Mineure :* Or, on ne doit, dans l'Église, fêter que ce qui est saint. *Conclusion :* Donc il est d'une dévotion superstitieuse et blâmable de fêter la conception de Marie. » Les Franciscains, se basant sur le fait, répondaient : « *Majeure :* L'Église fête la Conception de Marie. *Mineure :* Or, l'Église ne fête que ce qui est saint. *Conclusion :* Donc la Conception de Marie est sainte et immaculée. » Ils faisaient de plus grand

tapage des révélations d'une visionnaire Suédoise, Sainte Brigitte, à qui la Vierge était apparue pour lui dire qu'elle était immaculée, et que si quelques-uns de ses amis doutaient pieusement de sa conception, c'était afin que chacun montrât son zèle à la défendre, jusqu'à ce que la vérité éclatât enfin dans tout son jour. Pour ne pas être en reste, les Dominicains opposèrent à ces révélations celles de Sainte Catherine de Sienne, à qui la Vierge était apparue aussi, en tenant un langage tout différent, et les témoignages s'équilibrèrent.

Ces querelles atteignaient toute leur intensité entre 1370 et 1380; mais il était à prévoir qu'une croyance qui avait pour elle le mysticisme des plus ardents docteurs, et qui était comme portée par le courant de la piété populaire, devait finir par triompher. Au commencement du xve siècle, Gerson déclara que l'Immaculée Conception, étant une de ces vérités récemment révélées ou manifestées par des miracles *(quæ noviter sunt revelatæ vel declaratæ per miracula)*, devait être tenue pour vraie par tous, et la plupart des théologiens Français se rangèrent à son avis. Le Concile de Bâle leur donna raison en déclarant « pieux, conforme au culte ecclésiastique, à la foi catholique, à la droite raison et à l'Écriture Sainte, la doctrine d'après laquelle la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, par la prévenance et l'opération d'une grâce singulière de la divinité, n'a jamais été actuellement assujettie au péché originel, mais a toujours été affranchie de tout péché originel et actuel, et par conséquent est

sainte et immaculée ; » que cette doctrine « devait être approuvée, tenue et embrassée par tous les catholiques, et qu'il n'était permis désormais à personne de prêcher et d'enseigner le contraire (1). » Malheureusement le décret n'avait été porté par les Pères de Bâle que dans leur XXXVI[e] session, après que le concile, anathématisé par Eugène IV et séparé en deux fractions, dont l'autre alla se réunir à Ferrare, eût perdu son caractère de concile œcuménique. Les catholiques restés fidèles au Pape lui refusèrent, à partir de la scission, toute autorité, et les adversaires de l'Immaculée Conception purent considérer ce décret comme non avenu. Il n'en procura pas moins quelques années de repos à l'Église, et voilà pourquoi Robert Gaguin, au debut de son poème, reproche à son contradicteur de réveiller des querelles depuis longtemps assoupies. Elles reprirent, vers la fin du XV[e] siècle, une nouvelle vigueur, et l'on se combattit avec plus d'animosité que jamais.

L'adversaire de Robert Gaguin, que celui-ci appelle *Vincentius de Castro-Novo,* et qui est plus souvent

(1) « *Doctrinam illam disserentem gloriosam Virginem Dei genitricem Mariam, præveniente et operante divini numinis gratia singulari, nunquam actualiter subjecuisse originali peccato, sed immunem semper fuisse ab omni originali et actuali culpa, sanctamque et immaculatam, tanquam piam et consonam cultui ecclesiastico, fidei catholicæ, rectæ rationi et sacræ Scripturæ, ab omnibus catholicis approbandam fore, tenendam et amplectendam, definimus et declaramus, nullique de cætero licitum esse in contrarium prædicare seu docere.* »

cité sous le nom de *Vincentius de Bandelis*, n'était autre que Vincenzio Bandello, Dominicain, futur général de son Ordre (il fut promu à cette haute dignité en 1501), fort célèbre alors comme l'un des Théologiens les plus hostiles au dogme de l'Immaculée Conception, et connu seulement aujourd'hui comme oncle de Matteo Bandello, évêque d'Agen, l'auteur de *Nouvelles* bien supérieures à l'*Heptaméron* trop vanté de la Reine de Navarre. *Antonius a Treio,* évêque de Carthage, dans une Épître à Paul V, dont un fragment est cité en tête des réimpressions du traité de Vincenzio Bandello, mentionne de ce Dominicain, contre le dogme en question, deux ouvrages, *duos libellos vel tractatus,* « dont il édita l'un sans y mettre son propre nom, l'an de grâce 1475, et qu'il dédia au comte Pietro de Gambara, sous le titre de *Libellus de Veritate Conceptionis gloriosæ Virginis Mariæ*. Que ce livre soit de lui, » ajoute-t-il, « cela résulte d'un passage de l'autre ouvrage qu'il mit au jour sous son nom, l'an de grâce 1481, et qu'il dédia à Hercule d'Este, duc de Ferrare. » La première édition du *Libellus de Veritate Conceptionis* ne portait pas, en effet, le nom de Vincenzio Bandello, et l'ouvrage, sorte de catalogue méthodique où sont exposées les opinions, toutes hostiles au dogme de l'Immaculée Conception, de deux cent seize Pères de l'Église, Docteurs ou Théologiens, était donné comme de Frère *Petrus de Vincentia,* de l'Ordre des Prédicateurs (1). Mais outre

(1) « *De Beatæ Virginis Conceptione ducentorum et sexde-*

que Vincenzio Bandello en a avoué la paternité dans son second traité (1), où il en a d'ailleurs repris quatre chapitres entiers et refondu tout le reste, une autre édition, faite la même année, portait son nom (2).

---

cim Sanctæ Matris Ecclesiæ Doctorum vera, tuta et tenenda sententia. Sine anno, in-4° goth., imprimé sur deux colonnes. Le titre détaillé fait connaître le plan et le contenu de l'ouvrage : *In hoc libello continentur dicta ducentorum sexdecim Doctorum, qui omnes firmiter fideliterque tenent Beatam Mariam Virginem in sui conceptione contraxisse originale peccatum. In cujus libelli principio quatuor capitula ponuntur ad majorem hujus materiæ cognitionem,* etc. La souscription finale porte : *Expliciunt auctoritates ducentorum sexdecim Doctorum, cum quatuor capitulis præcedentibus de Veritate Conceptionis Beatissimæ Virginis Mariæ. Sollicitudine Fratris Petri de Vincentia, ordinis Prædicatorum.* » (Catalogue Crevenna, tome VI, p. 17).

(1) En citant une opinion de Saint Augustin, il ajoute : « *Sicut allegavi in alio libello quem intitulavi comiti Petro de Gambara.* »

(2) Catalogue La Vallière, Théologie, n° 570 : « *Vincentii de Bandelis Libellus recollectorius de Veritate Conceptionis Beatæ Virginis Mariæ. Mediolani,* Valdafer, 1475, in-4° goth. Cet ouvrage est imprimé sur deux colonnes, sans signatures. Il commence par une dédicace adressée à Pierre Cosme de Médicis; elle est suivie d'une table des matières, le texte vient après, et à la fin il y a cette souscription : LAUS DEO. *Explicit valde utilis libellus recollectorius de Veritate Conceptionis Beatæ Virginis Mariæ: impressum Mediolani, dominante felicissimo Galiaz Maria Vicecomite, duce quinto, per Christoforum Valdufer Ratisponensem, anno Domini* 1475. »

Le second ouvrage : *Tractatus de singulari puritate et prærogativa Conceptionis Salvatoris nostri Jesu-Christi, ad ducem Herculem Estensem* (1), est de beaucoup le plus important; c'est celui que Robert Gaguin entreprit de réfuter en prose et en vers. Pour établir que la Conception de Jésus, opérée par le Saint-Esprit, est la seule qui ait joui de la prérogative d'être sans tache, Vincenzio démontre par l'autorité de l'Écriture, des Pères, et par le raisonnement, que celle de la Vierge dut nécessairement être entachée du péché originel. Le livre est divisé en deux parties qui se font symétriquement pendant, à la façon scholastique. Dans la première, négative, subdivisée en quarante et un chapitres, sont exposées un certain nombre de propositions contraires à l'Immaculée Conception et que soutenaient les Dominicains, chacune d'elles appuyée d'innombrables citations de Pères et de Docteurs. Dans la seconde, affirmative, l'auteur formule trente-cinq propositions mises en avant par les partisans du dogme, et les réfute une à une par un syllogisme dont chaque membre, majeure, mineure et conclusion, a pour lui l'autorité des Docteurs et des Pères.

---

(1) *Vincentii de Bandelis de Castro-Novo, Tordonensis diocesis, ordinis Prædicatorum, Tractatus de singulari puritate et prærogativa Conceptionis Salvatoris nostri Jesu-Christi, ad ducem Herculem Estensem. Bononiæ, per Ugonem de Rugeriis*, 1481, in-4° goth. (Catal. Crevenna, tome VI, p. 14.) Édition originale de la plus grande rareté; les réimpressions faites au XVIIe siècle sont assez communes.

C'est un travail complet, un chef-d'œuvre de dialectique, enveloppant l'adversaire d'un réseau de mailles si serrées qu'elles ne lui laissent pas d'issue possible. Le tout est précédé d'un chapitre préliminaire, intitulé : *Narratio disputationis Ferrarensis,* où Vincenzio raconte que le duc Hercule d'Este, fatigué d'entendre les Religieux de tous ordres, Dominicains et Franciscains, Carmes et Minimes, s'apostropher et s'injurier jusque dans la chaire à propos de l'Immaculée Conception, réunit un jour les principaux d'entre eux dans son palais (Robert Gaguin dit à l'Université de Ferrare), et les provoqua à une discussion générale où ils tâcheraient de se mettre d'accord; que lui-même, Vincenzio, y tint la parole six heures durant pour démontrer « que la Bienheureuse et très sainte Vierge, issue de semence humaine, avait dans sa Conception contracté la tache du péché originel (1) »; que l'assemblée, malgré les vociférations, les aboiements de ses adversaires (2), s'étant en majorité rangée à son

(1) « *Beatam et sacratissimam Virginem, ex virili semine propagatam, in Conceptu suo originalis peccati maculam contraxisse.* »

(2) Vincenzio peint ses adversaires l'écume à la bouche, grinçant des dents et brochant des babines comme sangliers atteints d'épieux dans le flanc; et plus loin : « De leurs dents de chiens ils nous mordent et, si nous ne les chassons en les frappant à tour de bras du bâton de la vérité, ils ne cesseront leurs aboiements. *Dente canino nos rodunt, ut, nisi acerbe inflicti veritatis baculo repellantur, latrare non cessant.* » Que ces violentes invectives servent

avis, le duc d'Este l'avait chargé de rédiger et de publier toute la discussion.

Le poème par lequel Robert Gaguin répondit à ce libelle est loin d'être d'une dialectique aussi pressante, quoiqu'il en affecte l'âpreté des formules et des tournures; en revanche, il se recommande par des mérites littéraires qui le mettent bien au-dessus des simples ouvrages de polémique. Gaguin, qui n'a que des raisons de sentiment à faire valoir, les présente avec force, avec grâce aussi parfois, dans une langue souvent obscure par sa concision, ou parce que les mots y sont pris dans des acceptions inaccoutumées; mais le vers est ferme, bien rythmé, et la poésie a d'autant plus de saveur peut-être qu'elle apparaît au milieu d'une Latinité à demi-barbare. C'est pour nous un monument précieux de la culture intellectuelle au xve siècle, à cette période crépusculaire qui n'était pas encore la Renaissance et commençait seulement à l'annoncer; on y pressent un réveil prochain, ne serait-ce que dans ce goût délicat qui se manifeste de jeter quelque ornement, quelque parure sur la maigreur et la sécheresse gothique des arguments de l'école.

Ce n'est cependant pas sa valeur littéraire qui a sauvé ce poème de l'oubli; trois ou quatre distiques dans lesquels le théologien expose crûment ses idées, d'une physiologie aussi hasardée que singulière, sur la Conception de la Vierge, lui ont sur-

---

d'excuse à Robert Gaguin, s'il le traite à son tour d'animal et de gibier de potence.



tout valu le renom dont il jouit près des bibliophiles et des curieux. Otez ces six ou huit vers, et peut-être n'aurait-il jamais été question de lui. Parlant de Robert Gaguin, « il y a de ce moine, » dit Dreux du Radier, dans ses *Récréations historiques, critiques et morales,* (1) « un poëme Latin *De puritate Conceptionis B. Virginis* où il se déclare pour l'Immaculée Conception. Ce poëme, très rare aujourd'hui et imprimé en 1497, ne fait pas grand honneur à la pureté des mœurs de Gaguin, qui y a répandu les idées les plus sales et les plus libertines (2). Elles sont telles qu'on ne peut les rendre en Français sans offenser la chasteté de notre langue. » Nous les

---

(1) Tome II, p. 185-186.

(2) Dulaure (*Des Divinités génératrices, ou du Culte du Phallus chez les Anciens et les Modernes,* éd. Isid. Liseux, p. 296) s'est fait l'écho de ces critiques; il ajoute : « Le même écrivain nous apprend qu'à son poème de l'Immaculée Conception Gaguin joignit l'éloge d'une de ses maîtresses, cabaretière de Vernon. Dans cette pièce, il vante les gentillesses de cette belle, ses bons mots, la commodité de ses chaises, la bonté de son vin et des lits, et surtout les beautés cachées de la nymphe, que notre bon moine paraît avoir parfaitement connues. Voici sa description :

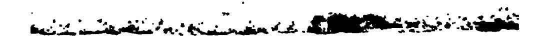
Risus, verba, jocos, fulcra, cubile, merum,
Albentes coxas, inguina, crura, nates
Et Veneris... etc. »

Tout cela est bien exagéré, comme on le verra, et il y a, dans les vers cités, une interversion qui en dénature le sens.

avons pourtant traduites littéralement, et nous ne croyons pas avoir offensé quoi que ce soit. Mercier de Saint-Léger a d'ailleurs montré ce que ces reproches ont d'injuste, au moins à certain point de vue. « Pourquoi, » dit-il, « ne pas chercher dans la simplicité des mœurs du temps une excuse à l'indécence des expressions de Gaguin ? Pourquoi, sur ces expressions obscènes d'une physique indiscrète, fonder un soupçon contre la pureté des mœurs d'un Religieux que son siècle vénéra (1) ? » Mais notre révérend père en Dieu maître Robert Gaguin s'indignerait de se voir défendre de la sorte. S'il s'est exprimé comme il l'a fait, sans la moindre honte, sur les rapports conjugaux des père et mère de la Sainte Vierge, ce n'est point parce qu'il écrivait au XVe siècle et grâce à la simplicité des mœurs du temps : il n'a pas été au delà de ce qui a toujours été permis aux théologiens, comme aux médecins, et eût-il écrit au XVIe, au XVIIe siècle, et même plus tard encore, qu'il n'aurait pas davantage hésité à dire ce qu'il devait dire. Nous n'en voulons pour témoignage, sans compter tant de gros livres des Casuistes, que ce traité dans lequel un théologien du XVIIIe siècle a entrepris d'établir la sanctification de la semence de la Vierge dans l'acte de conception du Christ (2). Médecins et théologiens croyaient

(1) *Journal des Savants*, 1767, p. 451.

(2) *Samuelis Schœrii Dissertatio de sanctificatione seminis Mariæ Virginis in actu Conceptionis Christi, sine Redemptionis pretio* (Lipsiæ, Braunius, 1709, in-4°).



alors, au rebours de ce qui est maintenant acquis à la science, que la femme émettait, comme l'homme, de la semence dans la copulation ; il fallait donc de toute nécessité que la semence de la Vierge eût été sanctifiée au préalable, pour qu'elle conçût saintement par l'opération du Saint-Esprit : de là le traité de ce théologien. De même, pour la démonstration que Gaguin entreprenait de faire, il était obligé d'entrer dans ces détails physiologiques qu'on lui reproche, et qui ne sont pas du tout libidineux, comme le prétend Du Radier, mais seulement indiscrets, ainsi que le dit très bien Mercier de Saint-Léger.

Quelle était, en effet, la question ? Tout le monde, adversaires et partisans de l'Immaculée Conception, était d'accord sur un point : la sanctification de la Vierge dans le sein de sa mère, *in utero matris;* mais les adversaires ne faisaient remonter cette sanctification qu'au moment de l'animation, tandis que les partisans du dogme soutenaient qu'elle avait eu lieu à l'instant même de la conception, durant le rapprochement conjugal d'Anne et de Joachim. Il faut savoir que les théologiens distinguent deux temps dans la conception de l'être humain : conception charnelle, opérée par l'union des sexes et l'émission de la semence ; conception spirituelle, opérée par l'insufflation de l'âme dans le fœtus déjà formé, quatre-vingts jours environ après le coït fécondant, « quand la femme sent remuer le fruit de ses entrailles ; » c'est ce qu'ils appellent l'animation. Pour les adversaires du dogme,

la sanctification de la Vierge avant l'animation était impossible, par la raison que « le fœtus inanimé n'était pas plus susceptible de grâce ou de péché qu'un crachat (1); » au reste, le mépris que les théologiens ont pour la conception charnelle, avant que la conception spirituelle n'ait fait du fœtus humain un être doué d'âme, est tel, qu'ils n'admettent pas qu'il y ait infanticide avant les quatre-vingts premiers jours de la formation. « Si quelqu'un, » disent-ils expressément, « tuait un fœtus avant l'infusion de l'âme raisonnable, il ne serait pas homicide (2). » De plus, la volupté attachée à l'acte de la génération n'est, suivant eux, que l'effet, le résultat de la faute d'Adam, *fomes peccati;* si Adam n'avait point péché, il n'y aurait dans l'union des sexes qu'une jouissance toute spirituelle, au lieu d'une jouissance charnelle. Ce serait bien le cas de s'écrier avec Saint Augustin : « *Felix culpa!* » puisque nous lui devrions ce qui fait la joie de vivre; mais, pour comprendre et juger les théologiens, il faut quelque peu entrer dans leurs idées. « Quand l'homme et la femme s'unissent, » dit le même Père de l'Église, « leurs rapports conjugaux ne peuvent avoir lieu sans lasciveté, et par conséquent la conception des fils qui naissent de leur

---

(1) « *In fœtu non plus potuit esse peccatum vel gratiam, quam in sputo, ut dixit Anselmus.* » Cité par Vincenzio Bandello : *Tractatus de singulari puritate,* etc.

(2) « *Si quis interficeret fœtum ante infusionem animæ rationalis, non esset homicida.* » Vincenzio Bandello, *ibid.*

chair ne peut pas être exempte du péché (1). — Nous disons, » affirme-t-il encore, « que tous ceux qui naissent du commerce de l'homme et de la femme contractent le péché originel (2). » Or la Vierge était bien née du commerce de l'homme et de la femme, de Joachim et d'Anne; il suivait de là, pour les adversaires du dogme, que sans aucun doute, lors de sa conception, elle avait pu et dû être le plus vite et le plus rapidement possible *(citissime et rapidissime)* purifiée par Dieu, au point, ce sont les propres paroles de Vincenzio Bandello, « qu'il n'est point de pureté, de blancheur, de sanctification et de beauté spirituelle comparable à la sienne, » mais que l'union charnelle de Joachim et d'Anne s'étant opérée comme toutes les autres, selon la loi commune, et n'ayant pas été exempte de cette volupté qui est un résultat du péché originel, sa conception *in fœtu, ante infusionem animæ rationalis,* était nécessairement entachée de péché. On voit donc que pour réfuter cette opinion, et sous peine de ne rien dire qui fût concluant, Robert Gaguin était obligé de traiter cette question délicate des « embrassements conjugaux » d'Anne et de Joachim, pour nous servir des expressions de

(1) « *Dum vir mulierque miscentur, non est sine libidine parentum concubitus, et ob hoc non potest filiorum, ex eorum carne nascentium, esse sine peccato conceptus.* »

(2) « *Dicimus omnes, qui de commixtione maris et fœminæ nascuntur, trahere originale peccatum.* » *(De nuptiis et concupiscentia).*

Saint Bernard, d'expliquer comment, à son sens, les père et mère de la Vierge l'avaient procréée en dehors de la loi commune, sans éprouver cette jouissance qui est le signe indéniable du péché originel. Il le fait en alléguant qu'à tout bien considérer la volupté n'a pas plus de prises sur le corps que la douleur, et que si les Stoïciens ont pu dire que la douleur est un mot vide de sens, que si des martyrs ont pu chanter au milieu des flammes, être retournés sur le gril, déchirés avec des griffes de fer, sans que leur chair tressaillît, Anne et Joachim ont bien pu ne pas être davantage affectés par le prurit sensuel au moment où ils se tenaient embrassés. Il tire encore ses arguments de l'insensibilité des organes dans certains états particuliers, la catalepsie, l'anesthésie (1) et aussi l'extase religieuse à sa plus grande tension; enfin Dieu, par une grâce spéciale, a pu suspendre pour eux la loi dont il était l'auteur, et les exempter de cette jouissance, qui n'est au fond qu'une punition, en leur accordant de s'unir comme Adam se serait toujours uni à Ève, et depuis eux tous les fils d'Adam avec toutes les filles d'Ève, si Adam et

---

(1) L'emploi des anesthésiques dans les opérations chirurgicales remonterait donc beaucoup plus haut qu'on ne le croit généralement. Cela résulte de l'allusion qu'y fait Robert Gaguin :

Sopit et ars carnem quam scindere durus aliptes
Audeat; illa nihil sentit, abitque dolor.

L'art endort même la chair que le chirurgien inflexible
Ose amputer ; elle ne sent rien, toute douleur cesse.

pas plus insoutenable qu'une autre.

Gaguin n'a pas réfuté qu'en vers Vincenzio Bandello : il l'a aussi réfuté en prose (1); nous traduirons ici de ce traité le passage correspondant à celui que l'on a incriminé dans le poème. « Comme les très religieux parents de Marie, affectés du chagrin de cette progéniture qui leur était refusée depuis longtemps, ne cessaient de s'adresser à Dieu, dans leurs prières, le suppliant de leur accorder un enfant qu'ils élèveraient dans la sainteté et formeraient aux divins enseignements, ils furent enfin exaucés. Le message miraculeux reçu, se conjoignant avec plus de piété que de volupté, sans le moindre désir lascif, ainsi qu'on doit pieusement le croire, en vue d'engendrer Marie ils émirent leur semence absolument comme de la sueur. En effet, puisque les incubes, issus, à ce qu'on rapporte, des démons, ont le pouvoir de garder la semence qu'ils ont recueillie ailleurs, et de la répandre, eux qui sont pourtant exempts de la lasciveté humaine, pourquoi l'homme d'une pureté parfaite, affranchi de toute perturbation de l'âme par une continuelle piété, dont la chair est macérée par l'exercice des vertus, épuisée par la diuturnité des jeûnes, pourquoi, dis-je, si Dieu lui en fait exceptionnellement la grâce, cet homme ne

---

(1) *Roberti Gaguini de Virginis Conceptione ad Fratres sui ordinis oratio;* insérée dans le recueil de ses *Epistolæ, Orationes,* etc. (Paris, 1498, in-4° goth.), recueil précieux auquel nous ferons bon nombre d'emprunts.

pourrait-il, sans aucune sensation voluptueuse, vaquer à l'œuvre génitale (1)? » On voit qu'il n'y a rien là de bien indécent. Gaguin tenait beaucoup à cette explication bizarre, qui ne lui était pas particulière, de la sécrétion de la semence, dans la génération, sans plus de plaisir ou de peine que la sueur. Il y revient à propos du premier couple humain : « C'est de cette façon, » dit-il, « que les époux, s'il avait persévéré dans l'innocence, auraient commerce entre eux, comme la plupart des auteurs l'affirment; de telle sorte qu'en procréant des enfants, la semence émanerait d'eux non autrement que la sueur coule du corps, quand on a chaud (2). » Grand merci!

---

(1) « *Itaque quum religiosissimi Mariæ parentes, prolis studio qua diu caruerant affecti, continuis se precibus apud Deum exercebant, orantes sibi concedi sobolem quam sancte educarent et divinis formarent institutis, exauditi sunt. Et nuntio divinitus accepto, pietate magis quam voluptate congressi, sine libidine, ut pie credi fas est, Mariæ generationi semen in morem sudoris posuerunt. Incubis enim, quos ex dæmonibus fieri traditur, potestas est sumpti alicunde seminis servandi atque effundendi, quum tamen humanæ libidinis sint expertes, cur igitur quippiam mente purgatus, et per continuam pietatem ab animi perturbatione sepositus, et cui attrita sit caro exercitatione virtutum, et diuturnitate jejuniorum effœta, cur, inquam, sine ulla Veneris titillatione, si Deus unice adjutor est, non operetur genituram?* »

(2) « *Quo coituros modo conjuges, in prima illa si perseverassent innocentia, plerique affirmant, ita ut ad procreandos liberos manaret ab illis semen non secus ac ab æstuante liquitur sudor.* »

Le livre de Vincenzio Bandello paru, en 1481, Robert Gaguin s'en alarma aussitôt. Dans une lettre à l'un de ses amis, le Carme Arnoldus Bostius, de Gand, après avoir déploré l'apathie et la négligence des lettrés, il ajoute : « Pourtant, au milieu de ces ténèbres, Carolus Ferrandus sort de l'engourdissement général pour écrire contre ce Vincent, que les Dieux puissent-ils anéantir, lui et son exécrable libelle contre la Vierge! Afin qu'il l'eût en sa possession, et l'attaquât vigoureusement, je l'ai communiqué à Carolus (1). » Il lui annonçait de plus que, dès qu'il aurait quelque loisir il entreprendrait aussi de le réfuter. Ce premier travail fut-il le traité en prose, qui est comme le canevas du poème, une matière mise plus tard soigneusement en vers Latins? sa date précise est incertaine. Il en est de même de celle du poème. Nous l'avons transcrit, pour le réimprimer et le traduire, sur l'édition de 1498 (Durand Gerlier, in-4°, en caractères gothiques), la dernière qu'ait donnée de son œuvre Robert Gaguin lui-même, édition complète et définitive, précédée d'une Épître dédicatoire à ses collègues, les docteurs de Sorbonne, au jugement desquels il déclare s'être soumis humblement, quant à ce qui regarde l'orthodoxie. Mais

---

(1) « *Inter has temporis nostri tenebras expergiscitur tamen Carolus Ferrandus scribere in Vincentium illum, cui Dii cum suo illo execrabili in Virginem codicillo malefaciant! Quem libellum ut haberet, in quem pila potenter emitteret, Carolo communem feci.* » *Epistola* LXI, non datée.

ce poème en avait eu deux ou trois autres auparavant (1). Nous en trouvons une, avec la date de 1489, mentionnée dans le *Supplément* au *Manuel du Libraire :* « *Roberti Gaguini Adversus Vincentium de Castronovo, de Conceptu et mundicia Mariæ Virginis decertatio, cum Commentario Caroli Ferrandi. Parisiis,* M.CCCC. *nono* (sic), 1489 ; 2 parties de 16 et 30 ff. en un vol. pet. in-4°. La préface est datée : *Ex ædibus nostris apud S. Mathurinum,* 1488. Première édition de ce traité singulier, » dit M. Deschamps. Mercier de Saint-Léger en a décrit une autre in-8°, en caractères gothiques, sans chiffres, sans nom de lieu ni d'imprimeur, et contenant 466 vers en 14 feuillets, avec ce titre : *Decertatio Gaguini contra Vincentium de Castro-Novo.* « Le

---

(1) Il a, de plus, été réimprimé en 1617 par Daniel Maillet, prieur claustral des Mathurins (*Parisiis, apud Carolum Chastelain,* in-8°), opuscule devenu presque aussi rare que les éditions gothiques du xv[e] siècle. Cette réimpression est dédiée à Louis Petit, docteur en Décret, général de l'Ordre auquel avait appartenu Robert Gaguin, et précédée : 1° d'une longue épître de D. Maillet sur le dogme de l'Immaculée Conception ; 2° d'un poème de Claude Ralle, *ejusdem ordinis alumnus,* dédié au même Louis Petit. Elle passe à tort, d'après une note du *Manuel du Libraire,* pour avoir 126 vers de plus que les éditions originales, étant entièrement conforme à celle de 1498, comme nous nous en sommes assuré en collationnant. L'erreur provient d'une indication de Mercier de Saint-Léger, qui n'a pas connu l'édition de 1498, et qui avait confronté la réimpression de D. Maillet avec une édition antérieure évidemment incomplète.

poème est précédé d'une Épître en forme de préface adressée à Arnold Bostius, Religieux Carme. Gaguin y expose ainsi le sujet de son poème : *Et de prima quidem Virginis origine, id est de paterni, ut ipsa gigneretur, seminis ingestæ, cum a plerisque longe litteratis autoribus diversa prorsus sententia feratur, quam proximum arrogantiu videri judicabam, si alterum tam variæ positionis locum defendendum tuendumque assumerem.* Il finit en priant Bostius d'examiner ses vers et de décider s'ils doivent être mis au jour ou lui être renvoyés pour les corriger. La Bibliothèque du Roy possède un exemplaire de cette édition, non relié, et conservé seulement en feuillets volants comme pièce détachée. Dans la réimpression faite au XVIIe siècle par Daniel Maillet, le poème est plus étendu, car il a 594 vers, au lieu de 466. Les 128 d'augmentation étaient-ils dans l'exemplaire du général ou appartiennent-ils à l'éditeur? c'est ce que je ne puis décider (1). » Ils sont bien de Robert Gaguin qui, avant de faire imprimer une dernière fois son ouvrage, le soumit à une révision complète, retoucha un très grand nombre de vers et le développa dans presque toutes ses parties. M. A. Claudin, le libraire bibliophile, a eu l'obligeance de nous communiquer un exemplaire de l'édition en 14 feuillets vue par Mercier de Saint-Léger et qu'il nous avait été impossible de rencontrer à la Bibliothèque Nationale. Elle a été imprimée

---

(1) *Journal des Savants*, 1767.

à Paris, par Félix Baligault, dont elle porte la marque, et contient de plus un Prologue de vingt-huit vers, que Mercier n'a pas mentionné. Jean Trithème, abbé de Spanheim, historien ecclésiastique, connut antérieurement à 1494 une édition dédiée à Bostius. « Robert Gaguin, » dit-il, « Français de nation, général de l'ordre de la Sainte Trinité, a écrit pour Arnoldus Bostius, Carme, résidant à Gand, contre Vincentius de Castro-Novo, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, une œuvre d'une poésie insigne, *De Conceptione S. Mariæ,* en un seul livre, et qui commence : *Est mihi mens æquis in te,* etc. Sur le même sujet il a aussi composé un traité en prose, en un livre. Il vit encore à Paris, au couvent de Saint-Mathurin, l'an du Seigneur 1494 (1). » Enfin il y en eut encore une autre, imprimée à Lyon, par Jean Trechsel, et dont nous trouvons l'indication dans une lettre de Gaguin à son ami Bostius *(Epistola* LXXIV*)*. En lui envoyant son poème, il se plaint des fautes d'impression dont la négligence de Josse Bade, qui remlissait chez Trechsel, son beau-père, les fonctions

---

(1) « *Rupertus Gaguinus, natione Gallus, ordinis S. Trinitatis generalis..., scripsit opus insigni carmine ad Arnoldum Bostium Carmelitam, Gandavi morantem, contra Vincentium de Castro-Novo, ordinis Prædicatorum,* De Conceptione S. Mariæ, *lib. 1; incipit :* Est mihi mens æquis in te... *De eadem re prosaice, lib. 1. Vivit adhuc Parisiis, apud S. Mathurinum, anno Domini* 1494. » (*De Scriptoribus ecclesiasticis*).

de correcteur, l'a défiguré; entre autres d'un vers rendu faux par une interversion :

Eva nocens, gentem olim enixura caducam,

qu'il l'avertit de vouloir bien lire :

Eva nocens, olim gentem enixura caducam (1).

Le poème se termine par deux épisodes miraculeux: Helsinus, l'apôtre des Angles, en danger de faire naufrage est sauvé par l'intercession de la Vierge, à condition de fonder à perpétuité la fête de l'Immaculée Conception (2), et un curé Normand, in-

(1) On lit ce vers ainsi corrigé dans l'édition de Félix Baligault, et celle de 1498 nous en donne une troisième leçon :

Eva nocens mater, gentem enixura caducam.

(2) Cette légende est relatée par Anselme de Cantorbéry dans un Sermon *De Conceptione Beatæ Mariæ,* et se rapporte aux temps où Guillaume le Conquérant venait d'envahir l'Angleterre. Les Danois, ayant appris la descente des Normands, armaient une flotte pour les chasser d'un pays qu'ils considéraient comme à eux, de droit héréditaire. Guillaume leur dépêcha un certain abbé Helsinus, *cœnobii Remessiensis,* pour les en détourner; il y réussit, et c'est à son retour en Angleterre qu'il aurait été assailli par une tempête. (*Patrologie Latine* de l'abbé Migne, tome CLIX, p. 319. Il y est aussi fait allusion, en termes vagues, dans le XLIIIe chap. du *Mitrale* de Sicardus, évêque de Crémone. « *Conceptionem Beatæ Virginis quidam aliquando et forte adhuc aliqui celebrant,* ob revelationem cuidam abbati in naufragio factam. *Sed non est authentica.* » *Patrologie Latine* de l'abbé Migne, tome CCXIII, p. 421.

trépide paillard, qui sortant des bras d'une femme, *a stupro recens,* commet l'imprudence de vouloir traverser la Seine à la nage, se noie; il est rappelé à la vie par la Vierge, qu'il avait invoquée. Ni l'un ni l'autre de ces deux épisodes ne se trouve dans le traité en prose; nous y trouvons à leur place, un récit qui a pour nous quelque intérêt biographique, l'auteur y relatant une faveur que la Vierge lui aurait faite à lui-même. « Je me présente en personne, » dit-il, « véridique témoin de la munificence de Marie, moi qui me trouvant dans la Bétique, province de l'Espagne, y fus longtemps et très gravement malade; alors que tout l'empressement du médecin ne m'apportait aucun remède, et que désespérant de recouvrer la santé, je ne plaçais plus mon salut, uniquement, que dans la bénignité et le secours de Marie, abattu par mes oraisons continuelles et la persistance du mal, je m'endormis. Je ne sommeillais pas depuis longtemps, que voici m'apparaître la miséricordieuse Vierge; tenant son fils Jésus dans son bras droit, enveloppée d'un manteau d'or, d'une figure si gracieuse et si douce qu'on pouvait facilement deviner la plus chaste vierge, une couronne ornée de mille gemmes posée sur sa tête, elle entra discrètement dans ma chambre, monta sur la table, recouverte d'un tapis, où l'on plaçait mes tisanes, et s'y tenant debout, rien qu'en me regardant avec bonté, moi qui en songe fixais sur elle mes yeux, elle m'apporta un très grand soulagement. Comme j'admirais la beauté de la Vierge et sa bienséante modestie, enfin elle se mit à me

parler affectueusement en ces termes : — « Tu » m'as, » dit-elle, « suppliée, et par tes prières in- » cessantes sollicitée d'apporter un allègement à » ton mal, de ne pas souffrir qu'une terre lointaine, » ainsi que tu en as maintes fois et douloureusement » gémi, te garde, privé de vie, dans le sépulcre, » mais de te permettre de revoir, guéri et en bonne » santé, ceux que les liens d'une vie commune et » de l'intimité t'ont rendus chers, après t'être acquit- » té de ce que tu étais venu faire ici. Persévère dans » ta foi, tu es exaucé ; tu recouvreras la santé, tu » retourneras en France et ne seras pas privé de la » douceur du sol natal. » A peine la Vierge avait-elle achevé ces mots, qu'elle disparut de ma chambre, et je la rappelai dévotement de mes vœux et de ma voix, aussi désireux de la revoir que je l'étais de recouvrer la santé. Et ce n'est pas une foi vaine, celle que j'ai dans cette consolation de la Vierge. Aussitôt, en effet, la maladie décrut et les forces revenues me raffermirent, à la grande stupeur des médecins, le lendemain, eux qui la veille m'avaient délaissé, comme promis à la mort, au milieu des gémissements de mon entourage désolé. Tant a de puissance la Mère et Reine de miséricorde, pour secourir ceux qui l'implorent et qui l'aiment uniquement (1) ! »

---

(1) « *Ipse ego, Mariæ beneficentiæ testis non mendax, accedo, qui in Bethica, Hispaniæ parte, quum diu gravissime ægrotarem, nec medici sedulitas remedium offerret, sed salutis exspectatione defectus, in unius Mariæ benignitate*

Ce voyage en Andalousie, qui faillit lui être si fatal, est antérieur à l'époque où il fut élu ministre général des Mathurins. Il en parle dans une de ses Lettres (*Epist.* III), adressée à *Johannes Navellus*, où il raconte qu'il a été absent sept mois, ayant franchi les Pyrénées, passé l'Hèbre et le Tage, traversé toute l'Espagne jusqu'à Cadix et aux Co-

---

opeque meam salutem reponerem, me jugi oratione et assiduo morbo fatiscentem somnus accepit. Nec diu quieveram, ecce misericors Virgo, filium suum Jhesum in dextera comportans, aureo vestita pallio, facie adeo venusta et clementi ut virginem facile pudicissimam existimares, cui mille gemmis corona capiti insidebat, meum modeste cubiculum ingreditur, in pluteum qui reponendis poculis tapete tegebatur ascendit, quæ stans et me clementer aspectans, mihi eam per quietem intuenti solatium non mediocre conferebat. Admirantem me Virginis speciem atque decoram modestiam, sic tandem est comiter adlocuta : — « Orasti, » inquit, « me, et diuturna » prece permovisti levamen tibi a morbo præstarem, ne te » extrema, ut sæpe multumque querebaris, tellus vita functum sepulchro exciperet, sed curatus atque incolumis caros » tibi vita et consuetudine conjunctos viseres, negotio cujus » gratia adveneras expleto. Perseveranti fide esto, exauditus » es; valetudinem consequeris bonam, Francos repetes, et dulci » tuo nativitatis solo non privaberis. » Vix hujusmodi sermonem Virgo exegerat, et ipsa cubiculo delapsa est, quam voto voceque sum, ut eram appetens salutis, devote prosecutus. Cujus Virgineæ consolationis non est mihi vana fides. Protenus enim elanguit morbus, et melior me virtus, stupentibus postridie medicis, solidavit, quippe qui me superiore proximo die, tanquam morti derelictum, inter plorantis familiæ gemitus deseruerant. Adeo potens est misericordiæ Mater et Regina, succurrere petentibus se atque unice diligentibus. »

lonnes d'Hercule, et qu'à son retour son général lui remit les lettres qu'on lui avait adressées durant son absence.

Robert Gaguin était né à Colline, sur les confins de l'Artois, vers 1425. Il avait fait ses premières études au monastère des Préavins, auprès d'Arras, chez les Trinitaires, que dans la première Lettre de son recueil, *Aux Pères correcteurs du Chapitre de l'Ordre*, il remercie d'avoir pris soin de son enfance et, le voyant bien doué, de lui avoir fait enseigner les lettres. L'Épître est datée de la forêt de Nieppe, *ex sylva Nepæ*, au milieu de laquelle était situé le couvent, Avril 1467. Les Religieux l'envoyèrent achever sa théologie à Paris, dans leur maison des Mathurins-Saint-Jacques, à laquelle était annexé un Collège. Guillaume Fichet y professait alors la Rhétorique, et c'était encore la seule chaire qu'eût dans l'Université cet enseignement, qui ne venait que de s'y introduire (1). Robert Gaguin suivit ses leçons,

(1) La *Rhétorique* de Guillaume Fichet, *Rhetoricæ libri III*, in-4°, fut l'un des premiers livres imprimés à Paris, en 1471, dans l'atelier typographique installé à la Sorbonne même, grâce à son initiative et à celle de Jean Heynlin. A la fin du III[e] livre se trouve, en quatorze distiques Latins, un *Panégyrique* de Guillaume Fichet, par Robert Gaguin. (V. Jules Philippe, *Origine de l'imprimerie à Paris*, chap. IV et VI.) Une lettre de Guillaume Fichet à Gaguin, placée en tête de l'*Orthogra-*

tout en s'appliquant spécialement au Droit canonique, et contracta avec son éminent professeur une amitié durable. Leurs relations persistérent après qu'il lui eut lui-même, dès 1463, comme son disciple le plus brillant, succédé dans sa chaire, où il eut pour auditeur Reuchlin, et postérieurement encore, après que Guillaume Fichet eut quitté la France et se fut rendu à Rome. Dans le recueil de ses *Epistolæ, Orationes*, on trouve un certain nombre de lettres adressées par lui à son ancien maître, devenu Pénitencier de Sixte IV. Reçu docteur, puis professeur en Droit canon, puis nommé Doyen de la Faculté de Théologie, il s'éleva aux premières dignités de l'Ordre auquel il appartenait; en 1473 il fut promu ministre général.

Ces Mathurins ou Trinitaires, moitié Religieux moitié laïques, institués spécialement pour opérer le rachat des prisonniers Chrétiens tombés entre les mains des Musulmans, furent très populaires au Moyen-âge. Ils se rattachaient étroitement à l'Université, qui tenait dans leur cloître ses assemblées générales et célébrait ses cérémonies religieuses dans leur église. Quelques années avant la Révolution, l'Ordre possédait encore deux cent cinquante couvents, répartis en treize provinces, dont six en France : Normandie, Flandre Française, Flandre Allemande, Champagne, Languedoc, Provence;

---

phia, de Gasparino (1472) et citée par le même auteur (chap. VIII), a également un grand intérêt pour l'histoire des commencements de l'imprimerie.

trois en Espagne, une en Italie, une en Portugal. Du temps de Robert Gaguin, il avait de plus quarante-trois maisons en Angleterre, cinquante-deux en Irlande, neuf en Écosse et de très nombreuses en Saxe, Hongrie et Bohême, toutes supprimées au XVIe siècle par le schisme et la Réforme. Au reste, d'après la règle, ces maisons ne possédaient qu'un personnel assez restreint : un Supérieur, trois religieux et trois laïques. Le lieu de leur première institution ayant été Cerfroid, l'un de leurs domaines (1), près de Meaux, ils furent appelés Frères de Cerfroid jusqu'en 1224, époque à laquelle Louis VIII les établit près des Thermes, dans l'ancien couvent des Mathurins, dont le peuple leur donna le nom ; comme leur règle leur interdisait d'aller à cheval et qu'ils en étaient réduits à prendre l'âne pour monture, on les surnommait aussi les Frères aux ânes. Leur maison de Paris était située derrière le Palais des Thermes, les bâtiments claustraux Rue du Foin (elle traversait l'emplacement des jardins du Musée de Cluny), et l'église Rue des Mathurins (actuellement Rue du Sommerard), avec

---

(1) Un autre de leurs domaines, la Gloire-Dieu, près d'Essoyes, dans l'Aube, et dépendant par conséquent de leur province de Champagne, a récemment acquis une sinistre notoriété. Les Trinitaires en avaient fait une sorte de caravansérail où ils abritaient les prisonniers rachetés par eux et ramenés en France, avant de les rapatrier. Le dernier possesseur de ce vieux cloître, sécularisé à la Révolution, y a été assassiné en Janvier 1885, avec sa mère et sa servante.

sa façade Rue Saint-Jacques. Le portail, bâti en 1406 et restauré, ainsi que le cloître, par Robert Gaguin, fut démoli en 1610, pour l'élargissement de la Rue Saint-Jacques. On y lisait cette inscription, aussi incorrecte que naïve, si Sauval l'a rapportée exactement dans ses *Antiquités de Paris* :

Faites pour Dieu, bonnes personnes,
A cet Hôpital vos aumônes,
D'argent, de draps ou couvertures,
Pour héberger les créatures
Qui viennent hôpital quérir,
En aidant à le soutenir,
Et ils prieront Dieu qu'ils soient mis
En Paradis, et leurs amis.

Ils avaient de plus, de l'autre côté de la Rue des Mathurins, sur la Place de la Sorbonne, l'ancienne aumônerie de Saint-Benoît, démolie pour le percement de la Rue des Écoles, et dont le porche, quelques débris de sculptures, des pierres tombales, sont déposées au Musée de Cluny. C'est tout ce qui reste de cet Ordre célèbre, avec le souvenir d'une des dépendances rurales de leur couvent, conservé par le nom de Rue de la Ferme-des-Mathurins qu'une rue du quartier de la Madeleine a longtemps porté (1).

Robert Gaguin fut leur vingtième général, et le plus illustre. Louis XI, Anne de Beaujeu et Charles VIII l'employèrent à diverses négociations.

---

(1) Il y a encore dans ce quartier une rue des Mathurins.

Ces moines allaient partout, se trouvant partout chez eux, grâce aux maisons de leur Ordre répandues dans l'Europe entière. « Gens d'esprit, de ruse et de faconde, » dit très bien Michelet, « ils s'acquittaient discrètement de maintes commissions mondaines. Messagers et prédicateurs, diplomates parfois, ils remplissaient l'Europe de leur activité. » Louis XI envoya Robert Gaguin en Allemagne, avec le caractère d'ambassadeur, pour empêcher, s'il le pouvait, le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III (1477). Sa mission n'eut pas de succès et le vieux roi lui en tint rancune. Gaguin, dans une de ses lettres (*Epist.* LXXVIII), fait part à Guillaume de Rochefort de l'accueil qu'il en reçut à son retour; elle est trop curieuse et dépeint trop bien sur le vif le caractère silencieux et sournois de Louis XI pour que nous ne la traduisions pas. « En quittant, » lui dit-il, « votre Excellence, il y a quatre jours, je fus trouver le Roi, qui venait à peine de sortir de sa chambre à coucher. Je lui demandai s'il voulait que je lui rapportasse ce qui me restait à lui dire de mon ambassade en Allemagne. Lui, qui tout à l'heure encore plaisantait joyeusement avec ses valets de chambre, se tut à mon humble demande, et parut quelque peu se rembrunir. Il ne me répondit pas un mot, mais aussitôt, s'étant agenouillé par terre, suivant sa coutume, se mit à prier, et bientôt après partit pour les Célestins. Je craignis donc qu'il ne fût mécontent, comme si je m'étais inopportunément présenté, et j'admirai d'autant plus

les mœurs de la Cour d'à-présent, où l'on ne daigne même pas écouter à leur retour les ambassadeurs envoyés pour chose d'importance. Depuis ce jour-là, rentré chez moi, je suis au lit, martyrisé par la goutte, qui me semble être le seul salaire que j'aie gagné de mes fatigues. Que d'autres, à qui la Fortune est propice, se fassent courtisans : j'ai plus qu'assez d'embarras à m'occuper des affaires de mon Ordre (1). » Gaguin se tint parole tant que vécut Louis XI ; mais, malgré cette déconvenue, il accepta d'Anne de Beaujeu, régente, d'être envoyé comme ambassadeur à Rome, puis à Florence, en 1486, pour soutenir les intérêts de René de Lorraine, le vaillant capitaine qui avait tenu tête à Charles-le-Téméraire, contre Ferdinand, roi de Naples. Sa harangue Latine aux Florentins figure dans le recueil des *Epistolæ*, *Orationes*. Se trouvant

---

(1) *Digrediens à tua præstantia nudiusquartus, regem conveni, vix cubiculo egressum. Rogavi vellet quæ de Germania legatione reliqua erant me referre. Is cum antea inter cubicularios lepide nonnulla locutus esset, ad meam rogatiunculam conticuit, visusque est paululum subtristari. Nullum enim verbum respondit, sed mox humi prostratus pro suo more oravit, atque confestim ad Celestinorum ædem profectus est. Itaque veritus sum offensum eum esse, quasi minus opportune advenissem. Nec minus præsentis Curiæ mores sum miratus, quæ missos in rem seriam oratores non curet audire reversos. Ab eo die, domum adveniens, decubui cruciatus articulari morbo, qui mihi ad salarium omnium laborum videtur esse comparatus. Sint alii curiales quibus Fortuna amica est ; curæ supersatis habeo mei Ordinis rebus ministrari...* »

à Rome, Gaguin y négocia aussi la fusion des Trinitaires avec les Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il signa l'acte d'union avec Phil. Cluys, bailli de Morée, et Guillaume Caoursin, vice-chancelier, tous deux députés par le grand-maître de Rhodes (1); mais ce projet n'eut pas de suite. En 1489 il était ambassadeur à Londres, pour conclure un traité d'alliance entre les rois de France et d'Angleterre (Du Boulay, *Hist. Universitatis*, tome V); il y retourna en 1491, et l'année suivante il se trouvait à Heidelberg, mêlé peut-être aux négociations épineuses qui suivirent le renvoi par Charles VIII à Maximilien, de Marguerite d'Autriche, à laquelle il avait été fiancé étant Dauphin. Dans une lettre qui semble avoir le caractère d'une missive diplomatique, adressée au théologien Jacques Wimpheling, de Spire (*Epist.* LXXVII), il fait l'historique, au point de vue Français, de ces noces imposées à Charles VIII, et établit la légitimité de la répudiation. La guerre qui faillit en résulter entre la France et la maison d'Autriche ayant été heureusement évitée, Robert Gaguin célébra cet événement par une pièce de vers que nous avons traduite (2).

Son activité comme ministre général des Mathurins ne fut pas moindre, ainsi qu'en témoignent ses voyages, ses séjours dans les diverses provinces de l'Ordre, dont quelques-unes de ses lettres sont datées, ses requêtes au roi de Portugal, à la reine

(1) Histoire des Ordres monastiques, tome II, p. 317.
(2) V. l'Appendice.

de Castille, aux deux chanceliers de France sous lesquels il vécut, Pierre d'Oriolle et Guillaume de Rochefort (1), ses lettres au Prieur de Saint-Thomas de Cantorbéry et à nombre d'évêques Français ou étrangers, et qui ont souvent pour objet soit la fondation de maisons nouvelles, soit l'accroissement des privilèges et des richesses de l'Ordre dont le gouvernement lui était confié. Il fit reconstruire presque entièrement la maison de Paris qui tombait en ruines, et ajouta à ses possessions dans la capitale un petit domaine suburbain, près de Saint-Germain-des-Prés, où il aimait à faire, en été, sa résidence. Il alla mourir en 1501, âgé d'environ soixante-quinze ans, à ce monastère des Préavins où s'était écoulée sa jeunesse. Son corps fut ramené à Paris et inhumé dans le chœur de l'église des Mathurins. Le poète lauréat Fausto Andrelini, son ami, lui fit cette épitaphe assez médiocre :

Illustris Gallo nituit qui splendor in orbe,
Hic sua ROBERTUS *membra* GAGUINUS *habet.*
Si tanto viro non Libitina pepercit,
Quid speret docti cætera turba chori (2) ?

C'est surtout comme historien que Robert Gaguin est célèbre ; son *Compendium super Francorum gestis a Pharamundo usque ad annum 1491,* (1495,

(1) Pierre d'Oriolle fut chancelier de France de 1472 à 1483 ; Guillaume de Rochefort de 1483 à 1492.

(2) Lui dont l'illustre splendeur brilla dans le monde
Robert Gaguin repose ici ses membres. [Gaulois,
A ce grand homme si ne fit pas grâce Libitine,
Qu'espèreront tous les survivants du docte chœur ?

in-fol.), continué par lui dans une seconde édition (Paris, Durand Gerlier, et Lyon, Trechsel, 1497, in-fol.) jusqu'au règne de Louis XII : *ab autore novissime ampliatum usque ad annum 1499, et diligenter emendatum,* est une des sources de notre histoire nationale. « La première édition de cet ouvrage, » dit Brunet, « porte la date de 1495, *pridie Kalendarum Octobris, in ædibus divi Mathurini Parisiensis,* mais on n'en connait pas d'exemplaire, quoique Gaguin lui-même la relate dans l'Avertissement de celle de Lyon, laquelle se termine par la souscription suivante : *Impress. Lugduni impensis M. Jo. Trechsel, Alemanni, et diligenti accuratione Jodoci Badii Ascensii, anno millesimo quadringentesimo nonagesimo septimo, ad VIII Kalendas Julii,* laquelle souscription est évidemment calquée sur l'édition de Paris, 1497, in-fol., ainsi conçue : *Finis Compendii impressi Parisiis impensis magistri Durandi Gerlerii, diligenti vero accuratione magistri Andreæ Bocard, anno Christianæ pietatis millesimo quadringentesimo nonagesimo septimo, ad ij Kal. April.* Ainsi, on le voit, à cette époque il existait déjà une concurrence entre les imprimeurs de Paris et ceux de Lyon. Dès qu'il paraissait un livre qui promettait du débit, ces derniers s'en emparaient sans façon; ils changeaient les titres des éditions originales, annonçaient des augmentations et ne négligeaient rien pour attirer l'acheteur. Cela s'est pratiqué ainsi pendant tout le XVI[e] siècle, non sans quelques représailles de la part des libraires de Paris. » (*Manuel du libraire,* art. *Gaguin.*) Ce n'était peut-être

pas le cas de faire cette remarque, les relations d'amitié qui unissaient Trechsel et Josse Bade à Gaguin, s'opposant à ce qu'on voie dans l'édition de Lyon une contrefaçon de celle de Paris. Il résulte tout au contraire de ses Lettres, notamment de la LIIe, adressée à l'évêque de Mâçon (1), que fort mécontent de l'édition Parisienne, pleine de fautes grossières et d'une déplorable exécution typographique, il en avait fait faire une autre à Lyon, qu'il lui envoyait de préférence. Quant à celle de 1495, Gaguin en disait qu'il voudrait bien tenir dans sa chambre les cinq cents exemplaires qui en avaient été tirés, pour les détruire; s'il y réussit en tout ou partie, ce doit être la raison pour laquelle on la rencontre si peu communément. L'ouvrage a éte fréquemment réimprimé après la mort de l'auteur : 1504, in-fol., 1511, 1514, in-8°, et 1521 sous ce titre : *Annales rerum Gallicarum, seu Compendium usque ad annum 1599, cum Supplemento Huberti Velleii Senatorii advocati usque ad annum 1520* (*Parisiis,* Viard, in-4°). Cette édition est précédée de pièces importantes : une Lettre de Robert Gaguin, datée du 31 octobre 1495 et adressée à Pierre Bury, son ami, chanoine d'Amiens : elle sert d'Épître dédicatoire; une Lettre d'Érasme à Robert Gaguin, où Érasme fait le plus grand éloge de l'historien et de son ouvrage ; une Préface de Benoît Monterat sur les mérites des *Annales;* une dédicace de *Hubertus Velleius* à François Pon-

(1) Nous la traduisons un peu plus loin.

cher, évêque de Paris, et enfin diverses poésies de Fausto Andrelini, Corneille Girard, Josse Bade, Lodovico Bolognini et R. Gaguin lui-même. Les traductions Françaises sont nombreuses; on trouve la première dans la *Chronique Martiniane, contenant la Chronique de Martin Polonais, avec les Additions de plusieurs Chroniques, Ververon, Castel et Gaguin, jusqu'à l'an 1503, le tout translaté du Latin par Sébastien de Mamerot* (Paris, Antoine Vérard, 1504, in-fol.); la même est insérée dans les *Grandes Chroniques de France, faites par le commandement du Roy Charles VIII, avec la Chronique de Frère Robert Gaguin contenue en la Chronique Martinienne* (Paris, 1514, 3 vol. in-fol.), recueil plus connu sous le nom de *Grandes Chroniques de Saint-Denys.* Une autre, attribuée à Pierre Desrey, porte ce titre : *Les grandes Chroniques, excellens faitz et vertueux gestes des Roys de France, composées en Latin par Rob. Gaguin, et soigneusement réduictes et translatées à la lettre de Latin en nostre vulgaire Françoys* (1514, in-fol. goth.); en tête est un beau portrait gravé de Robert Gaguin.

« Il y a » dit Niceron, « bien de la fable dans les premiers temps de cette Histoire; mais elle est considérable pour les derniers siècles... On lui a reproché un grand nombre de défauts essentiels. Sorel observe qu'on n'a pas trouvé l'Histoire Latine de Gaguin d'un style si agréable que celle de Paul-Émile, mais qu'elle passe pour être plus fidèle et plus aisée à comprendre. D'autres l'ont blâmé d'avoir suivi le goût de son siècle pour les fables,

d'avoir adopté avec trop de crédulité des contes ridicules et d'avoir gâté son Histoire en y copiant à chaque page de ces merveilles incroyables qui ne peuvent avoir place que dans les romans. Mais cette critique serait peut-être plus juste à l'égard du siècle de Gaguin qu'à l'égard de l'auteur même qui n'était guère porté à donner dans les rêveries de la chevalerie romanesque. On voit dans quelques-unes de ses lettres jusqu'où il portait la défiance et le scrupule sur le merveilleux et sur les erreurs populaires. Par exemple en écrivant à *Carolus Saccus,* son ami, il lui mande qu'il a lu un manuscrit concernant les grandes actions de Charlemagne, mais que les faits qu'il y rencontre n'ont rien de conforme avec les bonnes histoires (1) ; qu'il ne peut

(1) C'était sans doute la fabuleuse *Chronique* du pseudo-Turpin, dont Robert Gaguin passe pour avoir donné une traduction Française. Niceron, et après lui tous les biographes, mentionne cette traduction comme son ouvrage : *Chronique et histoire faicte et composée par révérend père en Dieu Turpin, archevesque de Reims, l'un des Pairs de France, contenant les prouesses et faictz d'armes advenuz en son temps, du très magnanime Roy Charles le Grand, autrement dit Charlemaigne et de son nepveu Roland* [*trad. du Latin en François par R. Gaguin, par ordre du Roi Charles VIII*], *Paris, Regnauld Chauldière,* 1527, in-4°. Ce que nous avons mis entre crochets a été ajouté au titre par Niceron, dans la description qu'il en donne ; l'ouvrage est anonyme, et Brunet fait judicieusement observer (*Manuel du Libraire,* art. TURPIN) qu'étant dédié, dans le Prologue, à François I[er], il ne peut être de Gaguin, mort en 1501.

se résoudre à lui envoyer une Collecte pour être insérée dans l'office de ce saint Roi : que la plupart des miracles qu'on lui attribue paraissent peu dignes de foi, et qu'un jour peut-être cette fête que Louis XI veut qu'on célèbre si solennellement sera totalement abolie.

» La Lettre VIII[e] renferme une vive déclamation contre les abus de l'Astrologie judiciaire. En quelque estime que fût alors cette science, personne n'en a plus solidement réfuté la vanité. Il s'excuse ailleurs de ce qu'il ne peut s'engager à composer le Panégyrique de Saint Joachim. « Je n'ose l'entreprendre, », dit-il, « parce que je ne trouve aucun auteur qui m'éclaircisse suffisamment sur cette matière et me mette en état de la traiter dignement. »

» Quelque vraisemblance qu'exigeât Gaguin dans les faits historiques, il n'en suivit pas moins le torrent de la mode, puisqu'il remplit ses *Annales* d'aventures extraordinaires et de contes fabuleux. Dupleix l'en a repris, et l'accuse encore d'avoir commis plusieurs fautes dans son Histoire, dont il trouve le style inélégant et grossier. Dom Pierre de Saint-Romuald a observé dans son *Trésor chronologique* que Gaguin était le premier qui eût parlé de l'érection du royaume d'Yvetot, au pays de Caux, en Normandie. On peut voir aussi dans les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres* (vol. IV, p. 728), une *Description sur l'origine du Royaume d'Yvetot*, dans laquelle M. l'abbé de Vertot réfute solidement Gaguin sur ce point d'histoire.

» Gabriel Naudé cite un passage, dans son *Addition*

à l'Histoire de Louis XI, d'où l'on pourrait peut-être inférer que la plume de Gaguin était vendue au roi de France. Le Cardinal Piccolomini semble, selon Naudé, nous donner quelque ouverture pour juger que Gaguin était aux gages de Louis XI en qualité d'historien. « *Audio,* » dit ce Cardinal dans une de ces Lettres, « *apud Regem Ludovicum et Burgundos nescio quos Monachos esse, qui publica institutione huic uni rei operam dent, nimirum Historiæ et quasi Annales quosdam continuo scribant ; ab his si accipere cognitionem hanc potes, minus operæ erit ponendum...* etc. » Or, continue Naudé, nous ne connaissons point d'autre Religieux que Gaguin qui ait écrit l'histoire de France sous Louis XI. Cependant, comme ce passage ne peut servir que de légère conjecture, je n'en veux tirer aucune conséquence, laissant à la discrétion du Lecteur d'en croire ce qu'il jugera plus raisonnable, vu principalement que le même Gaguin avoue dans la Préface de son Histoire qu'il a entrepris de la composer, *nulla Principis magnificentia provocatus.*

» Il est vrai que ses *Annales* ne sont point exemptes des défauts où tombent la plupart des historiens, je veux dire une partialité marquée en faveur de son propre pays et pour les choses arrivées de son temps. Toutefois Sandius, dans ses Notes sur les Historiens Latins de Vossius, rapporte à ce sujet un trait tiré de l'Épître dédicatoire qui est à la tête de l'ouvrage de Jacques Wimpheling, sur les Évêques de Strasbourg, et certainement cette citation justifie pleinement Gaguin sur le défaut de par-

tialité. « J'ai reçu, » dit Wimpheling, « un exemplaire de l'Histoire de Robert Gaguin, qui en écrivant la Vie des Rois de France, attribue beaucoup de mauvaises qualités et peu de vertus à Louis XI, sous le règne duquel il vivait. »

» Louis Vivès s'est fort emporté contre les basses flatteries dont l'Histoire de Gaguin est parsemée. Jacques Meyer, dans le XVII[e] livre de son *Histoire de Flandres,* traite Gaguin d'écrivain frivole; mais les invectives qui échappent à Meyer contre la France en général et contre Louis XI en particulier, rendent son jugement suspect de prévention et d'animosité. Paul Jove reprend aussi Gaguin d'avoir manqué à l'égard des autres nations. « Il a parlé, » dit-il, « de l'Italie sans aucune connaissance; ce qu'il en a écrit marque également son imprudence et sa malice : un style grossier et pesant est le moindre défaut de son Histoire. »

» Érasme a varié dans les jugements qu'il en a portés (1); l'amitié a pu le tromper en cela et le mettre

---

(1) A la fin de la *Sylva Odarum,* de Guillaume Hermann, chanoine de Gouda, grand ami d'Érasme, se trouve une ode de ce dernier, étudiant en Théologie *(Desiderii Herasmi Rotterdammensis sacræ Theologiæ studiosi),* dédiée à Robert Gaguin :

Miror quæ mihi sydera
Nascenti implacido lumine fulserint,
O Gaguine, meum decus...

et le recueil est clos par une lettre du même Érasme à l'évêque de Cambrai, où nous relevons un passage très élogieux pour Robert Gaguin. Après avoir dit qu'admi-

quelquefois en contradiction avec lui-même. Après avoir blâmé dans un de ses ouvrages la manière d'écrire de Gaguin, il soutient ailleurs que le style de son ami a toute la majesté de l'élocution Romaine, et l'accable de louanges sur l'ordre et la fidélité de son Histoire. Voici comment il finit ce témoignage flatteur :

Ille Robertus
Exæquat sermone soluto
Stemmata Francorum et decus et fera prælia Regum.
Jam nihil est quod Gallia doctos
Invideat Latio : suus ipse contigit alter
Livius, ac Sallustius alter (1).

» On peut ajouter à ces louanges la manière favorable dont M. Legendre parle de Gaguin, quoiqu'il passe condamnation sur les fables que ce Moine rapporte. « Son Histoire, » dit-il, « fait plai-

---

rateur des *Odes* d'Hermann, et engageant celui-ci à les publier, il se défiait cependant de son propre jugement, il ajoute : « Mais du moment que Robert Gaguin, en qui la France, en un seul homme, glorifie à bon droit le père des lettres, le prélat, le grand citoyen, approuvait hautement les poèmes de mon cher Guillaume, et m'exhortait à leur faire voir le jour, j'ai facilement acquiescé à son opinion. Que n'estimerais-je pas, en effet, devoir accorder au caractère et à la science d'un tel homme? »

(1) Ce grand Robert
Illustre en simple prose
La race des Francs, la gloire et les rudes guerres des Rois.
Plus n'est besoin que maintenant la Gaule
Envie au Latium ses savants : à lui seul le sien est un autre
Tite-Live, et un autre Salluste.

sir à lire ; elle n'est ni longue ni courte ; l'auteur narre agréablement, il n'omet rien de remarquable et parle sans déguisement des choses de son temps. » Enfin je joindrai à ce jugement l'éloge qu'on trouve de Gaguin dans la *Vie du Cardinal d'Amboise,* du même M. Legendre. « Il y avait, » dit cet auteur, « à la cour de Louis XII, deux Flamands devenus Français par les biens qu'ils y avaient reçus et par les établissements qu'on leur avait donnés en France ; tous deux hommes de mérite, qui avaient été employés, qui méritaient de l'être et qui avaient réussi en des manèges difficiles. Ces deux Flamands étaient Philippe de Comines et Robert Gaguin. Ce dernier avait étudié peu en Théologie, beaucoup en Droit, et était monté par degré autant que par ses intrigues au Généralat de son Ordre. Ce Religieux, né bel esprit, se sentant une forte envie de se produire à la Cour, et des dispositions à s'y faire considérer, s'était défait de bonne heure de cet air rustre et revêche que l'on contracte d'ordinaire dans les disputes de l'école, mauvaise habitude qui rend peu propres aux affaires les savants de profession, quand ils ont principalement, comme il arrive quelquefois, plus de lecture que de bon sens. Ce général des Mathurins était un savant poli, également docte et habile, qui fut chargé plus d'une fois de négociations importantes. Le Cardinal d'Amboise voyait souvent Gaguin et Philippe de Comines, et ce ne fut pas sans fruit, car le commerce qu'il eut avec ces deux habiles politiques lui donna une connaissance aussi exacte que détaillée du dedans et du

dehors du Royaume, forma en lui cette prudence qui est si nécessaire dans l'administration des affaires publiques; de sorte que par leurs instructions il devint en fort peu de temps un des hommes les plus propres à faire un premier ministre (1). »

Les autres ouvrages de Robert Gaguin sont : une traduction des *Commentaires de César,* imprimée chez les Angeliers à Paris en 1539, et dont le manuscrit existe au dépôt de la Bibliothèque Nationale. M. Paulin Paris en a donné la description dans le tome V des *Manuscrits Français de la Bibliothèque du Roi.* C'est un volume petit in-folio de 137 feuillets, sur velin, à lignes longues, orné d'une belle miniature, de vignettes et d'initiales. « La miniature est de présentation. Robert Gagnin, en costume de général de l'Ordre de la Sainte Trinité et rédemption des prisonniers Chrétiens, offre son livre au petit roi Charles VIII; » un opuscule intitulé : *Utile consilium contra labores et tribulationes,* imprimé seulement en 1518 : c'est une traduction d'un petit traité Italien de Pic de la Mirandole; le *Passe-temps d'oysiveté, de maistre Robert Gaguin, docteur en Décret, ministre général de l'Ordre de la Sainte Trinité et rédemption des Captifs, pour le temps qu'il estoit à Londres en ambassade avec le très noble et puissant seigneur monseigneur de Luxembourg;* M. CCCC. IIII. XX. IX (1489), *au mois de Décembre;* poëme en vers Fran-

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres,* tome XLIII.

çais de huit syllabes, suivi de : *Question menée entre François, monseigneur de Luxembourg et maistre Robert Gaguin, est assavoir dont procède vertu, ou de nécessité ou de honnesteté,* recueil très rare (Brunet); un Dictionnaire Latin : *Roberti Gaguini Glossarium Latinum*, resté manuscrit, ainsi qu'une *Chronique de l'Ordre des Mathurins;* on ignore ce qu'ils sont devenus; *Ars versificatoria*, curieux et savant traité de prosodie Latine, imprimé à Paris vers 1495 (Anthoine Denidel, in-4° gothique de 28 feuillets, sans lieu ni date), et dédié à Charles d'Anjou, comte du Maine. Il est précédé, outre l'Épitre dédicatoire, de quelques pièces préliminaires, entre autres trois Épigrammes de R. Gaguin, dont une *In laudem artis impressoriæ,* et suivi d'un assez grand nombre de pièces de vers « formulés selon les règles prescrites dans l'ouvrage », *versus secundum artem hic inscriptam compilati,* dont quelques-unes seulement ont été réimprimées par l'auteur dans ses *Epigrammata;* parmi celles qui ne figurent pas dans ce dernier recueil, nous remarquons un poème à la Vierge, en vers hexamètres, composé par R. Gaguin à Cordoue; une ode en vers Saphiques : *De tribus viis humanæ vitæ*, adressée à son frère, Christophe Gaguin; une courte Épitre à Jean Sautet, docteur en Théologie, et la réponse en vers de ce dernier; une Épigramme contre les détracteurs de Guillaume Tardif, lecteur de Charles VIII, etc.; enfin les *Epistolæ et Orationes*, où se trouve également le *Tractatus de Puritate Conceptionis* et dont nous avons déjà souvent parlé. C'est un vo-

lume in-8°, en caractères Gothiques, d'une grande rareté, imprimé en 1498 par André Bocart, et qui se vendait chez Durand Gerlier, libraire rue Saint-Jacques, dont la boutique était juste en face de l'église des Mathurins (1). Sous le titre est une vignette représentant les armes de France, celles de Paris et celles de l'Université, avec ces vers Français en bordure, dans le cartouche :

Honneur au Roy et à la Court,
Salut à l'Université
Dont notre bien procède et sourt;
Dieu gart de Paris la cyté.

Le lettré, l'orateur, le poète, le précurseur de la Renaissance qui vingt ou trente ans après allait briller d'un si vif éclat, est tout entier dans ce recueil. Il comprend, ou devrait comprendre les diverses parties énumérées dans son titre : *Roberti Gaguini, juris canonici interpretis, Epistolæ; ejusdem quædam Orationes; ejusdem de Conceptione Virginis Defensio; Ejusdem de eadem Conceptione ad Fratres sui ordinis Oratio; Ejusdem de Arte metrificandi præcepta; Ejusdem Epigrammata; Ejusdem de Christi morte atque Resurrectione, item De miseriis humanæ*

(1) Souscription finale : *Quæ omnia Durandi Gerlerii biblyopolæ Parisiaci impensa impressa sunt, et in vico Sancti Jacobi, ad divi Dyonisii signum, e conspectu ecclesiæ Beati Mathurini venalia habentur. Anno Domini M. CCCC. XCVIII. Novembris secunda et vigesima, per magistrum Andream Bocardum.*

vitæ et Contra poesis detractorem breves tractuli metro scripti; mais pour une raison ou pour une autre le recueil n'est jamais complet. Le *De Arte metrificandi* manque à tous (1); ceux où se trouve le traité en prose sur la Conception Immaculée, ne contiennent pas le poème, ce qui a causé une confusion inévitable parmi les bibliographes. Quelques-uns contiennent en plus un petit traité : La Passion de Saint Richard, en prose, et des Hymnes à la Vierge non annoncés sur le titre.

Les *Epistolæ et Orationes* forment la première partie du recueil. Elles sont précédées de deux préfaces, adressées l'une (Octobre 1497) à Josse Bade, qui devait les faire imprimer à Lyon, chez Jean Trechsel, et qui en avait reçu le manuscrit; la seconde (Août 1498) à Durand Gerlier, qui en fut l'éditeur définitif par suite de la mort prématurée de l'imprimeur Allemand (2). Josse Bade priait depuis longtemps Gaguin de lui donner ces lettres, qui circulaient et que tout le monde voulait lire ; Gaguin s'y refusait, avec la modestie vraie ou simulée que manifestent presque toujours les auteurs; enfin « réfléchissant

---

(1) C'est le même ouvrage que l'*Ars versificatoria.*

(2) « *Nam cum fidei atque amicitiæ ejus* [Jodoci Badii] *vehementer confiderem, nihil dubitabam credere quoque illi studiorum meorum monumenta, quæ imprimenda fideliter curaret, fuissetque sui propositi certus executor, nisi Johannis Trechsel, cujus stipendiis alebatur, immatura mors successisset. Sed eo patrono defectus, cum intelligeret pariter cum illo impressoriam ejus officinam aut omnino interiisse, aut vacuam diu fore, ea quæ acceperat ad me remisit.* »

qu'il en est des études humaines comme des marchés, où chacun va acheter ce qui lui plaît, suivant ses facultés, » il se décida à les publier, en y joignant quelques Discours dont on l'avait félicité.

Les Harangues de Robert Gaguin passaient au XV[e] siècle pour des morceaux oratoires de premier ordre. Deux d'entre elles, la I[re] et la IV[e] : *Aux Docteurs en Théologie, pour la restauration de l'église des Mathurins*; *Au Chancelier de France Guillaume de Rochefort, lors de sa première entrée à Paris, au nom de l'Université et des Écoles,* ont été reproduites *in extenso* par Du Boulay, dans sa grande *Histoire de l'Université* (tome V, p. 695 et 758). Il prononça les unes comme Religieux, aux chapitres généraux des Mathurins, les autres comme diplomate (*Harangue aux Florentins,* 1477) ou comme doyen de la Faculté de Décret : *A l'Évêque de Marseille*, pour lui souhaiter la bienvenue; *Au Roi de Portugal; Au Cardinal Charles de Bourbon*. Crevier (*Hist. de l'Université*, tome IV, p. 895), fait la remarque suivante, à propos du discours adressé à Charles de Gaucourt, évêque de Marseille : « Cette harangue n'est plus dans le style ancien; elle ne commence plus par un texte expliqué ensuite et commenté d'une manière scolastique; elle se rapporte au plan des compliments qui se font aujourd'hui en pareille occasion. » La même chose peut se dire de toutes les autres harangues de Robert Gaguin, et peut-être lui doit-on cette réforme, qui ne fut cependant pas immédiatement adoptée par tous, puisque Rabelais s'est si bien moqué de l'ancienne méthode, encore en

vigueur de son temps, dans le drôlatique discours qu'il prête à M[e] Janotus de Bragmardo.

Les *Epistolæ* ont pour nous un plus grand intérêt, biographique et historique. Niceron dit qu'on peut y suivre la carte des voyages de Robert Gaguin : assez malaisément, car il est rare que la date de l'année s'y trouve, et elles ne sont pas rangées dans leur ordre chronologique. Toutefois, comme Gaguin y mentionne toujours, outre le mois, le lieu d'où il écrit : Verberie, Étampes, Corbeil, Cerfroid *(ex Cervo frigido)*, Bologne, Heidelberg, la forêt de Nieppe *(ex sylva Nepæ)*, Amboise, comme il date aussi du Couvent des Mathurins, à Paris, de sa cellule, de sa bibliothèque, ou même de son lit, on peut se rendre compte de son activité, de ses fréquents déplacements, et aussi des maladies auxquelles il était continuellement en proie. Ceux à qui il écrit sont tous gens de marque, quelques-uns célèbres : Marcile Ficin, Guillaume Fichet, Érasme, G. de Rochefort et Pierre d'Oriolle, chanceliers de France, Fausto Andrelini, le poète lauréat, qu'il avait lui-même fait venir en France (1), richement pensionner et pourvoir de la chaire d'éloquence, à Paris; Josse Bade, contre lequel il se fâche quelquefois, et à qui il fait honte de son incurie, de sa négligence, pour quelques malheureuses coquilles; des théologiens oubliés aujourd'hui, renommés alors : Carolus Ferrandus, Arnoldus Bostius, Johan-

---

(1) Du Boulay, *Hist. Universitatis,* tome V, *Catalogus.*

nes Navellus, Carolus Saccus, Pierre Bury, Jacques Wimpheling, de Spire; des personnages influents, comme Robertet, secrétaire du roi, Georges Havard, conseiller au Parlement, Jean Driesque, maître des requêtes à la Cour des Comptes; nombre d'évêques et de prélats : Ambroise de Cambrai, Jean d'Amboise, évêque d'Albi; Mirlau d'Illiers, évêque de Chartres; l'évêque de Langres, l'évêque de Saintes, l'évêque de Mâcon.

Une de ses lettres à Guillaume Fichet (XXI) marque la fin de la lutte des réalistes et des nominaux; les premiers ayant obtenu du roi, contre les seconds, que les livres d'Ockam seraient retirés de la circulation, et que ceux qui restaient chez les libraires devraient être mis sous scellés, Gaguin écrit plaisamment à son ami que les voilà enfin incarcérés, bâillonnés, et les compare à des bêtes fauves qu'il a fallu mettre en cage (1). Ses lettres aux théologiens ont rapport à ses propres ouvrages ou aux leurs, et aux affaires ecclésiastiques; quelquefois il fait sentir de loin son autorité de chef d'ordre : il écrit au P. Alonzo de Velho, supérieur d'un couvent de Trinitaires à Lisbonne, pour le réprimander d'un abus de pouvoir et le suspendre *a sacris* (XXXI[e]). Il se plaint souvent du relâchement des mœurs des Religieux, et le fait en termes d'une crudité que Niceron estimait dangereuse. « Qui supporterait sans chagrin, » écrit-il, « de leur voir

(1) « *Sic indomitos leones et belluas vinclis cohibemus et carcere.* »

ces soutanelles écourtées, à la mode des laïques; ces petits manteaux, relevés le long des flancs, et que ne corrige même pas l'humilité d'un capuchon; ces chausses strictement tendues sur les reins, jusqu'au nombril, et qui, destinées à cacher les parties honteuses, ne rougissent pas de les exhiber aux regards, monstrueusement dessinées en relief? Qui supporterait ces éclats de voix, ces discours impudiques, cette démarche lascive et pétulante, ces conversations quotidiennes tenues publiquement avec des femmelettes (1)? » Sans compter le train de princes qu'ils mènent, leur suite de laquais et de familiers, les chevaux caparaçonnés, les chasses aux chiens courants, aux faucons. Voilà comment vivaient les jeunes; les vieux ne valaient pas davantage. Gaguin fait à Georges Havard le tableau suivant d'une des maisons de l'ordre, Saint-Vincent *de Roboreto :* « Deux Supérieurs, comme tu peux t'en souvenir, en ayant déjà été chassés, j'en ai nommé un troisième que j'estimais, à cause de son grand âge, avoir peu de temps à vivre. Il s'obstine pourtant, ce vieillard bouffi de graisse, et il

---

(1) *Quis non moleste ferat tunicellas instar laicorum breviatas, angusta sine cucullæ humili exemplo scapularia complicata ad latus, caligas in renes et usque ad umbilicum arctissime tensas, quæ, cum pudendam partem obtegere deberent, eam deformatis expressam lineamentis repræsentare non erubescunt intuentibus; voces inconditas, sermones impudicos, lascivos et petulantes incessus, quotidianas cum mulierculis palam fabulationes?* » *(Epist.* LXIII, *Abbati Spannetensi).*

ronfle, exhalant une odeur de crapule. Si je lui suggère d'abdiquer sa charge, il se lamentera d'avoir le couteau sur la gorge, d'être assassiné, tant ces vieillards sont soupçonneux et craintifs. De plus, me font obstacle les compagnons de bouteille du bonhomme, qui l'encouragent dans son obstination, de sorte qu'il serait plus facile d'amollir un rocher, que cette dure cervelle. J'irai pourtant le voir, et en employant le feu et le vinaigre, comme on dit qu'Annibal effondra les Alpes, j'essayerai de démolir ce vieillard de granit (1). »

Ce ton de bonne humeur lui est habituel dans ses lettres, ce qui les rend amusantes. Il y entremêle souvent des vers, comme plus tard le firent les beaux esprits du XVII[e] et du XVIII[e] siècles : c'était en tout un initiateur. A Jacques Wimpheling qui avait dit que les lys de France étaient désormais flétris, par le renvoi de Marguerite d'Autriche à Maximilien, il répond en vers que jamais au contraire ils n'ont été plus épanouis et plus odorants. Il envoie

---

(1) « *Duobus jam, ut meminisse potes, ex ea domo exactis Ministris, tertium induxi, quem ætate defectum brevioris vitæ arbitrabar. Sedet tamen, sagina oppletus senex, et stertit, crapulam exhalans. Cui de abdicando se ministratu si quid suggessero, suum jugulum peti et se confodi clamitabit; adeo suspiciosi sunt senes atque formidolosi. Obsistunt præterea mihi compotores hominis, qui illum obstinatum reddunt ita ut saxum facilius quam præduram ejus mentem emollias. Conveniam tamen illum, aceto et igni, quemadmodum dejecisse Alpes Annibal memoratur, saxeum senem effringere tentabo.* » (*Epist.* XII).

à Mirlau d'Illiers, évêque de Chartres, un perroquet, avec une petite pièce de vers où il fait parler l'oiseau exotique; une autre fois c'est à une cloche, qu'on allait baptiser à Chartres, qu'il prête la parole :

Me sacer antistes, ut signem tempora, Milo
Flavit. Ago lites, prandia, concubium.
Præsulis egressum cunctis prænuntia signo :
Sic ego Milonem sæpius icta canam (1)!

Et cependant il ne veut pas qu'on l'appelle poète; après avoir défendu en prose à l'évêque de Saintes (*Epist.* XXIII) de lui donner ce titre, il le lui défend en vers :

Si me, præsul, amas, si vis perstare beatum,
Ne vatem appelles, lepidiore joco.

Il parle dans le même sens à Érasme, un de ses plus jeunes correspondants, et qui lui écrivait alors avec l'enthousiasme d'un disciple pour un maître vénéré. « J'ai diligemment cherché, je l'avoue, » lui dit-il, « à faire provision de bonnes lettres et de science, mais je n'en ai point acquis, semblable à quelque acheteur assez peu avisé qui, après s'être promené de long en large par les marchés et avoir regardé toutes sortes de denrées, s'en retourne à la

---

(1) Le pieux évêque Mirlau, pour que je divisasse le temps,
Me fit fondre; je sonne le tocsin, les repas, le coucher.
Messagère, j'annonce à tous la sortie du prélat :
Puissé-je, longtemps ainsi frappée, chanter Mirlau!

maison, faute d'argent (1). » Et il compare son style inculte, dont Érasme lui faisait force éloges, à ces fruits verts qui irritent le palais et ragaillardissent un estomac fatigué, mais ne nourrissent pas. Une de ses lettres à l'évêque de Mâcon est intéressante pour l'histoire des commencements de l'imprimerie; c'est celle dont nous avons déjà parlé à propos des *Annales* de Robert Gaguin. On y voit que son admiration pour l'invention nouvelle n'était pas exempte d'une certaine méfiance; il demande à l'art typographique encore en enfance une perfection impossible, et regrette qu'on n'en soit pas resté à ces premiers spécimens des Gutenberg, des Fust, des Schæffer, qui n'étaient que des imitations scrupuleuses des manuscrits, et si beaux qu'ils pouvaient faire illusion. « Pas un bienfait en ce bas monde, » lui écrit-il, « que l'incurie ou l'iniquité de l'homme n'arrive à dépraver. L'Allemagne avait porté très haut son invention de l'art d'imprimer, art qui donna tout à la fois un grand éclat aux lettres et un grand secours à ceux qui recherchent la vérité. Des volumes qui gisaient depuis longtemps dans les ténèbres furent par lui remis en lumière, et ils étaient si soignés, qu'on n'aurait pu rien désirer de plus correct. Maintenant, les gens de ce métier s'étant multipliés, tous les livres fourmil-

(1) « *Quæsivi, fateor, diligenter, litteras et doctrinam, sed non comparavi, similis non satis consulti institoris qui per nundinas circumlatus, postquam multas merces est contemplatus, tandem pecuniæ inops domum vehit.* » (*Epist.* LXX).

lent d'imperfections et d'erreurs. J'ai eu l'occasion de m'en rendre certain maintes fois, et, plus que je ne l'aurais voulu, dans le *Compendium* que j'ai publié des Annales de France ; c'est surtout d'après le volume imprimé à Paris que tout lecteur instruit peut en juger. Aussi ai-je pris soin de le faire imprimer une seconde fois, et cela à Lyon, pour qu'il fût plus agréable à l'œil et moins fautif ; c'est donc un exemplaire de ceux que j'ai fait imprimer à Lyon que j'envoie à ta Grandeur (1). » Pour son usage personnel, il préfère encore ces beaux manuscrits copiés avec amour par les moines ou les scribes, enluminés de rubriques et d'initiales, et où il y avait d'autant moins de fautes qu'on y obviait plus aisément par un grattage adroit. « Si ton patron veut avoir mon livre, » écrit-il à Josse Bade, « je ne refuse pas de le lui prêter ; mais, mon

---

(1) *Nullum in rebus humanis est benificium, quod hominis vel in incuria vel iniquitas fere non depravet. Protulerat Germania inventum suum de arte impressoria, quo uno magnum litteris lumen et veritatis studiosis auxilium allatum est. Nam quæ in tenebris diu volumina jacuerant, luci sunt inde restituta, atque ita emendata, ut nihil purgatius desiderari potuisset. Jam vero multiplicatis ejus operis artificibus, omnia redundant mendis atque erroribus. Quod vitium, cum in multis, tum in* Compendio *quod de Francorum Annalibus edideram, supra quam vellem compertum habeo, idque imprimis ex eo quod Parisii impressum extitit volumine pervidere potuit lector eruditus. Ea propter secundo imprimendum curavi, idque Lugduni, ut illuminatius veriusque haberetur. Ex iis igitur quæ Lugduni meo jussu impressa sunt unum tuæ Dignationi volumen mitto.* » (*Epist.* LII).

cher Josse, je veux que tu saches que c'est un exemplaire magnifique, en caractères de la plus grande beauté, ayant les titres des chapitres tracés en rouge, et que l'ensemble a une certaine majesté. J'y tiens donc fort, et surtout parce que c'est un de ceux que Bessarion a de son vivant corrigés et préparés pour l'impression. Cela étant, je ne supporterais qu'avec chagrin que mon livre allât se maculer et se perdre entre les mains sales des imprimeurs. Ton patron devra donc prendre garde à ce que mon manuscrit soit recopié ici, ou bien à Lyon, et reste intact. S'il veut l'avoir à Lyon, il constituera une caution, me répondant que le volume me sera restitué complet et sans la moindre tache. A ces conditions, je suis tout prêt à lui être agréable (2). » Il lui fait des recommandations aussi méticuleuses pour le recueil des *Epistolæ*, qu'il lui envoie, et ajoute, à propos du poème de la Conception Immaculée, quelques

---

(1) « *Meum vero librum si patronus tuus habere cupit, exhibere illi non recuso. Id tamen te, Jodoce, scire volo, volumen pulcherrimis esse caracteribus, signata habens rubro capita, cum totius libri majestate quadam. Quamobrem illud maxime carum habeo, præsertim cum sit unum ex illis quæ ipse Bessarion vivens imprimendum castigandumque curavit. Quæ cum vera sint, ægre ferrem librum maculatum aut perditum iri sordidis manibus impressorum. Igitur id curandum a tuo patrono erit, ut vel hic, vel Lugduni exscribatur, et meus codex maneat incontaminatus. Si Lugduni vehi velit, constituat hic fideijussorem de mihi libro integro atque impolluto restituendo. Ego his conditionibus moram tuo patrono perlibens geram.* » (*Epist.* LI).

lignes qui nous renseignent sur les corrections et additions par lui faites à son ouvrage. « J'ai revu pendant ces vacances le petit traité qu'il y a six ans, comme tu le sais, j'ai publié sur la *Conception de la Vierge*. J'y ai modifié quelques passages, j'en ai ajouté quelques autres. Aie pour moi cette attention, mon cher Josse, qu'il soit imprimé en caractères bien nets, de belle taille, en tout conformes à ceux de mon manuscrit, avec les annotations qui sont en marge (1). » Ces annotations marginales nous montrent qu'il s'agit bien du poëme, et non du traité en prose, qui en est dépourvu. La lettre ne porte pas de date, mais elle est évidemment de 1497, époque à laquelle Gaguin dit, dans l'épître-préface à Josse Bade, lui avoir envoyé son recueil ; ce serait donc à 1491 que remonterait une des premières éditions du poëme faite à Lyon.

Dans beaucoup de ses lettres il se plaint de ses infirmités ; c'était, dit Niceron, un malade inquiet et peu endurant. On a vu qu'il avait failli mourir d'une fièvre aigüe, à Cordoue, et qu'il souffrait déjà de la goutte au retour de son ambassade en Allemagne ; un peu plus tard il écrit d'Amboise à

---

(1) « *Recognovi per hos feriarum dies tractaculum quem supra annos sex de* Conceptione Virginis, *sicut nosti, edideram. Aliqua in illo mutavi, addidi item pauca. Hoc tu mihi, Jodoce, indulge, ut imprimatur purgatissimis litteris et grandiusculis, ad eum modum quem in meo codice invenies, cum annotationibus quæ margini insunt.* » (*Ibid.*)

Guillaume de Rochefort qu'elle le tient cloué au lit, et qu'elle l'a presque destitué de l'usage du pied droit (1). Une autre fois, c'est d'un épouvantable flux de ventre qu'il se plaint à l'abbé de Citeaux, puis d'une tumeur crurale, à Josse Bade. « J'étais si malade d'une grosse tumeur à la cuisse, que j'attendais mon dernier jour. Cette indisposition m'alita trois mois, privé de l'usage de mes membres au point que je ne pouvais pas me remuer sans l'aide d'autrui. Enfin, grâce à Dieu, me voilà debout et je marche à peu près de l'allure d'une limace, en m'aidant du secours d'un bâton (2). » C'est sans doute à cette occasion qu'il écrivit sa jolie épigramme *Sur le bâton de Robert Gaguin* (3). Sa dernière lettre, datée de Novembre 1498, est touchante en ce qu'elle nous montre la bonhomie du vieux maître, entouré de ses écoliers qui le suivent jusque dans son jardin, pour le faire causer et profiter de son savoir. Il y réfute la vieille légende qui avait cours sur Buridan, à laquelle nous

---

(1) « *Invaluit podagra vehementer, et me dextri pedis officio prope destituit.* » (*Epist.* LXXV).

(2) « *Graviter ægrotabam femoris tanto tumore, ut inde mihi ultimam diem exspectarem. Decubui eo morbo menses tres, adeo membrorum omnium officio destitutus, ut non nisi alienis viribus movere me possem. Jam Dei benignitate exsurrexi, et paulo plus limace ingredior, baculi præsidio fultus.* » *Epist.* LVI).

(3) V. à l'Appendice.

devons le drame de la *Tour de Nesle* et dont Villon s'était fait l'écho :

> Semblablement où est la royne
> Qui commanda que Buridan
> Fust jetté en ung sac en Seine?...

« Comme je me rendais avant-hier à ces jardins que, pour me reposer de temps en temps l'esprit, j'ai achetés dans le faubourg de Saint-Germain, quelques écoliers, qu'une fréquentation continuelle a rendus des plus familiers avec moi, m'y suivirent. Nous nous y promenions, quand l'un d'eux, curieux investigateur de l'antiquité, me dit : « Puisque le bruit « court, ô Gaguin, que tu t'adonnes passionnément » à l'étude de l'histoire de France, il t'en coûtera » d'autant moins de rendre public ce que tu sais de » ce Buridan, dont il est fréquemment question » dans nos écoles d'Arts libéraux. Presque tout le » monde en parle, si bien qu'on pourrait à bon » droit le citer et le classer parmi les plus célèbres » philosophes, et je ne vais certes pas à l'encontre ; » mais à quelle époque s'est-il acquis en philoso- » phie une telle science, c'est ce que j'ai le chagrin » d'ignorer, avec bien d'autres. » Joyeux de cette interrogation : — « Tu me fais grand plaisir, » répondis-je, « en te souvenant des anciens. Autant j'ai » pour habitude d'admirer les excellents ouvrages » et les études de nos aînés, autant je m'efforce de » rappeler leur mémoire, pour que les jeunes soient » fermement et constamment animés de leur zèle et » de leur vertu. Il n'est en effet pas d'un médiocre

» secours à ceux qui veulent bien faire, d'avoir un » précédent sur lequel ils fixent les yeux, et qu'ils » s'efforcent d'imiter. Aussi m'irrité-je, non sans » cause, contre nos contemporains, de ce qu'ils » négligent l'antiquité au point d'ignorer honteuse- » ment, non seulement l'histoire étrangère, mais ce » qui s'est passé chez eux-mêmes. Je te dirai donc » que Jehan Buridan était originaire de l'Artois, » mais il n'est personne qui nous ait transmis le lieu » de sa naissance ou se soit souvenu de sa famille. » Il vint aux écoles de Paris s'adonner aux études » libérales, y profita d'une façon peu commune, » s'appliqua surtout à la logique et devint un dia- » lectien très renommé; il a écrit sur ces matières » des ouvrages qui ne sont pas à mépriser. Il expli- » qua ensuite les *Météoriques* d'Aristote, et, en phi- » losophie morale, fut un auditeur puis un profes- » seur des plus subtils. Quant à la légende qui a » cours sur lui, et d'après laquelle il aurait partagé » les débauches de la reine Jeanne, femme de Phi- » lippe le Bel, je dirai qu'elle est de tout point » mensongère, en ce qu'elle ne s'accorde ni avec la » pudicité de cette reine, ni avec le siècle où vivait » Buridan, qui professait à l'époque de la bataille » de Crécy, alors que Philippe de Valois, en 1347, » gouvernait la France. En ce temps-là était à la » tête de l'Église de Paris l'évêque Foulques, dont » il reçut un bénéfice, appelé Chapellenie, dans » l'église de Saint-André-des-Arcs. Ce bénéfice avait » été institué par une fondation de Jehan de Cheba, » professeur de droit canon, sous le règne de Louis

» le Hutin, comme tu le trouveras consigné sur les » registres de la nation de Picardie, si tu y fais des » recherches. Que cela soit ignoré de tant de gens, » je m'en étonne d'autant plus, que les régents de » cette nation tiennent à grand honneur de l'occu- » per. Il faut donc leur reprocher leur incurie, en ce » qu'ils laissent se consumer de la rouille de l'ou- » bli la glorieuse mémoire de leurs propres compa- » triotes... Pour en revenir à Buridan, quoique nous » en sachions le nom, nous savons peu de chose de » sa vie. Nous ignorons le lieu de sa naissance, « celui de sa sépulture, et je n'ai rien de plus à te » dire sur lui. Si dans tes investigations tu rencon- » tres quelques autres renseignements, écris-les, » pour que la postérité les connaisse. — Nous te » devons beaucoup de grâces, » me répondit-il, « pour nous avoir révélé ce qui était resté si long- » temps inconnu. » Et après qu'ils se furent éloi- gnés, je me mis à faire ce pourquoi j'étais venu au jardin (1). »

---

(1) *Cum in hortulos quos S. Germani suburbano, laxandi nonnunquam animi causa, comparavi, me nudiustertius contulissem, eo consecuti sunt me aliquot Scholastici, consuetudine quidem mihi perfamiliares. Ubi dum deambulamus, unus antiquitatis vestigator : — « Quandoquidem, » inquit, « fama » est, Gaguine, te operam vehementer dare gestis Francorum » cognoscendis, minime tibi grave fuerit palam facere si quid » de Buridano, quem frequenter liberalium Artium schola » refert, memoria tenes. Plerique enim omnes illum nomi- » nant, ita ut inter celebres philosophos scribi et laudari op- » timo jure possit, quod medius fidius non inficias eo; sed*

Les *Epigrammata*, qui suivent les *Epistolæ*, *Orationes*, sont des pièces de genres très divers. On y rencontre un petit poème philosophique : *De mi-*

» *quo tempore tantam philosophandi eruditionem sit consecu-* » *tus, moleste fero me cum multis ignorare.* » *Ad quam ro-* » *gatiunculam lætus :* — « *Gratum,* » *inquam,* « *mihi facis,* » *dum veterum meministi. Quantum namque majorum ela-* » *boratissima opera pariter et studia soleo admirari, tanto* » *illorum memoriam cupidissime repeto, ut pari virtute et* » *diligentia recte et vigilanter juniores animentur. Non est* » *minimum profecto bene operaturis adjuventum habere præ-* » *cedentem quem ad imitandum spectent. Quare nostris homi-* » *nibus non abs re succenseo, quod antiquitatis negligentes* » *sunt, ut non hesterna modo, sed ea quæ apud se nata sunt* » *ignorant. Itaque fuit Johannes Buridanus ex Arthesio* » *oriundus, cujus nascentiæ locum nemo est qui tradat, aut* » *parentum ejus meminerit. Hic liberalibus se disciplinis in* » *Parisino gymnasio addixit, profecitque in eis non medio-* » *criter, logices ante omnia studiosus, unde nominatissimus* » *evasit sophista, et in ea arte non contemnenda scripsit.* » Meteororum *præterea Aristotelis* Libros *interpretatus est,* » *moralis quoque philosophiæ auditor et acutissimus interpres* » *extitit, in quam Commentarios edidit multum eruditionis* » *præ se ferentes. Fabulam idcirco quæ de illo circumfertur,* » *mendacii plurimum habere dixerim, quasi libidinis parti-* » *ceps fuerit cum regina Johanna, Philippi Pulchri uxore,* » *quod nec mulieris pudicitiæ, nec Buridani sæculo convenit,* » *qui Creciaci pugnæ tempore, dum Philippus Valesius, anno* » *Salutis 1347, imperabat Francis, philosophabatur. Qua* » *tempestate præerat Parisiorum Ecclesiæ Fulco antistes, a* » *quo sacerdotium quod Capellania appellatur in Divini An-* » *dreæ de Arcubus templo Buridanus accepit. Est enim ex* » *Johannis de Cheba, juris pontificii interpretis, id beneficii* » *institutum, regnante apud Francos Ludovico Hutino, sicut*

sera hominis conditione, d'une étendue de deux cents vers environ; une Épître à Fausto Andrelini sur ce sujet non moins philosophique : l'homme a beau être malheureux, il ne peut souhaiter la mort; des Hymnes à la Vierge, une ode sur la *Vie et la résurrection du Christ*, des épitaphes, de courtes pièces, en un ou deux distiques, qui sont des à-propos, des épigrammes, dans le sens auquel on entend maintenant ce mot. Elles sont pour la plupart adressées aux mêmes personnages que ses lettres : Mirlau d'Illiers, Guillaume de Rochefort, Fausto Andrelini, Paul-Émile, son compétiteur en historiographie, Josse Bade, etc. Gaguin, y montre, comme dans le *Tractatus de puritate Conceptionis,* ce mélange de rudesse et de grâce qui lui est particulier. Son Élégie sur la mort soudaine de Charles VIII est vraiment belle; nous l'avons traduite. Il n'appartient pas, même en qualité d'avant-coureur, à l'âge païen

---

» *in libris Picardiæ nationis scriptum, si scrutabere, reperies. Quod a multis ignoratum eo magis miror, quo scio* » *illud ab iis qui regendæ nationi præsunt honoratim versari.* » *Quare accusanda eorum incuria est, qui suorum conterraneorum gloriosam memoriam fuligine oblivionis obscurari* » *permittunt... Buridani autem, tametsi nomen tenemus,* » *gestorum tamen ejus minima est cognitio. Sed et nativitatis et ejus sepulturæ locus ignoratur; nec ultra est quod de* » *illo te doceam. Si quid vestigando præter hæc invenies, illud ad posteros scribendo demitte. — Est,* » *inquit ille,* « *multum quod tibi gratiæ debeamus, qui rem diu nobis absconditam revelasti.* » *Igitur, illis abeuntibus, facere id cœpi cujus gratia hortulos inviseram.* »

de la Renaissance, car dans l'une de ces Épigrammes il fulmine contre les poètes qui invoquent Minerve, Apollon, Bacchus, dieux abolis, défunts, sans vertu aucune, et dont un Chrétien ne devrait pas même prononcer les noms. Dans une autre, il invective un détracteur de la poésie. L'une d'elles a été composée à Londres, durant son ambassade, en même temps que le *Passe-temps d'Oysiveté ;* à Pierre le Secourable, ou Pierre de Bon-Secours (*Petro Succurribili*) qui lui demandait des vers, il répond que Clio fuit irrévocablement ceux à qui incombent les sérieuses affaires des rois :

Quibus incumbunt ingentia seria regum,
Hos jocus et Clio non revocanda fugit.

Dans une lamentable invocation à Saint Cosme et Saint Damien, il reproche, non sans laisser percer une pointe de scepticisme, à ces patrons Chrétiens de la médecine, de laisser souffrir aussi cruellement un de leurs adorateurs ; et certes, s'il était un malade peu endurant, on voit qu'il avait bien sujet de se plaindre (1). La plus connue ou, pour mieux dire, la seule connue de ces Épigrammes, est celle qui est adressée à l'Hotelière de Vernon, *Ad Hospitam Vernonensem,* et qui lui a valu de sanglants reproches, comme indigne d'un Religieux, d'un chef d'Ordre.

---

(1) *Cernite quam graviter me crura tumentia torquent,*
Creber et ex alvo dilluit exta liquor.
His conjuncta malis, fera deprimit hernia testes :
Si quid commerui, sit dolor ad veniam!

Rien n'indique pourtant qu'il fût chef d'Ordre quand il l'écrivit. Nous la donnons en Appendice, avec quelques autres. Le lecteur conviendra que c'est bien exagérer les choses d'y voir, comme Dreux du Radier, l'œuvre d'un homme perdu de débauches, ou d'en conclure, avec Dulaure, que le général des Mathurins y a fait l'éloge de sa maîtresse : il vante, au contraire, sa pudicité, sa chasteté, et la croit vierge. La pièce est naïve, tout simplement, écrite un jour de bonne humeur, et sous l'impression des charmes d'une jolie fille :

Hé ! pour être dévot, on n'en est pas moins homme !

ALCIDE BONNEAU.

Paris, Juillet 1885.



L'immaculée Conception

DE LA

VIERGE MARIE

POÈME



TRACTATUS
de Puritate Conceptionis
VIRGINIS MARIÆ
ADVERSUS VINCENTIUM DE CASTRO NOVO

Sacro Theologorum Doctorum Parisiensis Academiæ Collegio, ROBERTUS GAGUINUS, *in eadem Academia Pontificii juris interpres, ordinis Sanctissimæ Trinitatis de redemptione Captivorum minister generalis, salutem.*

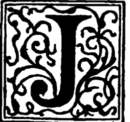


CIO *difficillimum esse de pietate scribenti, etiamsi fidelibus nititur testimoniis, præterire impune calumnias invidorum. Stant enim passim, arrectis auribus, non tam vindices falsitatis, quam aliorum benefacta perosi; dum suo nomini id nociturum putant, quod aliorum laudi concessum indignantur. Quod supra aliquot annos comperi evenisse in illo*



TRAITÉ
de la Conception immaculée
DE LA
VIERGE MARIE
CONTRE VINCENT DE CASTEL-NUOVO

Au sacré Collège des Docteurs en Théologie de l'Académie de Paris, ROBERT GAGUIN, professeur de droit canon à la même Académie, et ministre général de l'ordre de la Très-Sainte Trinité pour la rédemption des Captifs, salut.

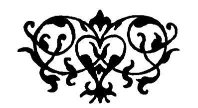


JE sais qu'il est très difficile à qui traite un sujet de piété, même s'il s'autorise des plus fidèles témoignages, d'affronter impunément les calomnies des envieux. Ils sont là en nombre, dressant les oreilles, non tant comme juges de l'erreur, qu'en détracteurs des mérites d'autrui, pensant qu'à leur renom peut nuire ce qu'ils s'indignent de voir accorder à la louange des autres. J'en fis il y a quelques années l'expérience, à l'occasion

tantillo codice, quem defendendi Virginei candoris et Mariæ innocentiæ causa edideram, insultantibus in me adversariis qui jam pridem consuetudinem fecerunt calumniandi quæcumque ad Conceptionis puritatem offerre solet pietas fidelium. Adeoque stomacosi furunt libidine detrahendi, ut criminis hæreseos insimulent quos in piissimam propensos sententiam animadvertunt. Eam ob rem timoratus, ipse libellum recognovi si quid in eo admisissem quod veritati contrairet, et mihi quidem visus sum infra fidei regulas ambulasse, atque eatenus defendisse Mariæ candidissimam puritatem, quatenus secundum Christi præcellentem innocentiam oportebat. Porro quæ subobscura erant illustravi, adjectis aliquot ratiunculis quæ adversariorum jactantiæ et gloriolis occurrant. Sed non idcirco assertionis meæ securus, emittendam e sinu meo recognitionem arrogavi, nisi prius vestro judicio omnia subjicerem. Itaque quandoquidem tota Theologici studii atque certaminis hæc Disceptatio est, vestrum examen jure subibit, quo permulti olim aut steterunt aut ceciderunt. Quod enim vestro libratum est scrutinio, id sine dubietate verum justumque a fidelissimis quibusque suscipitur. Christianæ nempe religioni non minus firmamento, quam arrogantiæ plurimorum formidini semper fuistis; nam theologicæ sapientiæ et laudis vestræ est majorum vestrorum gravis quondam in Johannem de Montesono definitio, cujus defensorem Hebraicarum *pontificem Guillermum pœna similis complexa est. Quos ad parem errorem secutus Johannes Thomas, vestro examine damnationem accepit. Eodem exemplo Adam*

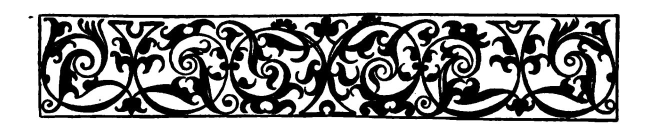
de ce mince volume que j'avais mis au jour pour défendre la pureté et l'innocence de la Vierge, sous les insultes d'adversaires qui dès longtemps se sont fait une habitude de calomnier tout ce que la piété des fidèles suggère en faveur de la Conception immaculée. Furieux, ils sont en proie à une telle rage de diffamation, qu'ils suspectent du crime d'hérésie ceux qu'ils savent incliner vers cette pieuse croyance. Rendu par cela même craintif, j'ai soigneusement relu ce petit ouvrage pour voir si je n'y avais rien admis qui fût contraire à la vérité; il me sembla que je m'y étais maintenu dans les règles de la foi, et que j'y défendais l'immaculée pureté de Marie autant qu'il importait à la supérieure intégrité du Christ. Ce qui était obscur, je l'ai éclairci, et j'ai ajouté quelques arguments propres à confondre la jactance et la gloriole des adversaires. Néanmoins, peu confiant dans la solidité de mes assertions, je n'ai pas pris sur moi de laisser mon ouvrage ainsi revu me sortir des mains avant de l'avoir soumis dans son entier à votre jugement. Puisque cette Dissertation est toute du domaine des études Théologiques, elle subira de plein droit votre examen, auquel depuis longtemps nombre d'auteurs doivent d'être debout ou d'être par terre. Ce qu'en effet votre arbitrage a décidé est accepté comme vrai et comme juste par tous les fidèles; car vous avez toujours été non moins l'appui de la religion Chrétienne que la terreur de tant de présomptueux. C'est à la gloire de la science théologique, à la vôtre aussi, que fut rendue cette grave sentence portée naguère par vos prédécesseurs contre Jean de Monteson, dont les *Hébraïques* attirèrent semblable peine sur l'évêque Guillaume, qui s'en était constitué le défenseur. Jean Thomas, étant à leur suite tombé dans la même erreur, subit votre examen et accepta sa condamnation. A leur

Suessioneus plexus est. Nec vestram Gaufridus de Sancto Martino censuram evasit. Johannis Adæ temeritas erroris sui perfidiam vobis insequentibus abnegavit. Sed nunquid Petrus de Canchero, Johannes Nicolai, Petrus quoque de Cheriaco vestris disputationibus superati, publicæ retractationis diffamatione se insignes reddiderunt et famosos? Est profecto sacrosanctum vestrum Collegium adversus falsam doctrinam constans in civitate Dei præsidium, fidei et pietatis robur, veritatis specula, falsitatis et pseudo-Doctorum vindex et malleus. Eapropter si quod de Virginis immaculata origine a me scriptum et vobis dicatum est, id sapientiæ vestræ decreto probabitur. Omnes latrantium et livoris insidias securus pertransibo, veritate Mariæ et vestra auctoritate protectus. Valete prosperitate continua, vigilantissimi fidei Christi propugnatores. Ex divi Mathurini Pariensi cenobio. Kal. Octobris, M.CCCC.XCVII.



exemple fut châtié Adam de Soissons; Godefroid de Saint-Martin n'échappa point à votre censure, et la témérité de Jean Adam renonça, sur vos poursuites, à la perfidie de son erreur. Pierre de Cancher, Jean Nicolaï et Pierre de Chériac, vaincus par vos arguments, ne se rendirent-ils pas insignes et fameux par l'éclat de leur rétractation publique? Votre sacro-saint Collège est donc contre toute fausse doctrine, dans la cité de Dieu, un constant rempart; il est le solide appui de la foi et de la religion, le miroir de la vérité, le vengeur et le marteau de l'imposture et des pseudo-Docteurs. C'est pourquoi si j'ai écrit et si je vous ai dédié quoi que ce soit en l'honneur de la Conception immaculée de la Vierge, je veux que cela soit soumis à ce qu'en décidera votre sagesse. Couvert de la pureté de Marie et de votre autorité, je passerai au travers des embûches des chiens aboyants et de l'envie. Jouissez d'une continuelle prospérité, vigilants soutiens de la religion du Christ. Du couvent de Saint-Mathurin, à Paris, Calendes d'Octobre M.CCCC.XCVII.

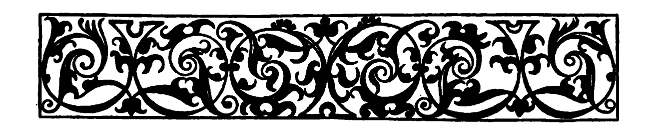




Carmen

Hic Vincentius, in Studio Ferrarensi, assidente Hercule, regionis illius duce, in magna hominum corona disputans. Mariam Christi matrem peccati originalis labe pollutam definivit, atque inde librum edidit.

Est mihi mens æquis in te procurrere telis,
Qui sopita diu reproba bella moves.
Horrida, constans est, terras portenta tulisse :
Durior insurgis omnibus Hydrigenis.
Nec Lernæa tuum natalem prodit origo,
Te genuit Stygio torva Megæra lacu,
Atque humili tectum virus diffundere cappa,
Te scelerum et mortis conditor edocuit.
Dum vultu prætendis ovem, dum membra cucullo
Contegis, introrsum vipera sæva furit.
In Christi matrem vasto procurris hiatu,
Ut lupa prælonga discruciata fame.
Undique fulgentem puro candore Mariam
Impius obscœna proluis illuvie,
Et circumlato mundi per Regna libello,
Scribis originei criminis esse ream.
Talia dum regeris stomachanti pectore probra,
Totus in adversum provocor ire pugil.
Parva Gyganteam pastoris fundula molem
In caput excussa glande dedit barathro.
Ille sacer fidit superare Georgius Anguem
Cui stabat virgo sorte futura cibus :



Poème

Je veux t'accabler de traits bien mérités,
Toi qui ranimes de tristes luttes longtemps assoupies.
Il est constant que la terre a produit d'horribles monstres :
Tu te dresses plus menaçant que toutes les têtes de l'Hydre.
Mais ce n'est pas de Lerne que tu tires ton origine,
La farouche Mégère t'engendra dans le lac du Styx,
Et à couvrir d'un humble manteau le poison caché
T'enseigna l'artisan des crimes et de la mort.
De visage tu te montres brebis, tu t'enveloppes
Du capuce, et en dessous siffle la cruelle vipère.
Contre la mère du Christ tu bondis, la gueule ouverte,
Comme une louve torturée par un long jeûne.
Marie, qui resplendit de partout d'une pure blancheur,
Impie, tu la couvres d'un limon obscène,
Et dans un livre colporté par tous les États du monde,
Tu écris qu'elle est souillée du péché originel.
Quand tu profères, d'un poumon furieux, de tels outrages,
Je me sens provoqué de tout mon être à te combattre ;
La petite fronde du berger, d'un gland lancé à la tête,
Envoya au gouffre la masse du géant ;
Saint Georges eut confiance qu'il terrasserait le Dragon
Dont une vierge tirée au sort devait être la pâture :

Nec meus exsertis cedet mucronibus ardor,
Quæ sua sunt Virgo bella Maria geret.
Consere, Diva, manus, atque instrue brachia pilis,
Ardet equus laxis currere carceribus.

Traditur Eoo cum surgit ab æquore Tytan
Esse voluptatis, non sine vere, locus.
Magnus ubi rerum princeps et conditor orbis
Legibus adjectis vivere jussit Adam.
Sacra loci medio, præstabat fructibus arbos,
Certa boni custos, certa ministra mali.
Hujus erat vetitum fructus libare parentes,
Cætera cedebant usibus horticolæ.
Credula sed mulier infelix Eva marito
Exhibet exemptum quem probet ipse cibum.
Initium peccati originalis. *Ille suadenti ne dura fronte repugnet,*
Vescitur, Authoris immemor atque sui.
Effectus peccati originalis. *Mox puduit facti, sensitque expertus, oriri*
In semet varias a ratione vias.
Nam concorde prius membrorum lege, coibat
Totum hominis regnum, spes erat una Deus;
Pœna pro peccato. *Pellitur inde nocens et cogitur exul aratro*
Poscere humum frugem, quam miser esse queat.
Hinc nata est soboles æterno obnoxia letho
Cui fuit et Superum curia clausa diu,
Donec ab excelso est demissus Patre Redemptor,
Qui se carne hominem proderet ipse Deus.

Peccati macula transit ad posteros. — « *Prima hominis labes infecit semine prolem :*
» *Solus habet Christus tergere morte reos ;* »
Perfidus his sævum jaculis Vincentius agmen
Armat, et emisso milite pila vibrat.
Ratio adversarii. « *Omnis,* » *ait,* « *series hominum pro sorde paterna*
» *Inficitur, tantæ ceu rea nequitiæ.*

Que mon ardeur ne le cède pas aux glaives nus,
La Vierge Marie dirigera une guerre qui est sienne ;
Mets-nous aux prises, Déesse, arme mes bras de javelots,
Mon coursier brûle de courir, n'ayant plus d'entraves.

On dit qu'où le Titan surgit de l'onde Orientale,
Se trouve, non sans printemps, un lieu de volupté.
Là le puissant monarque et bâtisseur du globe
Sous des lois imposées enjoignit à Adam de vivre;
Au milieu du jardin étalait ses fruits un arbre sacré,
Gardien assuré du bien, ministre assuré du mal.
Il était défendu à nos pères d'en goûter les fruits,
Tout le reste laissé à l'usage des horticoles.
Mais la crédule femme, l'infortunée Ève, à son mari
Présente, pour qu'il y goûte, la pomme détachée;
Lui, pour ne pas montrer un front dur à la tentatrice,
En mange, oublieux aussi de son Créateur.
Bientôt il a honte et, éclairé, sent naître
En lui-même des voies ouvertes par la raison.
Car auparavant, dans la concorde de ses membres, vivait
Tout l'empire de l'homme, sa seule pensée était Dieu.
Coupable, il est chassé, et dans l'exil, à la charrue, contraint
De demander au sol le blé qu'il puisse manger, le misérable.
De là naquit la race vouée à l'éternelle mort,
A qui resta longtemps fermée la cour céleste,
Jusqu'à ce que fut envoyé du très haut Père le Rédempteur,
Qui, étant Dieu, se montrât homme par la chair.

— « La tache première souilla dans la semence toute la race :
» Seul, par sa mort, le Christ peut en laver les criminels. »
Ainsi le perfide Vincent arme de traits sa farouche cohorte,
Et, lâchant ses soldats, lance ses javelots :
« Toute la filiation humaine, » dit-il, « de la souillure paternelle
» Est infectée, comme coupable d'une telle faute.

» Hinc Deus æquata damnavit lege nepotes,
» Subjiciens culpæ quos generaret Adam. »

Solutio contrarii, quia legis dispensator est Deus.

Fallere, Vincenti; cohibetur limite nullo
Conditor, et liber omnia vult et agit.
Illaqueat, solvit, punit, miseretur, ut orbis
Rector et antistes, arbiter et dominus.

Probatio per exemplum.

Furari scelus est; sed nonne Ægyptia Moses
Vasa ferens, furti nescius excipitur?
Nunquid et ille Jacob, dextram mentitus Esaü,
Dum fallit patrem, dona beatus habet?
Quæ daret ulla locum fraternæ sanctio fraudi?
En Deus impune præterit acta Jacob.

Deus legibus est solutus.

Non turpe est quodcunque jubet complere Creator,
Qui cœlum et terras, lege solutus, agit.
Sic valuit ritum nascendi et mentis habendæ
Dispensare potens in Genitrice Deus.
Majestatis erat noxa subducere Matrem
Quæ sola in cunctis libera fæce foret.
Talis honor decuit venturi Regis alumnam,
Et matri gnatus debuit esse pius.

Alia probatio sumpta ab Imperatoris edicto.

Prodiit Edictum Romam cum Cæsar agebat,
Impositis scribi censibus omne solum:
Quis neget Augustum potuisse remittere Troiæ
Vectigal, Latio ne daret æra Remo?

Sicut in adventu Christi multa præter legem Naturæ facta sunt, ita præter legem communem potuit Deus creare Virginem sine originali culpa.

Tempus ubi advenit peccatis solvere sontes
Et carnis sanxit Christus habere togam,
Conversa est Natura: parit longæva virago,
Non satus inclusum ventre salutat Herum.
Nescia concubitus, supero stillamine virgo
Fert hominem pura virginitate Deum.
Nec dolor a partu, nec anus industria Matri
Obsequitur, gaudet Virgo puerperio.
Bellua Vincenti, ignoras hæc, lege soluta,
Facta Deo auctore, cui favet omne quod est?

» Dieu d'une indistincte loi a frappé toute la progéniture,
» Assujettissant à la coulpe ceux qu'engendrerait Adam. »
Tu te trompes, Vincent; par nulle limite n'est borné
Le Créateur : libre, il veut et peut toutes choses.
Il enchaîne, délie, punit, absout, comme du globe
Le souverain et le pontife, l'arbitre et le maître.
Dérober est un crime; est-ce que Moïse, emportant
Les vases Égyptiens, n'est pas réputé exempt de vol?
Est-ce que Jacob, simulant la main droite d'Ésaü
Et abusant son père, ne jouit pas en repos de l'héritage?
Quelle devrait être la sanction de la fraude fraternelle?
Mais non, impunément Dieu laisse agir Jacob.
Rien de répréhensible dans ce qu'ordonne le Créateur,
Qui, délié de toute loi, fait tourner le ciel et la terre.
Ainsi, telle façon de naître et de recevoir la vie
Put dispenser à la Génitrice le souverain Dieu.
Il était en sa puissance de soustraire au mal la Mère
Qui seule entre tous devait être exempte de tache.
Un tel honneur seyait à la nourricière du Roi à venir,
Et le fils dut être pieux envers sa mère.
Un Édit fut porté, César régnant à Rome,
Pour soumettre au cens imposé toute la terre :
Qui donc niera qu'Auguste put remettre à Troie
Le tribut, pour que Troie ne payât rien au Rémus Latin?
Quand le temps vint d'absoudre du péché les criminels,
Et que le Christ résolut de prendre la robe de chair,
La Nature fut bouleversée: une vieille femme accouche,
L'enfant non encore né salue son Maître enfermé dans le sein;
Sans union charnelle, par un souffle d'en haut, une vierge
Porte l'Homme-dieu, en gardant sa virginité.
Nulle douleur de part; nulle experte vieille à la Mère
Ne prête secours; la Vierge se réjouit d'accoucher.
Grosse bête, ô Vincent, ignores-tu que de ces choses, la règle abolie,
Est l'auteur Dieu, à qui obéit tout ce qui existe?

Ratio per allegoriam, ex figuris Veteris Testamenti.

Signa prius tanti exstabant ingentia miri :
Arida gestanti florida virga fuit,
Transit ab Ægypto populus qua stagna fluebant,
Nec secus ac muro clausa fuere freta.
Libera sic oritur Virgo, nec originis humor
Inquinat, hanc Stygia sic reveretur aqua.
« Cur ita? » — Siste pedem, Vincenti, vera docebo,
Nec te discruciet qua furis impietas.

Ratio sumpta ab eo quod scriptum est : Ipsa conteret caput tuum.

Contraria contrariis curantur.

Hæc una est Virgo qua cervix tunditur anguis
Credula cui miseris auribus Eva fuit.
Principium vitiis tulit Eva, Maria medelam ;
Hæc vitæ porta est, mortis ut illa fuit.
Eva parens scelerum rubuit se noscere nudam,
Hanc contra vitium præstruit Omnipotens.
Mirandis rebus decuit miranda preire,
Nuntia candoris quo pia Virgo nitet.

Ratio adversarii.

Ecce iterum insanis, et Christi sanguine lotam
Clamas ; admitto, sic tenet alma fides.
Solius est Christi dono genus omne redemptum,
Nec tanto eximitur munere munda Parens.

Non solum Maria, sed etiam Angeli, redemptionem Christi fructum acceperunt, secundum B. Bernardum, in 22° Sermone super Cantica.

Ille nec Angelicus qui stat clarissimus ordo
Hoc tanto fructu se caruisse feret.
Sed pluris longe est lapsu servare cadentem,
Tergere quam lapsi fœtida terga luto.
Gratior est veniens præ morbo cura medentis,
Quam febrem passo mox revocata salus.

Ratio adversarii, nihil de Deo asserendum esse sine testimonio Scripturæ.

« De supera mente, nil, » inquis, « dicere fas est,
» Cum divina fidem littera nulla facit. »
Cur ergo assumptam carnis cum mole fateris?
Id nullo veteri pagina teste probat.

Solutio quod aliqua creduntur sine testimonio Sacrarum Scripturarum.

Sed nonne assentis surgentem e funere Gnatum
Mox Matri visum? quæ tibi lex? pietas.
Pleraque sunt sacris sine testibus edita, quorum
Stat mensura fides, et pia relligio.

De grands signes d'abord avaient précédé ce miracle :
Une verge desséchée fleurit dans la main du porteur,
Le peuple sortit d'Égypte par où coulait la mer,
Et comme par un mur furent arrêtés les flots.
Ainsi affranchie naquit la Vierge ; nulle tache originelle
Ne la souille, et telle la révère l'eau du Styx.
« Pourquoi donc? » — Arrête, Vincent, je dirai vrai,
Et que l'impiété dont tu rages ne te torture.
Elle seule est la Vierge par qui sera broyée la tête du serpent
A qui de ses misérables oreilles fut crédule Ève.
Ève donna principe aux vices, Marie apporta le remède ;
L'une est la porte de vie, comme l'autre fut la porte de mort.
Ève, mère des crimes, rougit de se voir nue,
L'Omnipotent forma l'autre contre le vice.
A des merveilles il convenait que préexistassent des merveilles,
Messagères de la candeur dont brille la pure Vierge.
Mais voici que tu délires encore, et que du sang du Christ
Tu dis qu'elle fut lavée ; je. l'admets, la foi le veut,
Par le don du Christ seul fut racheté tout le genre humain,
Et d'un tel bienfait n'est pas privée sa pure Mère.
Le chœur même des Anges, tout radieux qu'il est,
Ne voudrait pas avoir été sevré d'un tel fruit.
Mais bien autre chose est de préserver d'une chute,
Ou d'essuyer à qui est tombé son dos sali de boue.
La cure du médecin, avant la maladie, est meilleure
Que la santé rendue à qui a souffert de la fièvre.
« Des desseins d'en haut, » dis-tu, « nous ne pouvons rien dire,
» Nulle parole sacrée ici n'imposant la foi. »
Pourquoi donc la crois-tu enlevée vivante au ciel ?
Cela, l'évangile ne le prouve par aucun vieux témoin ;
Et n'admets-tu pas que, ressuscité des morts, le Fils
Bientôt se laissa voir à sa Mère ? Quel est ton texte ? la piété.
Maintes choses sont crues sans témoins authentiques,
Dont la foi et la pieuse religion sont la mesure.

Multa in Ecclesia fieri et credi consuetudine.

Omnia non lege quæcunque Ecclesia servat
Procedunt, constat moribus esse locum.
Ducitur humano persæpe Ecclesia jussu
Cui resilire nefas est, obedire salus.

Nunc age, Vincenti, et vim nostram, perfide, senti,
Quam regit et firmat intemerata fides.

Ratio sumpta a Christi sepulchro, in quo nullus ante eum positus fuerat.

Quæ magis est Christi vel mors vel vita putanda?
Quæque sacris colitur et celebranda datur.
Quidni igitur vitæ sanctos concedis honores
Sicut et exstincto munda sepulchra damus?
A cruce pendentis pia curans funera Joseph
Sindone candenti corpus inane refert.
Et quo nulla prius sanies illata fuisset
Exanimem busto condit odorifero.
Tu, scelus, hospitium formandæ carnis Iesu
Peccati macula polluis et temeras;
Te pudeat vivum vitiato inferre locello
Quem fæde evectum nobilis urna capit.

Alia ratio sumpta a productione Evæ, quæ de pura costa Adæ formata est.

Eva, nocens mater, gentem enixura caducam,
Candida de puro prodiit osse viri.
Spirituum genitrix, recreandi sarculus orbis,
Venerit in tenebris sordida? non fateor.
Sanctus et Omnipotens, Vincenti, crede, paravit
Augustum prorsus cœlitus accubitum.

Ratio adversarii ponentis duas conceptiones.

Nec binas jactes nascendi existere formas,
Seminis et fusæ per sua septa animæ.

Solutio quod præventa fuit Maria ne caderet.

Neutrum, regnantis preventu, culpa subegit,
Protegit a Borea prævia dextra facem.

Ratio adversarii de instanti purgationis et conceptionis.

Et tua despicimus, Vincenti, instantia, dum vis
Anxius accepti scire minuta boni.
« Scilicet, » ut perhibes, « punctum signetur oportet
» Lumen ubi primum cœpit, et enituit.

Dans ce que croit l'Église, tout ne procède point
D'un texte : il faut laisser quelque place à la coutume.
Souvent l'Église est guidée par une loi humaine
A qui résister est crime, et obéir salut.

Poursuis maintenant, Vincent, et, perfide, éprouve ma force,
Que régit et gouverne une inviolable foi.
Du Christ, qui a le plus de prix, ou sa vie, ou sa mort ?
Toutes deux sont vénérées et les objets du culte.
Que ne concèdes-tu donc à sa vie de pieux honneurs,
Comme au mort nous donnons un tombeau intact ?
Voulant de saintes obsèques au crucifié, Joseph
Dans un blanc linceul emporte le corps inerte,
Et, où nulle corruption n'avait encore été mise,
Dans un sépulcre odoriférant le dépose inanimé.
Toi, scélérat, la demeure où se formera la chair de Jésus,
Tu la pollues et la souilles de la macule du péché !
Rougis donc de placer vivant dans un logis empesté
Celui qu'indignement meurtri doit recevoir une urne pure.
Ève, coupable mère, devant enfanter une race périssable,
Sortit sans tache de la pure côte de son époux,
Et la mère des âmes, le hoyau qui régénérera le monde,
Serait née sordide dans les ténèbres ? je n'en crois rien.
Le Saint et Tout-puissant maître du Ciel, Vincent, sache-le,
Lui prépara d'avance une couche auguste.
Et ne dis pas qu'à la conception concourent les deux substances
De la semence et de l'âme versée dans ses enveloppes :
Par la grâce du Seigneur, la coulpe n'infecta ni l'une ni l'autre :
La main, devant le flambeau, le protège de Borée;
Et nous admirons tes scrupules, Vincent, toi qui veux
Savoir au juste l'instant d'une faveur reçue.
« Pourtant il faut, » dis-tu, « préciser le moment
» Où d'abord la lumière fut et resplendit.

» Præ facto res est, præcedunt vasa liquorem:
» Ergo preit luci sanctificanda parens ;

Res præexistit qualitati.

» Ergo Maria priusquam lumine clara niteret,
» Fusca fuit labe carnis origineæ. »
In cirpo nodum et festucam in stramine quæris,
Quæris et in liquido lumen et astra polo.

Solutio sumpta ab omnipotentia Dei.

Ingens artificis suspendit gratia legem,
Purius ut matrem fingeret æthercam.
Principio tota laxa caligine fulsit,
Et plane irradians prævaluit nebulis.
Haud aliter fulgor, suppulsa nube, coruscus
Promicat, et pura lampade lustrat humum.

Simile de anima quæ creando infunditur.

Aspice dum mentem carni Deus indit ab alto,
Et creat et fundit vivificatque simul :
Sic vitam et lumen, uno spiramine, Matri
Contulit, instantis nulla minuta sequens.

Ratio sumpta a regum nuptiis quarum tempore fit a multis servitiis vacatio.

Extrema dum gente petunt connubia reges,
Nonne vides prompte libera multa dari?
Nuntius it præpes, qui flumina, castra, meatus,
Reginæ expandat, tota tributa vetet.
Plebs omnis festiva canit, vacat ipse Senatus,
Una omnes nuptam plausibus excipiunt.
Stans navi exactor non instat quærere naulum,
Non hiat ad stipem janitor æditUus.
Præterit interea immunis regina tributum,
Libera fit sponsi munere tota sui.

Applicatio similitudinis ad propositum.

Haud minus adscitam thalamis regalibus, Annæ
Progeniem rerum machina læta colit.
Serva Dei Natura audit quæcunque jubetur,
Et tremit ægra caro, se retegente Deo.
Callidus et culpæ coluber suggestor iniquæ
Temperat occultis prodere se latebris.
Hoc more exsurgens terris liberrima Virgo,
Exsuperat tenebras sydere fulgidior.

» Avant le fait, la matière est ; le vase précède la liqueur :
» Donc la mère à purifier précéda la lumière ;
» Donc Marie, avant de briller d'un pur éclat,
» Fut obscurcie de la tache du péché originel. »
Tu cherches un nœud dans le jonc, un fétu dans la paille,
L'éclat du jour dans le ciel et des astres au pôle.
Une grâce immense du Créateur suspendit la loi,
Pour qu'il se façonnât purement une mère éthérée.
Dès le principe elle resplendit dans les ténèbres,
Et de son rayonnement perça les nuages.
Telle, écartant les nuées, la foudre éblouissante
Brille, et d'une vive lueur éclaire le sol.
Regarde quand d'en haut Dieu donne l'âme à la chair,
Et qu'il crée, anime et vivifie en même temps :
Ainsi, d'un même souffle, il conféra la vie et la lumière
A la Mère, sans qu'il y eût un intervalle d'un instant.
Quand les rois concluent des noces en lointain pays,
Ne vois-tu pas aussitôt maintes franchises accordées ?
Un messager va au-devant, rapide, ouvrir à la reine
Fleuves, villes et routes, interdire tout péage ;
Le peuple en liesse chante, le Sénat même vaque,
Tous accueillent l'épousée en battant des mains.
Sur la nef, le collecteur refuse de recevoir le frêt,
Le gardien du palais n'aboie pas après l'obole,
La reine passe indemne et sans payer tribut,
Elle est quitte, par la munificence de l'époux.
De même, appelée à la couche des rois, la fille d'Anne
Est l'objet du culte de l'univers entier.
Serve de Dieu, la Nature ouït tout ce qui lui est enjoint,
Et tremble la faible chair où Dieu vient s'envelopper.
Le rusé Serpent, suggesteur de l'inique faute,
Se retient de sortir de ses obscures retraites.
Ainsi, se montrant au monde, la très pure Vierge
Dissipe les ténèbres, plus brillante qu'un astre.

Probatur hoc loco multis signis et rationibus Virginem Mariam sine parentum pruritu et libidine fuisse conceptam.

Ulla nec infecit gignendam fœda libido:
Qua prurire patres qui potuere sacri?
Cur neget alma fides sudoris more liquari
Semina posse viris, dum pia vota gerunt?
Atque equidem credo, salva pietate, Mariam
Pruritu nullo germinis esse satam.

Exemplum ab incubis.

Si potis est jactum stertenti abducere semen
Incubus, et fœtus inde fovere novos,

Conclusio per interrogationem.

Cur hominis virtus, usu firmata pudico,
Necnon et jugi trita labore caro,

A simili.

Non sese excutiat dum format semine prolem,
Et reddit casto debita jura thoro?
Adsit præsertim si magni jussio Regis,
Qualis in amplexu cum tulit Anna virum.

Exemplum ab Osea propheta.

Ille vacat noxa, nec stat pollutus Oseas,
Castus in assumpta dum meretrice coit.
Stat virtus Domini fortis disrumpere cœlos,
Et te nubifragis perdere fulguribus.

Probatur multis experimentis id fieri posse.

Ecce adeo ægrotum crucians agit ignea febris,
Afflicto ut maneat nullus in ore sapor;
Et fidei plerosque calor pietasque perurit,

A sensu tactus.

Jam nudo ut prunas spernere calce queant.
Cantavit Daniel flammis circumdatus hymnos;
Num cratem martyr pertulit intrepidus?

Conclusio per simile.

Gratia cur nequeat, arctato fomite luxus,
Claudere dissuetis regna libidinibus?

Argumentum a Stoicorum opinione.

Stoicus exacte scrutatus plurima, certat
Munere virtutis sistere sic animos,
Ut nullo insultu titubent. Tanti valet usus,
Suetus et a teneris vincere dura labor.

A cyrurgia.

Sopit et ars carnem quam scindere durus aliptes
Audeat; illa nihil sentit, abitque dolor.

A sensu visus.

Adde quod et patulo spectamus lumine multa,
Ectasis hæc eadem cernere sæpe negat,

En germe ne l'infecta nulle lasciveté impudique :
Ses parents en brûlèrent-ils, eux qui purent faire chastes?
Pourquoi la foi nierait-elle que comme la sueur, la semence
Put se sécréter chez l'homme, pendant qu'il fait ses prières?
Certes je crois, sauve la piété, que Marie
N'est issue d'aucun prurit séminal.
Si l'incube peut, à un homme qui dort, soustraire
Sa semence, et aller ailleurs en former des fœtus,
Pourquoi la force de l'homme, accrue par une vie chaste,
Pourquoi la chair, macérée au labeur de l'oraison,
Ne se sublimerait-elle pas quand de la semence elle fait un enfant,
Et rend au chaste lit le devoir conjugal?
Surtout si c'est la volonté du souverain Roi,
Comme lorsque Anne reçut dans ses bras son époux.
Osée demeure sans reproche, et n'est point pollué
Quand, chaste, il prend la prostituée et la féconde.
La vertu du Dieu fort peut fracasser les cieux,
Et te foudroyer de son tonnerre briseur de nuages.
Voici qu'une brûlante fièvre torture un malade,
Au point que nulle saveur n'est sensible à sa bouche ;
Il en est que le feu de la foi et la piété brûlent si fort,
Qu'ils peuvent, pied nu, fouler des charbons ardents.
Daniel entouré de flammes chanta des hymnes ;
Un intrépide martyr n'endura-t-il pas le gril?
La grâce ne peut-elle, émoussant l'aiguillon de luxure,
Abolir le règne des voluptés désapprises?
Le stoïcien, exact observateur des choses, l'affirme,
Par la vertu l'âme acquiert une telle fermeté,
Qu'à nul assaut elle ne fléchit; tant vaut l'habitude,
Et le labeur endurci dès l'enfance à tout vaincre.
L'art endort même la chair que le chirurgien inflexible
Ose amputer; elle ne sent rien, toute douleur cesse.
Ajoute qu'en plein jour nous voyons maintes choses,
Et que souvent l'extase nie percevoir les mêmes.

Ab auditu.

Constitit ad modulos ceu saxum immobile nupta,
Nec dulci fracta est carmine Cæcilia.

Ab olfactu.

Non titillat odor spirans opobalsama nares,
Cum male mundus olet, et bene Christus olet.

Epilogus.

Tangimus, olfacimus, audimus, vescimur, atque
Possumus illæsi cernere criminibus.
Quid causæ dicas, cur non domet ignea virtus
Lascivum in membris atque petulca liget?

Conclusio a majori.

Sacro igitur compluta caro divinitus imbri,
Dans operam gnatis, non cupit, et generat.

Temperamentum proximi superioris dicti.

Non dederim cunctis hoc munus, sed quibus alget
Mens vitio, et totam spiritus intus alit.
Scilicet ut quicquam factu mirabile pangat,
Quod vere exhibuit in Genitrice Deus :

Argumentum a comparatione factorum Christi.

Sicut opus moriens nimium memorabile fecit,
Sic longe stupidum præbuit adveniens.

Insultas iterum, et planta sublatus inani,
In jugulum sicam, si patiamur, agis.

Ratio adversarii.

« Excisa est, » inquis, « non munda carne Puella
» Peccatoris Adæ, quo cadit et soboles. »

Solutio per illationem inconvenientis.

Bellua, quid ringis? Lucas testatur Adina
Mole satum Jesum, nunquid et ille ruit?
Non cecidisse Deum summæ virtutis habetur,
Hanc stare integram muneris esto Dei.

Ratio adversarii. Solutio per quam responditur quod Virgo ante Christi mortem mori non debuit.

« Sed prior est gnato, prius et genus omne parentum est,
» Certa quibus Christi passio facta salus.
» Nunquid et illa mori præ gnato Virgo valebat?
» Quem dabis absumptæ, dum cadit orbe, locum? »
An Geniti potuit funus præcedere Mater?
Non. Erat affixi congemitura necem.
Quæ si rapta solo stamen præscinderet ævi,
Quo migravit Enoch, forte migrasset ovans;

Aux mélodies reste comme un roc immobile l'épousée,
Et Cécile n'est pas touchée d'une douce musique.
Une odeur fleurant baume ne titille pas les narines,
Quand le monde sent mauvais, et que le Christ sent bon.
Nous palpons, nous flairons, nous entendons, mangeons,
Et nous pouvons, sans être souillés du mal, le percevoir.
Que diras-tu ? pourquoi une vertu ignée ne pourrait-elle
Dompter dans les membres la luxure et vaincre la salacité ?
Donc la chair, divinement imprégnée d'une chaste rosée,
Vaque à faire des enfants et, sans désir lascif, engendre.
Je n'en ferais la grâce à tous, mais à ceux dont l'âme est de glace
Pour le vice, et que l'esprit en dedans vivifie toute.
Oui, pour que l'on célèbre ce que d'admirable
Dieu a vraiment fait preuve dans la Génitrice,
Comme en mourant il accomplit l'œuvre trop méritoire,
Ainsi en manifesta-t-il une bien plus grande dès sa venue.

Tu bondis de rechef et, te dressant sur tes faibles pieds,
Tu nous mettras, si nous le souffrons, le couteau sur la gorge.
« La Vierge, » dis-tu, « est née de la chair immonde
» Du pécheur Adam, d'où sort toute notre race. »
Animal, que grognes-tu ? Luc atteste que de l'Adamique
Filiation est issu Jésus ; celui-là aussi croule-t-il ?
Que Dieu n'ait pas déchu, c'est dû à sa puissance divine,
Qu'elle soit immaculée, ce sera une grâce de Dieu.
« Mais elle était avant le Fils, et avant lui aussi tous nos pères,
» Pour qui la passion du Christ fut le salut assuré.
» La Vierge pouvait-elle mourir avant son fils ?
» Quelle place lui donner si, morte, elle quitte la terre ? »
La Mère put-elle précéder le trépas de son fils ?
Non, puisqu'elle devait pleurer la mort du Crucifié.
Si, enlevée à la terre, elle eût déchiré la trame de ses jours,
Elle fût allée en triomphe où était allé Énoch,

Aut sede illustri Superis comitata maneret,
Dum peteret Gnatus regna beata Patris.

Temperatio dicti.

Hoc tamen arcanis clausum penetralibus esto,
In flammam prudens mittere nolo manum.

Cætera quis pugnas temerarius undique pila
Confringam, ut pœnas des celer, et miseras.

Ratio adversarii a defectibus corporis ducta.

« Diræ, » inquis, « pestes quas fert humana propago
» Vexavere ream : mors, sitis, æstus, hyems,
» Cura, labor, somnus, dolor, ægra senecta famesque,
» Fomitis est tantum noxa repressa mali.
» Criminis hæc signant tractus, quo culpa nepotes
» Aurigante malo ducit, agitque suos. »

Solutio per illationem inconvenientis.

His quoque, Vincenti, poteris transfigere Christum :
Esuriit, frixit, languit, emoritur.
Jam nervum intorque, feries vibramine eodem
Et matrem et genitum. Nunquid uterque cadit?

Alia solutio per distinctionem defectuum in homine.

Morborum genus est humano in corpore duplex,
Unum quale tibi nascitur a proavis,
Naturæ commune malum, quod propria nulla
Culpa facit : sed edax est vitians caries.
Nempe fames et mors, nullo peccante, maneret,
Nam pugnace quod est conditione, fluit.

Quare in Maria fuerunt defectus.

Has sine labe tulit præcellens fœmina pœnas,
Quippe quod ad meritum talia semper agunt.

Quibus defectibus caruit Maria.

Alterius, quod fit ad crimen semita, morbi
(Fomes, ut, et rerum nescia pigrities),
Expers Virgo fuit, quamquam pro lege fatemur,
Illa sequi; imperium sed tenet omne Deus.

Ratio adversarii sumpta ab inæqualitate innocentiæ Christi et Mariæ.

Rursus id oppugnas, similemque accedere Gnato
Matrem indignaris undique si micuit.
Altera sed Gnati Genitricis et altera lux est,
Ille stat, et semet fingit ut Omnipotens,

Ou, sur un trône flamboyant, entourée d'Anges, elle eût siégé,
Quand le fils regagna l'opulent royaume du Père.
Mais que cela reste enfoui dans les mystérieuses profondeurs,
Prudent, je ne veux pas mettre la main au feu.

Les autres javelots dont tu t'escrimes, téméraire,
Je les briserai, pour que tu en portes les peines, et de cruelles.
« Les maux, » dis-tu, « dont souffre la race humaine,
» Tourmentèrent la coupable : mort, soif, chaud, froid,
» Soucis, travail, sommeil, douleur, triste vieillesse, faim.
» Seul est châtié ainsi l'impur péché originel;
» Ce sont les marques de la déchéance, où la faute,
» Le mal pour cocher, mène et pousse les fils d'Adam. »
De ces traits tu pourrais aussi, Vincent, percer le Christ :
Il eut faim, il eut soif, agonisa, mourut.
Bande encore ton arc, tu frapperas du même coup
Et la mère et le fils; ne tombent-ils pas l'un et l'autre?
La maladie, dans le corps humain, est de deux sortes :
L'une est celle que tu tiens de tes ascendants,
Mal commun de nature, que nulle faute propre
Ne crée ; mais plus rongeante est la carie originelle.
La faim, la mort, sans qu'homme péchât, subsisteraient,
Car ce qui est de condition périssable se dissout.
L'immaculée subit ces maux, mais sans tare,
Sans doute parce qu'ils poussent toujours plus au mérite.
L'autre sorte, celle qui sert de voie au péché
(Comme levain et inconsciente inertie de la matière),
La Vierge en fut exempte, quoique nous ayons pour loi
Qu'elle en découle; mais Dieu est le maître de tout.

De nouveau tu argumentes et t'indignes que la Mère
Soit l'égale du Fils, si elle brille d'un tel éclat.
Mais autre est la splendeur du Fils, autre celle de la Mère;
Il demeure et se crée, étant l'Omnipotent,

Solutio ex modo innocentiæ habitæ in Christo.

Quos defectus Christus contraxit.

Cui nihil et quicquid nihilo fit paret, et audit,
Nam sunt cuncta Deo, ceu sua ferra fabro.
Cum pius accessit nostras legatus ad umbras,
Protinus hæc carnis par homo sustinuit,
Non sordem aut miseri subolentia probra parentis,
Sed quibus extabat corpore pressus homo.

Ratio ab omnipotentia Dei.

Majestas potuit fœno sarcire togellam,
Fœtida quam prorsus mendula nulla notet.

Munditia et innocentia in Maria sunt a Deo.

Quod de se nequeat limo formanda Puella,
Ni juvet hanc cui sit mater habenda, Deus.
Ille sua solus natura est criminis expers,
Hæc, præfulta pio lumine, sorde caret.

Quod in Maria Deus maxima fecit.

Hinc sibi fecisse congaudet magna Potentem,
Dum Vatis matrem visitat Elizabeth.
Magna humilis dixit, quæ prorsus maxima constant,
Namque aliis retro præstita magna legis.

Probatio ab exemplo eorum quos Scriptura tradit fuisse in utero sanctificatos.

Ecce duos tradunt divina volumina vates,
Vix fretos animis mente fuisse sacros.
Grandia si magnis, cur maxima quæque negemus
Præbita majori, quæ preit una Deos,
Quam vestit pulcher radiorum lampade Phœbus,

Probatio a Scripturis divinis.

Cujus obit nitidos Luna corusca pedes?
Propterea totam conclamant cantica pulchram,
Prorsus et infectæ fæcis habere nihil.

Præfiguratio puritatis Mariæ in fœminis Veteri Testamenti.

Hæc illa est, veterum pulchre signata figuris,
Fœmina, quæ vincat Zeuxis, et artis opus,
Cui cedit Rachel, cedit pulcherrima Judith,
Et formosa Esther cesserit, et Noemi.
Nec Sarra Abrahami, quam vis miranda, preibit.
Fœmineum superat omne Maria decus,

Trina genera reatus, quorum nullum fuit in Virgine.

Trinaque cum tantum referantur monstra reatus,
Fomitis et veniæ scilicet, et sceleris,
Primi vis nulla est, venialis nulla favilla
Obfuit. An sceleris? furcifer, hoc videas.

A qui le néant et tout ce qui sort de rien obéit et tend l'oreille,
Car tout est pour Dieu comme son fer au forgeron.
Quand, pieux envoyé, il vint vers nos ténèbres,
Aussitôt, homme double, il revêtit de la chair
Non la souillure et l'infamie du coupable auteur,
Mais seulement ce à quoi, par son corps, l'homme est assujetti.
Sa majesté put bourrer de foin sa tunique,
Que néanmoins nulle tache fétide ne salit;
Cela, ne le pouvait la Vierge, faite de limon,
S'il ne plaisait à Dieu, qui d'avance l'avait choisie pour mère.
Lui seul, par son essence, est exempt du péché;
Elle, entourée d'un nimbe lumineux, n'a point de tache,
Et de cette grâce insigne elle remercie le Puissant,
Quand elle visite Élisabeth, mère du Précurseur.
Humble, elle la dit grande, et certes elle fut immense,
Car tu lis qu'avant elle d'autres en reçurent de grandes.
La Sainte Écriture nous montre deux prophètes
Qui à peine doués de l'être furent sanctifiés.
Grands, s'il leur fut accordé beaucoup, refuserons-nous plus
A une plus grande, à celle qui seule dépasse tous les Saints,
A celle que d'un faisceau de rayons revêt le beau Phœbus,
Et sous les pieds blancs de qui se place l'éclatante Lune?
Aussi les hymnes chantent-ils qu'elle est la toute belle,
Et qu'elle n'a rien de l'infecte souillure.
Elle est celle dont la beauté, figurée dans les antiques effigies,
Surpasse toutes les œuvres de Xeuxis et de l'art,
A qui le cèdent et Rachel et Judith, pleine de grâce,
A qui le céderaient la belle Esther et Noémi,
Et ne prévaudra point la Sara d'Abraham, quoique parfaite.
Marie est au-dessus de toutes les grâces des femmes,
Et comme il n'est que trois formes horribles du péché,
A savoir l'originel, le véniel et le mortel,
Elle n'eut rien du premier; du véniel pas même l'ombre
Ne l'obscurcit; sera-ce le mortel? dis-le, gibier de potence.

Ab Augustino.

Dum loquimur crimen et mortis noxa remordet,
Sit procul a nostris candida Virgo probris.

Ab Anselmo.

Credimus hanc tantam Cœli sub numine Matrem
Mens poterit quantam noscere, ducta fide.

Alia ratio adversarii ducta a priscis Doctoribus.

Plura quid oblatras, quid frendes, perfuga nequam?
Sentio quo refugis, qua struis arce dolos.
Vos, o sancta cohors Doctorum, in prælia longo
Agmine deductos percupit esse duces.
Ipse libens vobis dum vivo, et perfruor aura
Obsequar, et juvenis vos reverebor avos.
Hoc tamen impetrem sinite, atque ignoscite, Divi,
Dum pietate calens Virginis arma sequor.

Responsio ad dicta Doctorum.

Sævus ut hostis avet, si spicula mittitis arcu,
Lethiferum Divæ scorpio vulnus aget.

Inconveniens.

Fit rea, fit castris non digna aliquando supernis,
Sed nec amata Deo, putris ut unda mero,
Quod fœdum et turpe est, nec fida admitteret auris,
Publica nec recipit, parcite, vestra fides.

Expositio Doctorum.

Sentio quæ vobis sententia sederit olim,
Omnia communi subdere lege placet.
Non arctare Dei mundi moderantis habenas
Mens est, ut nequeat solvere quæ voluit.

Suasio per allegoriam vestimentorum et ceremoniarum veteris sacerdotii.

Pura sacerdoti præcincto altaribus olim
Cydaris, et candens linea vestis erat.
Quem vetitum scimus fœdum tractare cadaver,
Nec sinere extinctis sacra nigrare focis.
Pontificem sic credo novum, qui sanctior esset,
Cœlitus et Patri victima digna foret,
Verbiparæ thalamum velis ornasse coruscis,
Unde sit a puro factus ad astra gradus,
Primo mortiferam qui nec contingeret alvum,
Sed fieret mortis, morte Redemptor homo.

Quand nous parlons crimes et que le péché mortel nous ronge,
Que la très pure Vierge échappe à nos souillures.
Après le maître du Ciel, croyons la Mère aussi grande
Que l'esprit peut le concevoir, guidé par la foi.

Qu'aboies-tu de nouveau? que mâches-tu, perfide fuyard ?
Je sais où tu te réfugies, dans quel fort tu vas ourdir tes ruses.
C'est vous, sainte phalange des Docteurs, qu'à la bataille,
En longue file rangés, il veut prendre pour chefs.
Moi aussi volontiers, tant que je vivrai, que j'aurai le souffle,
Je vous suivrai; jeune, en vous je révérerai des aïeux.
Mais je vous en prie, laissez-moi indulgemment, saints Pères,
Dans mon ardente piété suivre les drapeaux de la Vierge.
Si, comme le veut l'ennemi, de votre arc vous décochez des flèches,
Le scorpion fera à la Bienheureuse une plaie mortelle.
Elle devient coupable, indigne de la Cour céleste,
Et n'est plus chère à Dieu que comme l'eau croupie au vin pur,
Ce qui est vil, honteux, que n'écouterait pas une oreille fidèle,
Et que votre commune foi, pardon, ne peut admettre.
Je sais quelle doctrine vous convint autrefois:
Il plaît de tout placer sous une loi commune;
Mais Dieu, qui tient les rênes du monde, vous ne voulez pas
Le limiter, au point qu'il ne puisse défaire ce qu'il lui plaît.
Jadis le prêtre, pour approcher de l'autel, revêtait
La cydaris sans tache et la tunique de blanc lin,
Et nous savons qu'il ne devait ni toucher un impur cadavre,
Ni laisser noircir de charbons éteints les choses saintes.
Ainsi crois-je que le Pontife nouveau, bien plus auguste,
Venu du ciel pour s'offrir à son père en digne victime,
Orna de voiles brillants la couche de la Vierge,
Et de la pureté la fit monter d'un degré vers les astres,
Lui qui, homme, n'aurait subi le contact d'un ventre infecté,
Mais devait, par sa mort, nous racheter de la mort.

Alia suasoria ratio per similitudinem corporis Christi in sacramento altaris.

Quid panem Angelicum fœdo prohibetis ab ore,
Si carnem impuram primitus incoluit?
Una fidem servat Christo moriente Maria,
Una habeat terris libera colla jugo;

Alia suasio ex gratitudine.

Una fores Cœli vobis concepta reclusit,
Unam præ reliquis concio vestra colat :
Ne si contactam dicetis origine Matrem,

Alia suasio ab inconvenienti.

Christus ab immundo sanguine membra ferat.
Quæ fuit atra situ contaminat olla liquorem,
Et tristem subolet illita crusta picem.
Virgineos igitur fermenti nullus amator
Asperet exortus. Sit mera, sit simila.
Non vos oblectet duplex conceptus, ut hostis

Modus præservationis Mariæ.

Suggerit: omne tulit gratia præveniens,
Et pius antiquæ posuit retinacula legi,
Dum novus ex veteri conditur alter homo.
Lux comes e superis totos radiavit in artus,
Et brumam impendentem expulit Astripotens.
Sic præcenta diu sacrorum oracula Vatum,
Edita sic cœlo signa relata probant.

Suasioa minori ad majus.

Cui Natura dedit miris compagibus artus,
Addidit et lucis munera vis domini.

Perspice, Vincenti, quo me pius evehit ardor :
Eloquar audenti carmine quod sapio.

Ab Anselmo.

Congruit hoc Gnato penitus lucescere Matrem;
Si decuit, voluit; si voluit, quid obest?

Ratio ab eo quod decet.

Quod decuisse liquet, ratio nec pugnat, idipsum
Et dico, et clamo velle necesse Deum.

Ratio a lege quæ est de parentibus honorandis.

Qui legem tulerat venerari corde parentes
Omnino in Matrem jure benignus erit.

Ratio sumpta ex eo quod Deus, pro

Belliger ut Josue tutetur ab hoste Gabaon,
Starē polos jussit, Sol retroflexit iter,

Pourquoi d'une bouche fétide écartez-vous le pain des Anges,
S'il habita d'abord une chair impure?
Seule au Christ expirant Marie garde sa foi,
Que seule elle ait sur terre le cou libre du joug;
Seule, étant conçue, elle vous ouvrit les portes du Ciel,
Que votre phalange l'honore par-dessus tous:
De peur que si vous disiez la Mère infectée,
Le Christ d'un immonde sang n'ait tiré son corps.
Le vase qui fut souillé contamine la liqueur qu'on y verse,
Et la coupe frottée de poix en exhale la triste odeur.
Que nul ami du vin ne rebute donc la primeur
D'une coupe vierge; qu'elle soit pure, qu'elle soit blanche.
Ne vous laissez pas prendre au double germe, comme veut
L'ennemi: la grâce prédestinée suffit à tout,
Et Dieu mit des liens à l'antique loi,
Quand du vieil homme l'homme nouveau dut sortir.
L'inséparable clarté rayonna d'en haut sur tous ses membres,
Et le Maître des astres balaya la brume suspendue.
Les oracles dès longtemps portés par les saints Prophètes,
Et les signes qui parurent dans le ciel en témoignent.
A celle que la Nature doua d'un corps parfait,
La force de Dieu donna en plus la splendeur.

Vois, Vincent, où m'entraîne une pieuse ardeur:
Je proclame dans mon hymne audacieux ce que je sais.
Il était digne du Fils de purifier en dedans sa Mère;
Si c'était digne, il le voulut; s'il le voulut, qui s'y oppose?
Ce qui sied et que la raison ne repousse point, cela,
Je le dis et le proclame, Dieu nécessairement le voulut.
Celui qui fit une loi d'honorer dans son cœur ses parents,
A bon droit sera de tout point tendre pour sa mère.
Pour que le vaillant Josué préservât de l'ennemi Gabaon,
Il fit arrêter le pôle, le Soleil rebroussa chemin;

conservandis Gabaonitis, solem fecit stare ad preces Josuæ.

Nec Ducis edictum sprevit regnator Olympi,
Hostibus exitium fit remorata dies.
A Pharaone volens populum servare Creator
Fert elementa suo cedere quæque foro.
Nilus agens ranas fundit pro pisce cruorem,
Dira locusta solum, corpora vermis edit.
Hæc Natura negat, prohibet lex, obstrepit usus,
Esse tamen cernis præside facta Deo.
Sic pater Omnipotens, populi pereuntis amator,
Dum studet oppressis, et dare tutor opem,
Legibus imperitat, jubet in statione teneri
Progressus rerum, dum sibi constet opus.

Contra curiosos disputatores de operibus et omnipotentia Dei.

Attamen interea superi de numinis actis
Disputat argutus, si Deus astra regit;
Os sursum profert, cœlos et sydera supra
Scandere conatus pone tribunal Eloy,
Atque iterum humano rimatus robore turrim,
Concrepat, ut Nembroth, vocibus omnigenis.

Mens humana deficit a consideratione Dei, sicut visus noctuæ a sole.

Nec recipit demens, ut noctua sole laborat,
Lucifer ut toto fulminet astra polo.
Ardua scrutantem sublimis gloria fallit,
Numinis objectu mens hebetata jacet.

Homines deficere a Dei cognitione, cum ipsi secreta et occulta Naturæ non cognoscunt.

Dicite quos torpet scrupus tam cœca videndi,
Qua magnes ferri pondera vi rapiat.
Qua brevis echinus, nec enim plus ille pedalis,
Mercibus oppletam distinet arte ratem,
Nam neque vis hominum, sed nec violentior Auster
Pisciculus navem dum remoratur agat;

Torpedo piscis.

Cur pelago in summo cohibet torpedo natantes,
Hanc licet obductam celet arena freti.
Vulgatum referam, sed virtus cognita nulli :
Miretur quivis Crantor et Empedocles.

Aranea.

Reticulum pendens quo numine texit aragne,

Apes.

Qui mella et ceras floribus edit apis?

Le souverain de l'Olympe ne repoussa pas le vœu du capitaine,
Et le jour prolongé fut la perte de l'ennemi.
Le Créateur, voulant du Pharaon sauver son peuple,
Fait à sa volonté céder les éléments.
Le Nil rejette des grenouilles et pour poissons roule du sang,
L'âpre sauterelle ronge le sol et la vermine les corps.
La Nature s'y refuse, la loi, l'expérience s'y opposent,
Et pourtant tu sais que cela fut, par la grâce de Dieu.
Ainsi le Tout-puissant, affectueux pour son peuple en détresse,
Lorsqu'en père il veut porter secours aux opprimés,
Commande aux lois, et fait subir un temps d'arrêt
Au cours des choses, quand il en a besoin.
Et voici que pourtant des œuvres du Très-Haut
Dispute l'ergoteur, si Dieu régit les astres;
Il redresse la tête, par-delà les cieux et les étoiles
S'efforçant de gravir derrière le trône d'Elohim,
Et rebâtissant de mortier humain une tour,
Vocifère comme Nemrod en toutes sortes de langues.
Mais l'insensé défaille, comme le hibou au soleil,
Quand Lucifer au pôle obscurcit de son éclat les astres.
La sublime gloire aveugle qui scrute ses profondeurs,
Et devant Dieu la raison hébétée gît par terre.
Dites, vous que tourmente le souci de sonder ces arcanes,
De quelle force l'aimant entraîne le poids du fer;
Comment le rémora, si petit, n'ayant pas plus d'un pied,
A lui seul arrête une barque pleine de marchandises,
Si bien que nulle force humaine et le plus violent Auster
Ne pousseraient la nef, quand la retient un petit poisson;
Et pourquoi la torpille paralyse un nageur en pleine eau,
Quoique le sable de la mer suffise à la cacher.
Ces choses sont connues : leur cause est ignorée de tous,
Dussent s'en étonner les Crantor et les Empédocle.
Par quelle vertu l'araignée tisse-t-elle son réseau aérien,
Et l'abeille soustrait-elle aux fleurs le miel et la cire?

Draco.

Ethiopi cibus est draco, nutrit edentem,
Confestim est aliis pestifer interitus.

Ratio confusa Philosophorum circa occulta Naturæ.

Hoc callet nemo, quivis bonus ambigit auctor,
« Vis facit hoc, » aiunt, « indita, cæca, latens. »
O cæcas mentes studiorum, extantia coram
Linquimus, et longe condita discutimus!
Naturæ legum expertem, penetralia quædam
Ingressum, et magni promere scita Dei!
Abstrusa introrsum rebus vis tota latet vos,

Homines deficere a cognitione sui, atque ignorare quid in illis Deus operetur.

Quis mentem primam calculet et penetret?
Quis vestrum penitus sensim illabentia menti
Senserit acta Dei, aut experiatur opus?
Dicitis : Hoc fiet; et stat deducere votum;
Mox conversi aliud volvitis et facitis.
Pectora mens ut vult cœlestis, credite, versat,
Libera nec vestris subjacet insidiis.
Non tam nigra tegit solem quandoque procella,
Quam mentem recutit celsius orbe jubar.
Ast semel effracta, Vincenti, pila retorques,
Atque redis iterum unde repulsus eras.

Repetitio argumentorum adversarii.

« Est data lex, fateor; legem suspendere quisnam
» Latorem nollit, cum pius instat honor?
» Credite, non nostrum est vires et sensa Creantis
» Noscere, sed quod agit prendere, facta sequi. »

Ratio ducta ex sententia patrum Basiliensis Synodi.

Stant in subsidiis quorum virtute fovemur,
Basileæ Patres, docta ferire cohors,
Quæ numero et rerum sublimi robore præstans,
Et veri et fidei certa magistra manet.
Huic tuus ille senum posita cervice maniplus
Cederet, et Synodi se daret arbitrio.

S. Thomas in sententia dubius et varius.

Divus Aquinates quem sumis ad arma patronum
Nutat, et ambiguo te pugione tegit.
Nunc mundam affirmat, nunc scribit origine læsam:
Quo pede vis constet, quem variare vides?

A l'Éthiopien la vipère est un mets, et nourrit qui la mange,
Aux autres elle est à l'instant un mortel poison.
Nul ne l'ignore, ici trébuchent les meilleurs auteurs.
« C'est, » disent-ils, « une force acquise, aveugle, latente. »
Oh ! raison bornée des sages ! ce qui est sous nos yeux
Nous le délaissons, et discutons ce qui est profondément caché.
L'homme ignore les lois de la Nature, et veut franchir
Le sanctuaire, scruter les desseins du souverain Dieu !
La force incluse dans les choses vous échappe toute,
Qui donc calculera et pénétrera l'intelligence première ?
Qui de vous jugera ce qu'en dedans a décidé
La volonté de Dieu, et contrôlera son œuvre ?
Vous dites : Cela sera ; et il vous reste à remplir votre vœu ;
Bientôt, changeant d'idée, vous méditez et faites autre chose.
La céleste raison, croyez-le, mène où elle veut les cœurs ;
Elle est libre, et non assujettie à vos embûches.
Une noire nuée parfois ne couvre pas autant le soleil,
Que n'obscurcit la raison l'astre à son apogée.
Mais tu ramasses, Vincent, tes traits déjà rompus,
Et tu reviens sur la brèche d'où l'on t'a chassé.
« La loi est, je l'avoue ; qui refuserait au législateur
» De la suspendre, lorsqu'il s'agit d'un pieux hommage ?
» Mais, croyez-le, ce n'est pas à nous de scruter la force et les desseins
» Du Créateur ; acceptons ce qu'il fait, suivons sa volonté. »
A mon aide viennent ceux dont la vertu nous réchauffe,
Les Pères de Bâle, phalange instruite à bien frapper,
Qui par le nombre et la sublime force des choses,
Demeure la seule maîtresse du vrai et de la foi.
Devant elle ta cohorte d'anciens, la tête basse,
S'inclinerait, et se livrerait au jugement du Concile.
Le Saint Aquinate, que tu prends pour chef de guerre,
Balance, et ne te protège que d'un poignard ambigu ;
Tantôt il la dit pure, et tantôt viciée du péché originel :
De quel pied veux-tu que se tienne celui que tu vois varie ?

Sed prostratus adhuc nescis consistere, quæris
Si Christi septem diceret illa preces,
Ratio sumpta a Dominica oratione.
An sibi dissolvi Virgo peccata rogaret.
Solutio per similitudinem.
Vah, miser argutor, quam ferus obstrepitas!
Ecce sacro quisque lotus baptismate, supplex,
Pectus et ora manu tundit et illachrymat:
Nonne renatus eget mox sorde lavari?
Venerat ex lavacro sydere dignus homo.
Quid Ecclesia petit, quando orationem Dominicam recitat.
Candida, cui nulla est felix Ecclesia ruga,
Dum petit eximere debita, quid repetit?
Non admissa gemit, venturi provida mater
Gnatorum culpis condolet, et metuit.
Hoc caput ejus agit immunis crimine Christus,
Et delicta patrem solvere mœstus avet.
Applicatio ad Virginem.
Sic Virgo indulgens, aliorum debita radi
Posceret, et poterat nostra putare sua,
Nam communis erat per Christi facta Redemptrix,
Omnibus ergo dolens et fuit et meruit.
Quanto major est, tanto te humilis in omnibus.
Mens humilis quam plena Deo est, tam certat haberi
Parva, timens culpam, non sibi tuta manet;
Cœli non sunt mundi in conspectu ejus.
Namque scit ante Deum cunctos sordescere cœlos,
Est ideo trepidæ sedulà cura sui.

Jam si forte fuga timide dilapsus abibis,
Protinus a tergo verbera mille feres,
Ante sed obstringam rutilo te fulgure veri,
Et qui lippus ades, jam quoque cæcus eas.
Confirmatio propositi ex miraculis.
Producam testes hesterna gente citatos,
Helsinum imprimis, relligione Ducem.
Ab Anglia miraculum de Mariæ Conceptione.
Hic datus orator Anglis avertere Dacos,
Dum mediis certat fluctibus ire citus,
Et prævecta ratis Euro vexatur et unda,
Incertus vitæ suspicit astra gemens.

Mais jeté par terre, tu ne peux y rester et demandes,
Quand la Vierge disait les sept prières du Christ,
Si elle demandait l'absolution de ses péchés.
Va, misérable querelleur, comme tu brailles, intrépide!
Voici qu'un homme, lavé du saint baptême, suppliant,
Se meurtrit du poing le sein et le visage, et fond en larmes:
Régénéré, a-t-il aussitôt à laver quelque souillure?
Il revient des fonts, homme digne d'une étoile.
L'immaculée et radieuse Église, qui n'a point de rides,
Quand elle prie Dieu de lui remettre ses dettes, que demande-t-elle?
Ce n'est point ses péchés qu'elle pleure; mère prévoyante,
Elle gémit sur ceux de ses enfants, pleine de crainte.
Ainsi fait son chef, le Christ, pur de toute tache,
Et, affligé, supplie son père d'absoudre du péché.
Ainsi l'indulgente Vierge aura demandé de rayer
Les dettes d'autrui, et elle pouvait croire siennes les nôtres,
Car elle était par les œuvres du Christ la Rédemptrice commune,
Pour tous elle fut donc miséricordieuse, et mérita pour tous.
L'âme humble, plus elle est pleine de Dieu, plus elle se fait
Petite, craignant la faute, et jamais sûre de soi;
Elle sait que devant Dieu les astres mêmes sont ternes,
Et, tremblante, se surveille d'un œil attentif.

Maintenant si par hasard timidement tu recules, mis en fuite,
Je m'en vais dans le dos t'asséner mille coups.
Mais avant je t'environnerai de la rouge foudre du vrai,
Et toi qui n'es que chassieux, tu t'en iras aveugle.
Je produirai des témoins amenés de lointains pays,
Helsinus d'abord, par sa religion un Apôtre.
Ambassadeur envoyé pour détourner les Danois de l'Angleterre,
Comme il s'efforce d'aller en hâte à travers les flots,
Et que le vaisseau ballotté est le jouet de l'Eurus et de l'onde,
Inquiet pour sa vie, il regarde en gémissant les astres.

Rumpi vela videt nec mali sistere robur,
Et male compactum navis hiare latus;
Imbribus et crebra quassari grandine nautas,
Spe nulla sævo turbine cuncta premi.
Hæc inter pavitans animoque ægerrimus, iras
Horrebat cœli, mitis ut agna lupi;
Credidit infelix moribundo busta parari,
Et pelago undanti verba suprema dare.
Dum flet egenus opis, miseris et questibus auras
Verberat, has Divæ concipit ore preces :
« *Virgo, salus miserum, propera subducere ventos,*
» *Et tranquilla refer æquora fluctivagis.* »

Revelatio de festo Conceptionis.

Talibus acta, Senem Virgo jubet æthere labi,
Conscius ut peragat quæ pia gesta velit.
Pervolat ille citus insigni vertice Præsul,
Et Patris Helsini constitit ante ratem,
Atque diu tremulum et certum jam cedere morti
Affatus Senior : — « *Fortiter* » *inquit,* « *age.*
» *Nulla tibi ex tantis grassans quas turbo minatur*
» *Pœna nocet, si das dum loquor, abba, fidem.*
» *Virgo potens pelagi, statio requiesque gravatis,*
» *Annuit; evades, fide, repelle metum.*
» *Concipe jam votis Sanctæ solemnia Matri*
» *Annua, quæ sexto ferre Decembris idus,*
» *Helsine, et studeas et plebi indicere cures,*
» *Atque aris supplex thura Sabea feras.*
» *Nomen erit luci Conceptio fausta Mariæ,*
» *Tunc et enim vitæ limen adepta Dea est.* »
Dixerat; Helsinus spondet solatus honores,
— « *Et grates,* » *inquit,* « *candida Mater, ago.* »
Ut promissa fides, repetit cœlestia Præsul;
Terrentur nimbi, fit via Lucifero,
Mox polus excussa terris caligine fulsit,
Rettulit et gratum navibus æquor iter.

Il voit les voiles se déchirer, fléchir la force du mât
Et s'entr'ouvrir les flancs disjoints du navire ;
De la pluie et d'une grêle épaisse sont fouettés les matelots,
Nul espoir, tout est en proie à l'horrible tempête.
Plein d'effroi, l'âme défaillante, il redoute
Les colères du ciel, comme la douce brebis celles du loup;
L'infortuné croit qu'au moribond la tombe s'apprête
Et que la tumultueuse mer aura son dernier adieu.
Pleurant, dénué de secours, et de ses tristes plaintes
Flagellant les airs, il adresse à la Bienheureuse cette prière :
« Vierge, salut des malheureux, hâte-toi d'écarter les vents,
» Et redonne des ondes calmes à ceux qui errent sur les flots. »
Émue, la Vierge fait descendre du ciel un Vieillard,
Pour qu'il opère l'œuvre pie qu'elle veut et qu'il sait.
Le Hiérarque diligent de la cime élevée prend son vol,
Il s'abat au-devant de la nef du Père Helsinus,
Et à celui qui tremble, déjà sûr de sa mort,
Adressant la parole : — « Prends courage, » dit le Vieillard.
« De tant de maux dont le vent déchaîné te menace,
» Pas un ne t'atteindra, si tu me donnes à l'instant, l'abbé, ta foi.
» La grande Vierge de la mer, asile et repos des affligés,
» Te protège; tu seras sauf, espère, chasse la crainte,
» Mais fais vœu de fonder à la Sainte Mère une fête
» Annuelle, que ramènera le six des Ides de Décembre,
» Helsinus; prends soin d'en bien instruire le peuple,
» Et apporte en suppliant aux autels l'encens Sabéen.
» La fête aura le nom d'heureuse Conception de Marie,
» Car en ce jour au seuil de l'être vint la Vierge. »
Il dit; Helsinus confiant fait vœu de fonder ce culte :
— « Et je te rends grâces, » s'écrie-t-il, « très pure Mère. »
La foi donnée, le Hiérarque regagne les régions célestes;
Les nuages s'écartent, à Lucifer il est fait passage,
Bientôt l'étoile polaire brille, l'orage chassé vers les terres,
Et la mer redevient un chemin sûr aux navires.

Miraculum ex Normania.

Alter adest verax, fulgens a flumine testis,
Quem fluctu absorptum Sequana restituit.
Navigat a stupro tetra dum nocte sacerdos,
Immemorem culpæ sollicitavit aqua.
Pallidus assueto dum ritu Virginis odas
Incipit, exturbat fluctus et aura virum.
Exstinctum Furiæ festinant tundere plagis,
Criminis ut pœnas fœdus adulter agat.
Virgo sed adveniens, hac tantum voce repressit
Dæmonas : — « Ite, meus presbyter iste fuit.
» Dum caneret nobis undoso in flumine laudes,
» Præripit huic vitam perfida vestra manus.
» Ite, animam capiat frigens a morte cadaver :
» Illa pudens sceleris februet ipsa scelus. »
His confusa nocens se turba in Tartara condit;
Virgo jubet mentem corpus adire suum.
Reddita sed postquam defunctum vita revisit,
Affatur miserum sic pia Virgo virum :
« Vade, age, nec posthac vitii te subruat unda;
» Vita sacerdotem crimine munda decet.
» Te probri meminisse decet, jam gratus adesto,
» Munus et acceptum gratior usque cole.
» Festa dies tibi sit Conceptio nostra perennis;
» Quam memor octava luce Decembris agas. »
Hæc effata redit; sublimem suscipit æther :
Presbyter ut jussus tradita festa colit.

Nihil peccare eos qui Conceptionis diem colunt.

Plurima conceptum testantur et altera Divæ :
Sit satis a binis testibus esse fidem.
Quid tandem solemne pium peccamus agentes?
Quid fidei adversum lux pietatis habet?
Creditur haud frustra terras et cuncta novantem
Lege nova Matrem jure creasse novam!

Deus in sua æternitate dum prævidit primum hominem

Novit ut Omnisciens æterna mente futurum
Crimen Adæ, pariter scivit et antidotum,

D'un fleuve sort un autre véridique, éclatant témoin,
Que la Seine rendit, englouti dans son flot.
Par une nuit noire nageait, pollué de stupre, un prêtre;
Oublieux de son péché, l'onde l'attire.
Pâle d'effroi, sur le rhythme accoutumé, il entonne l'hymne
A la Vierge; le flot et le vent le renversent,
Et les Furies se hâtent d'accabler de coups son cadavre,
Pour que l'indigne adultère portât la peine du crime.
Mais la Vierge accourant réprime de ces paroles
Les filles du Démon : — « Fuyez, ce prêtre était mien;
» Alors que dans le fleuve il chantait mes louanges,
» Votre perfide engeance lui arracha la vie.
» Fuyez, que ce cadavre, froid de la mort, recouvre son âme :
» Honteuse du crime, elle-même purifiera le crime. »
A ces mots la coupable et confuse troupe regagne le Tartare;
La Vierge ordonne à l'âme de réintégrer le corps.
Mais quand la vie rappelée fut revenue au défunt,
En ces termes au misérable parla la Sainte Vierge :
« Va, poursuis, mais que l'onde du vice ne te submerge plus;
» Au prêtre convient une vie pure de toute faute.
» Souviens-toi du péché, sois-moi reconnaissant,
» Et sache-moi toujours gré de mon bienfait.
» Que notre Conception te soit une immuable fête,
» Et sans oubli célèbre-la le huit Décembre. »
A ces mots elle s'en va et monte dans l'air qui l'absorbe :
Le prêtre obéissant établit la fête prescrite.
Bien d'autres miracles encore attestent la Conception;
Qu'il nous suffise d'avoir foi en deux témoins.
En quoi donc péchons-nous, fêtant cette pieuse solennité,
Et quel tort notre vive piété cause-t-elle à la foi?
On croirait que, bouleversant le monde et toutes choses,
Vient d'être sous une loi nouvelle inventée une nouvelle Mère!
Dès que l'Omniscient, dans son éternel penser, connut
Le futur crime d'Adam, il en sut aussi l'antidote,

peccaturum, etiam præscivit Virginem fore quam ad filii sui incarnationem crearet.

Et quod mortiferum dabat improba culpa parentis,
Tota foret vita per reparantis opus.
Non igitur decuit labem incurrisse puellam
Qua purganda sciit sordida nostra Deus.

Una quæque gens suum authorem celebrat.

Maxima præ multis narratur sæpe diebus
Phasæ Hebræorum transitus ille maris.

Judeus.

Omni Mardoceum celebrat Judæus honore,
Patronus genti qui fuit ille suæ.

Athenienses.

Atticus est Cecrops venerandus semper Athenis,

Spartani.

Spartanis celebris jure Lycurgus erat.

Romani.

Romulus est Italis miranda laude perennis :
Quippe suum authorem patria quæque colit.

Peroratio per amplificationem.

Et prohibere audes, Vincenti pessime, fastum
Esse diem Matris qua sit ad astra via?
Sanctum ergo est festas venerari Virginis aras,
Et demissa polo credere signa pium.
Ipsaque jam late communi fœdere sacra
Per populos ferri non ratione vacat,
Nec sineret pietas fecisse piacula justos,
Est quibus innumeris tam memorata dies.

Apostropha in adversarium.

Quid stas attonitus, ceu bellua lapsa caverna?
Quam torve avertis lumina terrificus?
Orta Deo quæ sunt nunquam dissolverit ætas,
Humanum in puncto solvitur ut nebula.
Jam falsi advenies mundo notissimus auctor,
Teque tuosque ferent fulgura dira libros!
Exul abi, et circo fugiens discede, madentes
Et sudore pigros jam tuba solvit equos.

Virginem orat ut illi gratum sit opus præsens.

Quin etiam e Superis, tu nostros, Mater, agones,
Et tibi certatum protege semper opus.

Excusat se auctor quod nihil poeticum inseruit.

Nulla chori veteris blando pede Musa canenti
Affuit : esse potes versibus una satis.

Et que ce qu'avait de mortel la faute impie du père,
Deviendrait toute vie, par l'œuvre réparatrice.
Il ne séyait donc pas qu'en fût tachée la Vierge
Par qui Dieu savait que serait lavée notre souillure.
Entre tant de hauts faits est souvent raconté
Le passage de la Mer Rouge par les Hébreux;
Le Juif en grand honneur célèbre Mardochée,
Qui fut le sauveur de sa nation;
L'Attique Cécrops est toujours en vénération à Athènes,
Et à bon droit Lycurgue illustre chez les Spartiates;
Romulus jouit chez les Italiens d'une gloire éternelle,
Enfin chaque pays fête son fondateur :
Et tu oses, misérable Vincent, empêcher d'être faste
Le jour de la Mère qui nous ouvrit le ciel?
Non, il est saint de vénérer l'autel paré de la Vierge,
Et pieux de croire aux miracles venus d'en haut.
Que d'un pacte unanime cette solennité
Se répande par les peuples, la raison n'y répugne pas,
Et la piété s'opposerait au châtiment des justes
Innombrables, pour qui ce jour est si digne de mémoire.
Pourquoi es-tu là stupéfait, comme une bête tirée de sa fosse?
Pourquoi détournes-tu, terrifié, tes yeux hagards?
Ce qui est de Dieu, jamais le temps ne le détruira,
Ce qui est de l'homme s'évanouit à l'instant comme une ombre.
Présente-toi maintenant au monde, auteur reconnu d'impostures,
Et que, toi et tes livres, vous anéantissent de terribles foudres !
Pars pour l'exil, sauve-toi du cirque où, ruisselants
De sueur et fourbus, le clairon relâche les coursiers.

Mais toi, Mère, d'en haut protège nos lices,
Et soutiens à jamais le combat livré pour toi.
Des chœurs antiques, nulle Muse au pied mignon n'assista
Le poète : seule tu peux suffire à nos chants.

Ut tuus illuviem Conceptus, Virgo, perhorret,
Sic Jovis et Bromii nomina despueres.

Quod nemo ante eum de Virginis Conceptione carmine in Gallia scripserit.

Prima per ignotum pressi vestigia circum,
Gallus ubi nemo luserat ante pugil.
Hinc plus forte æquo verbis audaculus egi :
Vix prima incultus falce novatur ager.
Sacra sequens, humili penetravi Marte duellum,
Cætera jam punctim fortis Athleta gerat.
Non mea contendo circumdet tempora laurus :
Cœpta tibi pugna est, grata sit ipsa tibi

FINIS

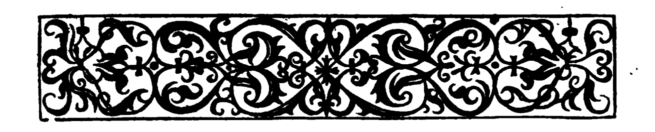
Comme ta Conception, ô Vierge, repousse la souillure,
Ainsi tu recracherais les noms de Jupiter et de Bromius.
J'ai fait les premiers pas dans un cirque inconnu,
Où nul Gaulois encore ne s'était essayé à la lutte;
Peut-être plus que de raison ai-je montré d'audace :
Un champ inculte n'est pas défriché d'un coup de bêche.
Plein de dévotion, d'un humble cœur, j'ai entamé le duel;
Le reste, qu'un vaillant Athlète l'achève à loisir.
Je ne demande pas que le laurier ceigne mes tempes :
Pour toi fut engagée la bataille, qu'elle te soit agréable !

FIN



APPENDICE

POÉSIES DIVERSES

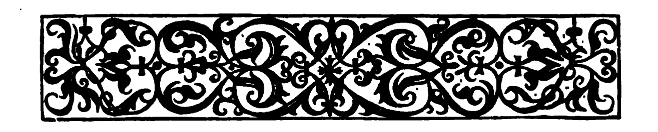


EPIGRAMMATA

DE HOSPITA VERNONENSI

JOCUS

Cum facturus iter Vernonem intraveris, hospes,
Aspice qua pendet diva Maria domo.
Illo divertas, tibi se mox hospita prodet,
Basia quæ bucca suaviter excipiat.
Corpore non ingens nec viribus ampla virago,
Sed leni et solida carne puella nimis;
Nec tumet uberibus Normanno pondere pectus,
Credideris pomis exsiliisse sinum.
Quam queat expassus totam vestire capillus
Et Veneris rimam crinibus occulere.
Cætera quæ sobria tangi matrona ruberet,
Albentes coxas, inguina, crura, nates,
Hæc pudor attingi vetuit, nec virgo passa fuisset:
Est illi concors forma pudorque simul.
Quæ vero hospitibus sunt multa dicacibus apta,
Risus, verba, jocos, fulcra, cubile, merum,
Sedula præstabit, et voce et mitis ocellis,
Nec stipem injustam tollet iniqua tibi.
Si me non alio curarum turba vocasset,
Contemplarer adhuc sedulus ora Deæ.



ÉPIGRAMMES

L'HOTELIÈRE DE VERNON

BADINAGE

Chemin faisant, si tu passes par Vernon, voyageur,
Regarde à quelle auberge pend la Bienheureuse Marie,
Et arrête-toi là ; bientôt s'avancera l'hôtelière,
Qui te laissera savoureusement prendre sur sa bouche un baiser.
Elle n'est ni de haute taille ni une musculeuse virago,
Mais toute jeune, la peau fine et les chairs fermes.
Sa poitrine n'est pas encombrée de lourds tetons Normands,
Tu croirais que des pommes font saillie à son corsage.
Sa chevelure dénouée pourrait la vêtir tout entière,
Et voiler de ses crins le sillon de Vénus.
Le reste, qu'une chaste matrone rougirait de laisser palper,
Blanches cuisses, plis de l'aine, jambes, fesses,
La pudeur a défendu qu'on y touchât, et la pucelle ne l'eût souffert :
Chez elle la modestie égale la beauté.
Mais ce que les hôtes, gent railleuse, prisent fort,
Rires, propos plaisants, bon lit, bonne couche, bon vin,
Elle y satisfera empressée, la voix douce, les yeux doux,
Et ne te prendra pas indûment plus que l'écot.
Si maintes affaires ne m'avaient appelé ailleurs,
J'en serais encore à contempler les traits de cette Déesse.



JODOCO BADIO

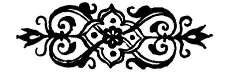
Non circi studeo vincere curribus,
Nec pingui lubricum nixus arenulis
Pro laudis titulo sternere militem;
Sed nec jam querulus, jam fragilis senex,
Phœbea meditor ludere fistula;
Hoc præstet junior voculus et callens
Insanire Dea : busta mihi paro.
At tu, floridior miles Apollinis,
Musarum celeber cultor et artifex,
Plectrum tange frequens, te labor evehet,
Vinces Ausonios versibus aureis,
Atque olim referes præmia palmifer;
Æternumque tibi sic paries decus
Quod nec Parca terat, nec violet macer
Livor, si recipis carmine Delphico
Grandes materias syderibus dare.
Clarescunt pugiles Marte, foro et chely,
His virtus rapitur ad Superos potens
Et nomen manet inclytum.





A JOSSE BADE

Je n'aspire pas à vaincre aux chars, dans le cirque,
Ni, me redressant sur le sable fin, à jeter par terre
Pour me faire applaudir, l'athlète frotté d'huile;
Pas davantage, vieillard déjà plaintif et fragile,
Je ne songe à moduler sur la flûte Phébéenne.
Qu'un plus jeune, bien en voix et ardent, veuille
Délirer d'une Déesse: moi, je creuse ma tombe.
Mais toi, plus vigoureux fantassin d'Apollon,
Illustre ami des Muses et leur ouvrier,
Prends souvent le plectre, que le labeur t'entraîne,
Et de tes vers dorés tu surpasseras les Ausoniens;
Couvert de palmes, tu remporteras tous les prix,
Et t'acquerras ainsi un éternel honneur
Que n'anéantira la Parque, ni ne flétrira la maigre
Envie, s'il te plaît dans un chant Delphique
De porter de vastes sujets aux étoiles.
Ils resplendissent les lutteurs de Mars, du forum et de la lyre;
Leur vertu a la force de les élever vers les Dieux,
Et leur nom demeure immortel.





IN LAUDEM ARTIS IMPRESSORIÆ

Hos quotiens sumes, Lector venerande, libellos,
Artificum totiens semper amabis opus.
Quod cita vix poterat perscribere dextra quotannis,
Mense dat ars, nec inest sordida menda libro.
Pluris erat nuper calamo ruganda papyrus,
Quam modo prægrandis veniat ipse codex :
Hoc tulit inventum felix Germania terris,
Artis et ingenii nobile schema sui.

FAUSTO, POETÆ LAUREATO

Fauste, pater metri, quid quodvis carmine reddis,
Ausim quod tecum tendere, parce, chelym.
Non ego de Phœbo didici contingere plectrum:
Me docuit tetricos Gallia Belga modos.
Venisti ad Francos, et te venisse probamus,
Tersius ut nostri verba Latina ferant.
Speramus juvenes te vate invisere Musas
Et sacra Pieridum posse fluenta sequi.
Perge, poeta, precor, et sperne maligna loquentes,
Tu decus ex Francis, Fauste, perenne feres.

ÉLOGE DE L'IMPRIMERIE

Chaque fois, ami Lecteur, que tu prendras en main ces livres,
Aussi souvent tu chériras le travail des ouvriers.
Ce qu'à peine par année pouvait écrire une main rapide,
En un mois l'art le produit, et pas une sordide tache ne reste au livre.
Il était jadis plus long de rayer d'une plume le papier,
Que maintenant d'imprimer tout un gros volume :
L'heureuse Allemagne doua le monde de cette invention,
Noble expression de son art et de son génie.

A FAUSTO ANDRELINI, POÈTE LAURÉAT

Fausto, père du mètre, qui dis en tout rythme ce que tu veux,
Pardonne, si j'ose avec toi tendre la lyre.
Je n'ai pas appris de Phœbus à manier l'archet,
La Gaule Belge ne m'enseigna que de rauques mélodies.
Tu vins en France, et nous t'applaudissons d'être venu,
Pour que plus élégamment résonnât chez nous la langue Latine;
Nous espérons que les jeunes, toi pour guide, visiteront les Muses
Et se baigneront dans les ruisseaux sacrés des Piérides.
Poursuis, poète, je t'en prie, et dédaigne les médisants,
Tu emporteras de France, Fausto, une gloire éternelle;



DE PACE INITA CUM MAXIMILIANO

Nullus erit posthac, quamvis fremat æquore pardus,
A Celtis Belgas qui ferus eripiat.
Omnia sive Getas, seu mallit quærere Gades,
Hostibus amotis Francus adibit ovans.
Ferte, sacerdotes, fumantia thura per aras,
Nec sileat vester cantica læta chorus.
Nec te, bellipotens, pudeat deponere ferrum:
Gratior est armis fœdere pacta quies.
Et vos, o cives, læti celebrate choreas,
Atque ignes circum turba modesta sonet.
Sydera tranquillam promittunt sæcula nobis,
Ut pleno cornu Copia fundat opes.
Publica si quisquam rugata fronte malignus
Gaudia subsannet, nec ferat esse jocos,
Ille subobscuro tenebrarum carcere totus
Sordeat, et nuda langueat æger humo.





SUR LA PAIX CONCLUE AVEC MAXIMILIEN

Maintenant, quoique en frémisse dans ses mers le léopard,
Nul ne pourra, farouche, séparer les Belges des Celtes.
Qu'il veuille combattre les Gètes ou marcher yers Gadès,
Ses ennemis écartés, le Français partout ira triomphant.
Apportez, prêtres, l'encens fumant sur les autels
Et que votre joyeux chœur ne retienne pas ses chants;
Et toi, fort aux combats, ne rougis pas de déposer le fer:
La paix est plus douce, gagnée par un traité que par les armes.
Vous, citoyens, dansez joyeux des rondes,
Et qu'autour des feux s'ébatte une foule décente.
Les astres nous promettent des siècles de tranquillité,
Pour que de sa corne pleine l'Abondance verse les richesses.
S'il est quelque méchant qui, fronçant le sourcil, insulte
A l'allégresse publique et interdise nos réjouissances,
Que dans un obscur cachot plein de ténèbres
Il aille croupir, et languisse, misérable, sur le sol nu.





REVEREND0 PATRI DOMINO MILONI D'ILLIERS,

CARNUTENSI EPISCOPO

PSITTACUS LOQUITUR

—

Psittacus advenio, peregrini munus amici,
Mente carens ales, sed bonus eloquio.
Cum dominum muto, parvo sum tempore mutus,
Donec condiscam patria verba loqui.
Accipe me tecto, cavea vel conde tenaci :
Firma mihi fuerit lignea nulla casa.
Ibo comes tecum, tecum versabor ut hospes,
Aut farre aut nucibus me, bone præsul, ales;
Lardum non spernam, nec quas lixaverit ignis
Carnes: perparvo vivere cuncta queunt.

DE BACULO GAGUINI

—

Miraris nixum baculo reptare Gaguinum,
Cui pes non pigrior Hercule nuper erat.
Cura, labor, morbus, simul et variabilis ætas
Viribus enervem destituere senem.
Sic solet annosa fibris arentibus arbor
Adniti furcæ, ne violata ruat.



AU RÉVÉREND PÈRE Mgr MIRLAU D'ILLIERS,

ÉVÊQUE DE CHARTRES

UN PERROQUET ADRESSE LA PAROLE

Je suis un perroquet qui t'arrive, présent d'un ami voyageur,
Oiseau de peu de cervelle, mais de beau langage.
Quand je change de maître, je suis quelque temps muet,
Jusqu'à ce que j'apprenne la langue du pays.
Abrite-moi sous ton toit, enferme-moi dans une cage solide :
Nulle maison de bois ne me sera sûre.
Je t'accompagnerai, avec toi je vivrai comme un hôte ;
De menus grains, de noix, nourris-moi, bon prélat.
Je ne dédaignerai pas le lard, ni la viande que le feu
Aura léchée ; à chacun bien peu suffit pour vivre.

LE BATON DE GAGUIN

Tu ris de voir, appuyé sur un bâton, ramper Gaguin,
Lui dont le pied jadis n'était pas plus engourdi qu'Hercule.
Les soucis, les travaux, la maladie, et l'âge aussi, qui change,
Ont privé de ses forces le vieillard énervé :
Ainsi l'arbre chargé d'ans, aux fibres desséchées,
On le soutient d'une fourche, crainte que déraciné il ne tombe.



DE REPENTINO OBITU CAROLI OCTAVI

REGIS FRANCORUM

Nunc tandem agnosco stultus mendacia mundi
Et spes exiguas, dum punctum vivimus ævi.
Longeries nos fallit opum, nos fallit et ætas,
Nec fida ullis est quæsita potentia regnis.
Deserit elatos sublimis gloria reges,
Calcat et excelsum Mors protenus atra tribunal.
Inde fidem si vis, repetito funera Carli,
Late cujus erat omnis possessio Francus,
Cui tremefacta caput summiserat Appula tellus,
Britoque depositis parebat subditus armis;
Quem Ligur et Veneti, consulto mare, petitum
Terribilem sensere manu fortemque duello,
Fornovii multo maduit dum sanguine campus.
Ille pila dum forte vidit colludere servos,
Confestim abripitur, et vox occlusa fatiscit;
Vix quater aspirans septena volumina solis
Emoritur, sine prole, sacrum diadema relinquens.
Jam jam rumpe Alpes, multorum effunde cruorem,
Dilata imperium, promitte palatia cœlo :
Cuique domus terra est longo servanda sopore.





SUR LE TRÉPAS SUBIT DE CHARLES VIII

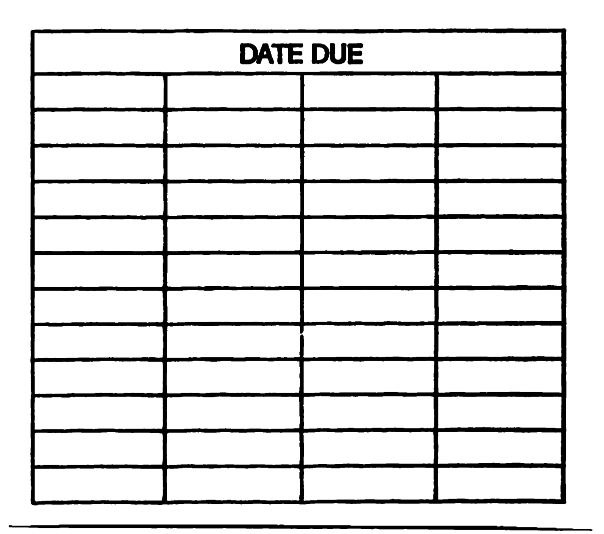
ROI DE FRANCE

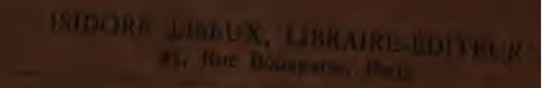
—

Maintenant enfin je vois, insensé, les mensonges du monde,
Et nos brèves espérances, nous qui vivons un instant.
L'amas des richesses nous trompe, l'âge aussi nous abuse,
Et nulle certaine durée n'est promise aux empires.
La gloire s'envole, abandonnant les rois enorgueillis,
Et l'affreuse Mort foule aux pieds le trône le plus haut.
Si tu en veux bon témoignage, vois le trépas de Charles,
Qui étendait au loin son pouvoir sur tout le sol Français,
Devant qui la Pouille tremblante courbait la tête,
A qui le Breton, déposant les armes, obéissait,
Dont Génois et Vénitiens, qui l'attaquaient, la mer complice,
Sentirent la main terrible et la vaillance au combat,
Quand ruissela de sang la plaine de Fornovo.
Pour avoir par hasard vu jouer à la paume ses familiers,
Le voilà enlevé aussitôt, et sa voix étouffée s'éteint;
Ayant à peine vécu quatre fois sept révolutions du soleil,
Il meurt sans postérité, et laisse l'auguste diadème.
Va donc, brise les Alpes, verse des flots de sang,
Recule ton empire et jusqu'au ciel érige tes palais :
La terre est le logis où il faut dormir d'un long sommeil.



IMPRIMÉ
PAR CHARLES UNSINGER
83, rue du Bac,
PARIS


DATE DUE



ISIDORE LISEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
25, Rue Bonaparte, Paris

Extrait du Catalogue

THÉOLOGIE — HISTOIRE DES RELIGIONS

DES DIVINITÉS GÉNÉRATRICES, ou du culte du Phallus chez les Anciens et les Modernes, par DULAURE, auteur de l'*Histoire de Paris*. Un [illegible] volume in-8º. 10 fr.

DE LA DÉMONIALITÉ, ou des animaux incubes et succubes, par le R. P. SINISTRARI D'AMENO.
Édition in-8º (publiée à 10 fr.) Épuisé.
Édition Elzévirienne. 5 fr.

LA DONATION DE CONSTANTIN, premier titre du pouvoir temporel des Papes, par LAURENT VALLA. In-18 Elzévirien. 10 fr.

LA CONFÉRENCE ENTRE LUTHER ET LE DIABLE, au sujet de la Messe. In-18 Elzévirien. 4 fr.

ALOISIÆ SIGEÆ SATYRA SOTADICA DE ARCANIS AMORIS ET VENERIS (auctore Nicolao Chorier). Grand in-16. 6 fr.

LES DIALOGUES DE LUISA SIGEA (traduction du précédent ouvrage), 4 vol.
Édition in-8º [illegible]
Édition mixte, in-18 Elzévirien [illegible]

LA MESSE DE GNIDE, poème, par [illegible]. 5 fr.

DICTIONNAIRE ÉROTIQUE LATIN-FRANÇAIS, par NICOLAS BLONDEAU. [illegible] fr.

Paris. — [illegible]